

Les perspectives de l'Afrique au XXIe siècle

Ce livre est une compilation d'articles issus de la XIIIe Assemblée générale
du CODESRIA de 2011

L'Afrique et les défis du XXI^e siècle

Les perspectives de l'Afrique au XXI^e siècle

Sous la direction de

Joseph Gahama



Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique
DAKAR

© CODESRIA 2015

Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique

Avenue Cheikh Anta Diop Angle Canal IV

BP 3304 Dakar, 18524, Sénégal

Site web : www.codesria.org

ISBN: 978-2-86978-605-9

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne doit être reproduite ou transmise sous aucune forme ou moyen électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou l'usage de toute unité d'emmagasinage d'information ou de système de retrait d'information sans la permission au préalable du CODESRIA.

Mise en page : Alpha Ousmane DIA

Couverture : Ibrahima Fofana

Distribué en Afrique par le CODESRIA

Distribué ailleurs par African Books Collective

www.africanbookscollective.com

Le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) est une organisation indépendante dont le principal objectif est de faciliter et de promouvoir une forme de publication basée sur la recherche, de créer plusieurs forums permettant aux chercheurs africains d'échanger des opinions et des informations. Le Conseil cherche ainsi à lutter contre la fragmentation de la recherche dans le continent africain à travers la mise en place de réseaux de recherche thématiques qui transcendent toutes les barrières linguistiques et régionales.

Le CODESRIA publie une revue trimestrielle, intitulée *Afrique et Développement*, qui se trouve être la plus ancienne revue de sciences sociales basée sur l'Afrique. Le Conseil publie également *Afrika Zamani* qui est une revue d'histoire, de même que la *Revue Africaine de Sociologie* ; la *Revue Africaine des Relations Internationales (AJIA)* et la *Revue de l'Enseignement Supérieur en Afrique*. Le CODESRIA co-publie également la *Revue Africaine des Médias ; Identité, Culture et Politique : un Dialogue Afro-Asiatique* ; *L'Anthropologue africain ainsi que Sélections Afro-Arabes pour les Sciences Sociales*. Les résultats des recherches, ainsi que les autres activités de l'institution sont aussi diffusés à travers les « Documents de travail », le « Livre Vert », la « Série des Monographies », la « Série des Livres du CODESRIA », les « Dialogues Politiques » et le *Bulletin du CODESRIA*. Une sélection des publications du CODESRIA est aussi accessible au www.codesria.org

Le CODESRIA exprime sa profonde gratitude à la Swedish International Development Corporation Agency (SIDA), au Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), à la Ford Foundation, à la Carnegie Corporation de New York (CCNY), à l'Agence norvégienne de développement et de coopération (NORAD), à l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA), au Ministère Français de la Coopération, au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), au Ministère des Affaires Étrangères des Pays-Bas, à la Fondation Rockefeller, à l'Open Society Foundations (OSFs), à TrustAfrica, à l'UNESCO, à l'ONU Femmes, à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) ainsi qu'au Gouvernement du Sénégal pour le soutien apporté aux programmes de recherche, de formation et de publication du Conseil.

Sommaire

<i>Les contributeurs</i>	vii
<i>Introduction</i>	
<i>Joseph Gahama</i>	1
1. Radicalité des sciences sociales africanistes et réinvention du futur de l'Afrique face aux défis du XXI ^e siècle : les enjeux d'un débat <i>Amadou Sarr Diop</i>	5
2. La reconstruction de l'Afrique au XXI ^e siècle : la perspective des innovations socio-territoriales <i>Sambou Ndiaye</i>	23
3. Face aux défis du XIX ^e siècle : promouvoir le projet africain de société – enjeu prospectivo-idéologique du continent <i>Hubert Ntumba Lukunga</i>	43
4. La Communauté d'Afrique de l'Est : une jeune organisation régionale promise à un bel avenir ? <i>Joseph Gahama</i>	65
5. L'Afrique centrale face aux enjeux sécuritaires du XXI ^e siècle <i>Etanislas Ngodi</i>	79
6. Les facteurs explicatifs de prévalence du VIH/SIDA en Afrique subsaharienne : expérience des pays de la CEDEAO <i>Tito Nestor Tiehi</i>	103

Les contributeurs

Amadou Sarr Diop est enseignant-chercheur. Il est le chef du Département F2 (formation des inspecteurs d'enseignement, de vie scolaire) à la Faculté des Sciences et Technologies et de Formation de l'Université Cheik Anta Diop, Dakar. Il a obtenu son doctorat d'Etat en Sciences humaines, en Sociologie en 2007 à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis avec la mention Très Honorable avec félicitations du jury et proposition de publication de sa thèse. Il a également obtenu la même année, un doctorat en Sciences politiques avec grade soutenu aux Facultés universitaires catholiques de Mons en Belgique. Il est l'auteur d'une douzaine d'articles.

Joseph Gahama est titulaire d'un doctorat en Histoire des sociétés africaines et d'une Habilitation à diriger des recherches (HDR) obtenus à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, respectivement en 1980 et en 1996. Actuellement, il est le doyen de la Faculté des Sciences sociales à Kigali Institute of Education au Rwanda. Il a été professeur visiteur dans de nombreuses universités africaines et européennes. Il a été consultant pour le PNUD, l'UNESCO, l'UA et diverses ONG. Il a participé, avec présentation de communications, à plus d'une centaine de conférences et séminaires internationaux. Il est l'auteur de plusieurs livres, articles et chapitres dans des ouvrages collectifs sur l'histoire sociopolitique de l'Afrique des Grands Lacs, notamment le Burundi et le Rwanda. Il est, enfin, membre de nombreuses associations scientifiques et culturelles, nationales et internationales.

Hubert Ntumba Lukunga est docteur en Sociologie de l'Université de Kinshasa, RDC en 1999. Depuis lors, il mène des recherches et assure des enseignements en sociologie de la connaissance, épistémologie des sciences sociales et prospectives de l'Afrique et du Congo. A partir de 2010, il anime une Revue scientifique : Prospective Papers/ Carnets trimestriels de Prospective. Il a été lauréat de petites subventions pour la rédaction de thèses de doctorat de la part du CODESRIA en 1996. Il a été consultant auprès de l'OUA (2000) et de l'UA (2002).

Sambou Ndiaye est enseignant-chercheur à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. Il est actuellement chef du Département de Sociologie. Il est titulaire d'un PhD de l'UQAM (Canada). Ses champs de spécialisation tournent autour du développement local, des innovations sociales, de la gouvernance et de l'économie populaire. Il bénéficie également de plusieurs années d'expériences d'agent de développement local et d'appui aux collectivités locales.

Etanislav Ngodi est membre de l'Interdisciplinaire Groupe de Recherche sur l'Afrique contemporaine. Il est auteur de plusieurs travaux scientifiques sur les problèmes stratégiques contemporains en Afrique. Depuis décembre 2011, il est membre du Comité exécutif du CODESRIA.

Tito Nestor Tiehi est enseignant-chercheur de sciences économiques à l'Université de Cocody-Abidjan. Ses recherches portent sur l'analyse du système de santé (efficacité des hôpitaux, convergence de l'état de santé, accessibilité aux soins médicaux, corruption dans le secteur de la santé, VIH/SIDA, etc.). Il travaille également sur les problématiques du genre, de l'inégalité et de la pauvreté. En outre, il est chercheur au Centre de recherche microéconomique du développement (CREMIDE) et chercheur associé à la Cellule d'analyse de politiques économiques du CIRES (CAPEC).

Introduction

Joseph Gahama

La 13^e Assemblée générale du CODESRIA tenue en décembre 2011 à Rabat au Maroc aura eu le mérite de débattre d'une question incontournable : celle des défis qui se posent à l'Afrique en ce début du XXI^e siècle. En effet, le constat est que ce continent n'arrive pas à résoudre les problèmes de pauvreté, d'insécurité alimentaire, de conflits et violences, de mauvaise gouvernance et de marginalisation dans un monde qui se globalise de plus en plus. Si cette situation s'explique par le poids du passé, notamment la traite négrière et la colonisation dont les effets néfastes continuent à se faire sentir, nombreux sont ceux qui invitent les Africains à ne pas se voiler la face et les convient plutôt à analyser leurs comportements et surtout ceux de leurs dirigeants.

Depuis les indépendances africaines, les élites intellectuelles des sciences sociales et humaines tiennent deux types de discours contradictoires. On a d'un côté les « afro-pessimistes » qui s'inspirent des travaux de l'agronome français René Dumont qui déjà en 1962 annonçait que l'Afrique noire était mal partie. Quatre ans plus tard, étudiant le changement social en cours en Afrique orientale, Albert Meister se demandait si elle pouvait partir¹. S'appuyant sur les maux qui rongent actuellement les sociétés africaines, la philosophie afro-pessimiste défendue autant par des auteurs occidentaux que ceux de l'intérieur du continent se nourrit des idées noires qui affirment sans ambiguïté que l'Afrique est incapable de se prendre en charge, qu'elle refuse même son développement² et qu'elle est promise à une mort imminente³. En somme, à les écouter, l'homme noir sera comme il l'a été depuis des siècles, « le paria de l'humanité »⁴. De l'autre côté, il y a des « afro-optimistes » qui, résolument, refusent la fatalité et croient fermement à la renaissance africaine. Ils vont jusqu'à avancer que « l'Afrique sera bientôt au centre du monde »⁵, car ce continent, autrefois objet de pitié et de commisération, montre des signes évidents qu'elle a amorcé la croissance et résorbe progressivement ses tensions internes. Il serait donc permis de croire que « le futur s'annonce sous des auspices favorables ».

Les papiers présentés dans ce livre se placent dans cette perspective de réinventer le futur de l'Afrique. Amadou Sarr Diop propose de redimensionner les sciences sociales africaines afin qu'elles participent davantage qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent à engager l'Afrique sur la voie du développement et de l'affirmation de soi. Selon lui, les recherches africanistes ne doivent plus se limiter à l'analyse des crises et des conflits sur le continent, mais elles sont appelées à suggérer de manière claire les voies à suivre pour résoudre les problèmes auxquels fait face l'Afrique. Ainsi elles s'imposeraient comme des acteurs majeurs dans un monde qui se globalise rapidement. Pour ce faire, il propose une radiale refondation de l'ordre épistémologique occidental en faveur d'un espace où la question de l'avenir de l'Afrique soit davantage discutée, notamment celle du combat que doivent mener les sciences sociales africaines pour réinventer l'avenir des populations face aux défis du XXI^e siècle.

Emboitant le pas à Sarr Diop, Sambou Ndiaye présente une mise en perspective des innovations socio-territoriales, en prenant l'exemple du Sénégal. Face à ce qu'il appelle l'épuisement du mode de régulation, il pense qu'il faudrait s'interroger sur la nature de l'Etat africain post-colonial, sur les politiques de développement et de gestion ainsi que sur la pertinence des institutions actuelles. Il analyse les expériences de la gouvernance territoriale en cours en tant que modes de régulation qui prônent la décentralisation et la promotion du développement local. Tout cela, fait-il remarquer, a été possible grâce à la forte participation des acteurs sociaux, tels que les conseillers de quartiers dans les milieux urbains et les cadres de concertation dans les zones rurales. Grâce à leur implication, ils deviennent de plus en plus responsables de leur propre développement, même si on déplore la faiblesse de leurs capacités techniques et financières. Ces collectivités locales, à savoir les communes, les communautés rurales et les régions, se retrouvent donc au centre de leurs préoccupations dans les choix de stratégies et de définition de politiques de développement en vue de la satisfaction de leurs besoins. Pour une meilleure efficacité, elles sollicitent les compétences et les expertises des institutions d'enseignement supérieur qui, en retour, sont fières de rendre service à la communauté, en matière d'alphabétisation, d'initiation aux technologies de l'information et de la communication, etc.

Pour Hubert Ntumba Lukunga, la ré-invention de l'Afrique passe nécessairement par la promotion d'un projet de société africain. Celui-ci aurait comme ambition d'amener les Africains à être eux-mêmes, libres et indépendants, sans complexe par rapport aux autres « races », fiers de leur histoire, jouissant d'un bien-être individuel et collectif dans un monde fraternel et solidaire. Ntumba Lukunga regrette que les sciences sociales et humaines ne se soient pas comportées en responsables historiques pour le

développement du continent, mais soient restées au service de l'Occident. Il souhaite donc ardemment qu'elles rompent avec le passé et qu'elles se chargent de faire aboutir rapidement ce projet de société.

Les défis que la mondialisation impose à l'Afrique ne seraient être relevés que dans le cadre des intégrations régionales. C'est effectivement ce que constate la contribution de Joseph Gahama dans son étude sur les réalisations de l'East African Community (EAC) ces dix dernières années. Il analyse non seulement les opportunités qui sont offertes aux différents partenaires (le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie), mais aussi les forces et les faiblesses de cette organisation. Il montre que la création d'un grand marché commun à vaste potentiel en 2000 a permis aux populations d'en tirer grand profit, notamment la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. De plus, les énormes atouts dont dispose l'EAC commencent sérieusement à intéresser les investisseurs : elle a des richesses minières (or, pétrole, gaz) et aquatiques remarquables comme le lac Victoria, des climats et des sols propices à l'agriculture, une faune et une flore qui attirent de nombreux touristes, une main-d'œuvre compétente et entreprenante ainsi qu'une relative stabilité politique. Les années à venir seront, à ne point douter, marquées par une lutte acharnée pour le contrôle de cette zone entre les pays émergents et les Occidents traditionnellement présents dans la région. L'EAC enregistre depuis une dizaine d'années des avancées significatives, fait remarquer Joseph Gahama. Elle est en train de devenir une zone économique et importante, de telle sorte qu'elle jouera dans un proche avenir un rôle non négligeable dans la construction de l'intégration africaine. Cependant, en dépit de ses forces, l'EAC accuse un certain nombre de faiblesses. La médiocrité de ses infrastructures, en particulier dans les domaines des transports et de l'énergie, constitue un grand obstacle aux investissements. La persistance de la corruption gangrène les administrations, le projet de fédération politique suscite des craintes et des inquiétudes au sein des populations, tant elles sont encore jalouses de leurs indépendances nationales. Malgré tout, aux dires de plusieurs observateurs, l'EAC est promise à un bel avenir.

Etanislav Ngodi discute des enjeux sécuritaires en Afrique centrale, une sous-région qui se trouve au centre des convoitises et de stratégies d'influences diverses à cause des rivalités des puissances occidentales et des pays émergents en quête des ressources minières, énergétiques, forestières, etc. En même temps, elle a été ces dernières années le théâtre de nombreux conflits violents marqués par l'insécurité, la criminalité frontalière, les trafics des pierres précieuses, la circulation des armes de tous genres. Dans le golfe de Guinée voisin, du Nigeria à l'Angola, s'est développée la piraterie maritime autour d'importants gisements de pétrole. Pour sécuriser les côtes, les frontières et les ressources naturelles, Ngodi fait un intéressant plaidoyer pour une

gouvernance sécuritaire pour l'ensemble de l'Afrique centrale qui aurait tout à gagner en développant une dynamique d'intérêts autour de la recherche de la paix, la cohabitation pacifique et la stabilité.

Tito Nestor Tchi revient sur un fléau qui hypothèque de manière significative le développement de l'Afrique, à savoir le VIH/SIDA. Malgré des progrès considérables dans sa lutte réalisés par les différents gouvernements et les organismes internationaux, cette maladie pose un énorme problème non seulement médical, mais aussi économique dans la mesure où elle touche majoritairement les femmes, celles-là mêmes qui constituent la principale force de travail. C'est ainsi que dans certains pays de l'Afrique occidentale, à cause de la mortalité et de la morbidité, la production agricole continue de baisser tandis que le coût de la main-d'œuvre augmente rapidement. Sur le plan social, les dépenses liées à la santé sont énormes et la rapide propagation de la maladie a affecté de manière très négative les systèmes éducatifs. Il ressort de cette étude que pour combattre et éradiquer le VIH/SIDA, d'importants efforts devront encore être consentis, notamment dans la promotion des activités génératrices de revenus en faveur des femmes, dans la mise en place d'un modèle universel de prise en charge des malades ainsi que dans une meilleure diffusion des connaissances relatives aux causes et aux effets de cette pandémie.

Notes

1. Dumont, R., 1962, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Editions du Seuil.
Meister, A., 1966, *L'Afrique peut-elle partir ? Changement social et développement en Afrique orientale*, Paris, Editions du Seuil.
Si les analyses de Dumont concernent les pays africains francophones, celles de Meister sont relatives à l'ancienne Afrique orientale britannique.
2. Voir le livre de la Camerounaise Kabou, A., 1991, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Paris, L'Harmattan.
3. Lire Ka Mana, 1993, *L'Afrique va-t-elle mourir ?* Paris, Karthala, et surtout Smith, S., 2003, *Négrologie. Pourquoi l'Afrique meurt*, Paris, Calmann- Lévy.
4. Sous le titre « Misères de l'afro- pessimisme », un dossier coordonné par Jean-Pierre Chrétien avec les contributions de Pierre Boilley, Sylvie Brunel, Serge Gruzinski, Marcel Kabanda et Miche Levallois nous propose une excellente critique de cette littérature dans la revue *Afrique et Histoire*, 2005, N° 3, pp. 183-211.
5. Yokossi, T., 2011, « L'afro-optimisme selon Lionel Zinsou », Terangaweb.com, consulté le 15/9/2013.

1

Radicalité des sciences sociales africanistes et réinvention du futur de l'Afrique face aux défis du XXI^e siècle : les enjeux d'un débat

Amadou Sarr Diop

Introduction

Les productions intellectuelles relevant du domaine des sciences sociales ne sont pas neutres vis-à-vis des transformations profondes qui travaillent les sociétés vivantes et des projets qui mobilisent les acteurs collectifs et individuels. Transposé dans le contexte de l'africanisme, ce postulat épistémologique renseigne sur l'ampleur des responsabilités qui incombent aux chercheurs africains dans leur effort pour se doter des instruments d'analyse adéquats susceptibles de rendre compte des recompositions qui se sont opérées dans nos sociétés post-coloniales et de baliser les chemins de la re-génération pour le continent africain dans un contexte de dévoilement historique et de ruptures profondes auxquelles sont confrontées, du fait des crises systémiques et des changements rapides de la mondialisation, les sociétés humaines.

L'objet de notre propos s'inscrit dans cette perspective de redimensionnement des sciences sociales africaines pour leur faire assumer leur partition dans l'analyse des mutations dans lesquelles nos sociétés sont engagées et, surtout, d'exiger d'elles des recherches destinées à mettre en œuvre des stratégies de rupture pour engager le continent noir dans la voie du progrès et de l'affirmation de soi. La démarche que nous adoptons se fonde sur le postulat que les sciences sociales africaines ne doivent pas s'enfermer dans une neutralité figée, dans un théoricisme n'ayant aucun éclairage sur la praxis. Dans la perspective de libérer la créativité scientifique à laquelle s'inscrit cette nouvelle radicalité suggérée

par le sociologue Jean Marc Ela (1998), les recherches africanistes ne peuvent aucunement se limiter à la seule restitution du sens des crises et des conflits en Afrique. Elles devraient également éclairer sur les scénarios susceptibles de sortir l'Afrique du sous-développement, d'édifier sur un leadership africain pour faire de notre continent un sujet de l'histoire, un acteur majeur qui participe et impulse sa vision sur la marche du monde.

Dans une mondialisation qui s'organise en pans géopolitiques, en blocs identifiés par leurs espaces naturels, le continent africain doit trouver ses repères dont les sciences sociales ont l'obligation de déterminer les contours. Cette rupture de paradigme suppose une refondation de l'ordre épistémologique positiviste occidentaliste pour asseoir un espace épistémique africaniste investissant théoriquement la question de l'avenir de notre continent, de son développement économique et social et, surtout, de ses rapports avec le reste du monde marqués par une articulation du local et du global dominé par les règles du profit. Sous ce rapport, les sciences sociales africanistes ne doivent pas se placer en dehors du combat politique et économique que mènent les populations d'Afrique. Elles ont plus que jamais, dans le contexte de la globalisation, un rôle d'alerte et de suggestion pour éclairer les stratégies des acteurs africains, dans une mondialisation où les réseaux transnationaux se sont emparés des pouvoirs économiques. Face au délitement du système interétatique, face à une globalisation, synonyme de radicalisation aiguë du projet de sujétion de l'humanité entière à la raison calculatrice qui « se présente sous les dehors de l'inévitabilité » (Bourdieu 1998:35), l'heure n'est il pas, comme le suggère Jean-Marc Ela (1998), à la réhabilitation de la pluralité des formes de sociabilité, en vue de légitimer la recherche en sciences sociales ? Si l'échec des expériences du socialisme marxiste-léniniste a emporté le vaste projet utopique d'une humanité réconciliée avec elle, en dépit des diversités énormes, la fin de ce rêve, qui aura dominé le XXe siècle, ne signifie pas pour les chercheurs africains la renonciation au rôle assigné à « l'intellectuel organique » : celui d'un penseur investi de l'intelligence de la praxis, le refus d'une acception du monde.

Dans un contexte géostratégique complexe, l'expertise des sciences sociales s'avère donc nécessaire pour redonner espoir en Afrique, en renouant avec la tradition critique faite de radicalité. Telle est la mission qui présume le renouveau des sciences africaines à fournir une intelligence qui conjugue l'impératif d'une compréhension critique, de la situation de l'Afrique dans le monde et celui de la praxis par le balisage des voies et moyens pour la réinvention du futur de l'Afrique, face aux défis du XXIe siècle. Les lignes de ce texte s'inscrivent dans une matrice analytique qui conjugue ces deux impératifs : il se situe dans une exigence épistémologique praxique à laquelle devraient s'inscrire les projets de recherches des sciences sociales africanistes pour asseoir les stratégies efficaces devant les enjeux toniques de la globalisation.

Éléments d'une problématique

De l'ethnologie coloniale aux ruptures épistémologiques successives, le champ de l'africanisme a été le théâtre d'un vaste mouvement de théorisations aux postures hybrides. Mais, au-delà de la diversité des perspectives théoriques, la plupart des grilles d'approche sur l'Afrique et les Africains ont porté sur des logiques de réhabilitation et de revalorisation du monde noir longtemps considéré comme un espace a-historique. Historiquement, les sensibilités dominantes de la créativité intellectuelle ont été marquées par les débats sur l'identité de l'homme noir, sur l'autodétermination et la valorisation des humanités africaines. L'essentiel du corpus analytique, qui a structuré le champ de la pensée africaniste dans le domaine des sciences sociales, tire sa consistance du paradigme de la contestation et de l'affirmation de soi du fait que le discours de la dénonciation des formes de domination du continent africain continue de faire partie d'une rhétorique renouvelée et d'une thématique régulièrement revisitée par les intellectuels africains.

Même si les contacts de l'Afrique avec les civilisations conquérantes ont plus que jamais contribué au sous-développement et à la destruction des fondements sociologiques du continent noir, il est aujourd'hui urgent, pour les chercheurs africains, de revisiter, dans une optique critique et rupturaliste, les catégories traditionnelles pour décrypter, préparer et traduire les mutations en cours, en s'attaquant aux défis et enjeux auxquels le continent est confronté. Il est du ressort de ces chercheurs de redimensionner le discours africaniste, de suggérer un déplacement des problématiques, de manière à orienter le discours sur l'Afrique vers une mise en intelligibilité des mutations en cours dans le continent africain. A ce titre, il s'impose aux sciences sociales d'être au service du continent africain en participant à une mise en intelligibilité des situations, des crises et à contribuer à l'émergence de solutions alternatives face aux apories du développement qui se complexifient, de plus en plus, pour les sociétés africaines, par le fait de la globalisation. En portant en profondeur le débat sur le futur des sciences sociales et des humanités, il nous incombe, à nous, chercheurs africains, le devoir de ré-évaluer, de ré-interroger et de ré-analyser les travaux produits sur l'Afrique, aussi bien ceux de l'africanisme négro-africain que ceux de l'africanisme occidental, pour allier, dans l'énonciation du discours sur l'Afrique, les impératifs de connaissance et ceux de la praxis. Il s'agit de veiller à l'exigence du lien entre la mise en intelligibilité des mutations actuelles et les besoins de transformations positives des sociétés africains. Ce changement de posture constitue, à l'heure actuelle, une des exigences majeures pour fonder le discours positif des sciences sociales sur l'Afrique.

Le cadre dans lequel se situe notre propos s'inscrit dans une perspective déconstructiviste, porteuse d'actions critiques. Comme le résume Paolo Freire,

A chaque intellection correspond, tôt ou tard, une action. Une fois le défi perçu et compris par l'homme, celui-ci identifie les réponses possibles et agit. La nature de l'action correspond à celle de son analyse. La pensée critique induit une action critique ; la pensée magique une réponse magique (1982:28).

La thèse qui sous-tend notre réflexion se fonde sur l'exigence de radicalité dans les sciences sociales africanistes pour qu'elles contribuent, à leur manière, à la réinvention de l'avenir de l'Afrique, au regard des défis du siècle de la mondialisation. Face à la grille des urgences et des priorités du continent, et au regard des exigences d'une globalisation qui semble reléguer l'Afrique subsaharienne de sa dialectique en cours, il n'y a que l'impérativité des ruptures radicales qui s'impose aux sciences sociales. Il leur faut réorienter le discours sur l'Afrique, proposer des logiques alternatives en phase avec la nouvelle dialectique de la globalisation à laquelle l'Afrique est confrontée. Ce changement de perspective constitue, aujourd'hui, une des exigences majeures pour fonder un rapport positif entre le développement et l'Afrique. Il est question d'une « nouvelle radicalité » à laquelle devraient tendre les sciences sociales africanistes. Celle-ci se décline en termes d'engagement dans la pratique des sciences sociales africanistes, eu égard aux multiples et complexes batailles que l'Afrique mène dans une globalisation qui lui est, pour le moment, défavorable. La situation chaotique de l'Afrique subsaharienne nous contraint à une réflexion intelligente, lucide et perspicace, si nous voulons apporter des réponses justes aux interrogations angoissantes que les Africains se posent aujourd'hui quant à leur avenir et à leur destin, dans cette crise systémique radicale qu'impose, à tous les peuples, la globalisation capitaliste. La question de fond est celle de savoir comment, pour le siècle post-bipolaire, opposer à « l'invention de l'Afrique » une « invention du monde » par l'Afrique ? La réponse à une telle interrogation suppose une série de ruptures d'avec les avatars de l'africanisme et d'avec toutes les idéologies du dehors et du dedans.

De la rétrospective de grands moments réflexifs de l'africanisme...

Un bref rappel des épistémès qui ont marqué la tradition intellectuelle africaniste permet de voir que les paradigmes usités à cet effet sont allogènes aux pesanteurs historiques et aux différents contextes socioéconomiques traversés par les sociétés africaines. L'analyse de ces différentes énonciations du discours africaniste permet de comprendre toute l'importance accordée aux débats sur la refondation des sciences sociales africanistes, pour que les travaux de recherche sur la situation actuelle de l'Afrique répondent aux exigences d'un repositionnement, de manière à asseoir une meilleure posture du continent dans la géopolitique du contexte mondial actuel. Trois strates historiques déterminent la constitution du champ africaniste des sciences sociales : d'abord la période coloniale, celle de la domination de l'Afrique

par les puissances étrangères, ensuite la période qui coïncide avec les luttes d'émancipation, de libération du continent de la domination occidentale et, enfin, la période post-coloniale marquée par les tentatives de modernisation des sociétés africaines et la mise en pratique d'un vaste projet de développement pour le continent. Toutes ces périodes ont vu la naissance de trois moments épistémiques majeurs dans le champ de l'africanisme qui ont constitué les manières successives d'écrire l'histoire des sociétés africaines, de procéder à une mise en intelligence des registres d'action qui ont marqué leur propre historicité.

Si la période coloniale a été fortement marquée par les recherches anthropologiques des chercheurs comme Griaule, Radcliffe-Brown et Fortes, Evans-Pritchard, Baumann et Westermann et Murdock, la période d'émancipation et celle consécutive à la colonisation, en revanche, ont été respectivement dominées par des études politiques et des recherches axées sur le développement. Durant la période post-coloniale, étape charnière de l'histoire politique et économique de l'Afrique, la nécessité d'interpréter avec rigueur les changements profonds qui affectaient alors toutes les sociétés a nourri une littérature abondante (Balandier 1965) qui s'est beaucoup préoccupée des questions liées aux possibilités et aux conditions de développement dans les sociétés africaines. Face aux problèmes du décollage économique, face à la naissance de nouvelles formes de sociabilité générées par l'influence occidentale sur les sociétés africaines post-coloniales, plusieurs rameaux se sont constitués dans les sciences africanistes. On peut citer l'anthropologie politique, l'anthropologie structurale et, enfin, l'anthropologie économique et/ou la sociologie du développement.

Dans son ouvrage intitulé *La longue marche de la modernité africaine*, Copans (1990) appréhende l'historicité des sociétés africaines depuis leur contact avec le colon comme une dynamique historique qui va de « l'enchaînement colonial à la subversion impériale ». Un diagnostic des épistémès, enchâssés dans ce réel sociopolitique, révèle que cette dynamique est porteuse de courants théoriques qui ont structuré ce que l'on a appelé le champ de l'africanisme. L'examen succinct des théories majeures, qui ont dominé l'évolution de la pensée africaniste, permet de voir les préoccupations d'ordre idéologique qui ont impulsé une certaine orientation à chaque théorie. Cela se comprend, si l'on place le débat de l'époque dans son contexte, celui d'un engagement militant pour faire face à la domination occidentale, y compris ce que l'anthropologue ghanéen Kwesi Prah (1991) appelle « la domination paradigmatique ». En schématisant, nous pouvons réduire ce bilan à trois grands « berceaux paradigmatiques », chacun étant porteur d'une posture dominante.

La première posture débute dans les années 1930. Elle est celle d'une Afrique intellectuelle qui s'est approprié le projet de la réhabilitation culturelle

à partir d'une critique sans complaisance de l'idéologie raciste et coloniale. Elle marque le contexte historique de l'idéologie de l'affirmation de soi, de la réhabilitation des cultures africaines et de la défense de la dignité de l'homme noir. Elle fut essentiellement dominée par la critique sans complaisance de ce que Mudimbe (1973) appelle « la bibliothèque coloniale ». Cette posture a représenté un vaste mouvement intellectuel africain qui s'est réapproprié l'idéologie de la résistance et celle du combat tiers-mondiste. La posture critique a eu comme focale la déconstruction de l'idéologie impérialiste dont la fonction principale était de justifier la supériorité occidentale tout en l'absolvant de sa violence existentielle et épistémologique envers l'Afrique (Bowao 2000). Dans le registre culturaliste, elle s'est cristallisée dans le discours de la négritude « pour affirmer l'existence d'une culture négro-africaine riche et originale niée à l'époque par l'establishment blanc » (Kabou 1992:64). Sur le plan politique et, plus précisément, dans le domaine des sciences sociales, elle a été portée par le paradigme panafricaniste et celui de la dépendance. La caractéristique essentielle de cette tendance dans l'africanisme critique a consisté, pour l'essentiel, selon les propos d'Achille Mbembe, à « développer un imaginaire de la culture et du politique dans lequel la manipulation de la théorie de l'autonomie, de la résistance et de l'émancipation sert de critère unique du discours africain » (Mbembe 2000:5).

La seconde posture est celle de la reconstruction inachevée, le temps des introspections. Cette posture marque ce que Poncelet (2008) appelle « l'effondrement du référent imaginaire du tiers-mondisme » qui a donné naissance à plusieurs mouvements de réflexion. Elle amorce, selon Axelle Kabou, une rupture radicale avec le *paradigme du joug colonial* où l'Afrique était projetée comme une victime de l'histoire. Elle mobilise

une génération de chercheurs qui entendent non seulement instaurer une tradition autocritique et d'analyse critique, mais aussi œuvrer à la réappropriation de l'intégralité de l'histoire de l'Afrique par les Africains, afin d'identifier des faiblesses structurelles et conceptuelles probablement vieilles de plusieurs siècles et d'y remédier (Kabou 1992:66).

C'est une situation de morosité généralisée pour l'ensemble de la partie de l'Afrique subsaharienne qui a fini par mettre à nu les défaillances des régimes monopartisans de la période post-coloniale. La posture de l'introspection a favorisé, au demeurant, l'émergence d'une littérature essentiellement critique vis-à-vis de la modernisation. C'est un processus de relecture critique de l'histoire post-coloniale qui a dominé une bonne partie de la littérature, où des travaux ont montré que l'échec du développement et celui de la modernisation en Afrique étaient bien plus compliqués que ne l'avaient laissé entendre les théories diversement dépendantistes. À travers ce regard critique, c'est

l'Afrique dite officielle, c'est-à-dire le versant occidentalisé de l'Afrique, qui sera désignée comme étant en faillite. Il s'agit de cette Afrique de l'État post-colonial légué par le colonisateur, « avec son cortège d'institutions politiques, administratives, juridiques, une greffe qui, sans être totalement rejetée, est très loin d'avoir porté les fruits attendus » (Latouche 1998:15).

Sous un tout autre registre, une variante plus intéressante se dégage de cette posture introspective de l'école néo-culturaliste. C'est un mouvement réflexif qui prend forme et rencontre au bout une question le plus souvent éludée. Il s'agit de la refondation de l'Afrique à partir des ruptures épistémologiques qui travaillent à revendiquer un champ réflexif africaniste capable de rendre pleinement compte et, surtout, de valoriser des héritages historiques africains où la variable culturelle occupe une place de choix. En nette rupture avec la mise en évidence de l'incapacité des cultures africaines à assumer leurs rapports au développement, elle s'est placée dans une perspective épistémologique de reconstruction des savoirs sur l'Afrique, à partir des ruptures salutaires qui mettent l'accent sur les choix méthodologiques et sur la redéfinition de l'objet africain dans le cadre des sciences sociales. Les théoriciens de ce second versant du travail d'introspection revendiquent, à l'image de Cheikh Anta Diop, l'émergence d'un espace théorique de construction du savoir en Afrique qui soit seul habilité à parler de l'Afrique et des Africains. Cette version constitue ce que nous appelons la troisième posture de l'africanisme. Elle plaide pour une prise en charge, en toute responsabilité, de notre destin historique. Elle revendique un discours scientifique engagé et construit ses grilles d'analyse loin des carcans polémiques. Ce qui revient à procéder, comme l'a suggéré Cheikh Anta Diop (1979), à un renversement de la métaphysique historique par « une herméneutique des fondements » qui s'inscrit dans le sens de la revendication d'une appropriation par les Africains eux-mêmes du champ des recherches africanistes. Les travaux des chercheurs tels que Cheikh Anta Diop, Théophile Obenga, Archie Mafeje, Samir Amin, Claude Ake, Paulin Hountondji, Mahmood Mamdani, Achille Mbembé, Souleymane Bachir Diagne, Mamadou Diouf, Jean-Marc Éla, Valentin Mudimbe, etc. en sont des exemples édifiants. Ces auteurs délocalisent le champ de l'africanisme, le libère de l'encastrement idéologique, en s'investissant à faire éclore un discours scientifique africain qui soit le produit de l'éclairage scientifique des nouvelles rationalités africaines, les nouvelles logiques sociales à l'œuvre dans une Afrique qui bouge et qui aspire à avoir son propre lieu archéologique.

L'on ne saurait confiner certes l'héritage théorique de la recherche africaniste dans ces postures, mais celles-ci sont assez représentatives pour révéler le socle épistémologique sur lequel se sont édifiés les paradigmes qui ont meublé l'essentiel du champ de la recherche africaniste, dans le domaine des sciences sociales. En les revisitant, nous visons à mettre en relief l'hypothèse de

l'impérativité d'une refondation des recherches en sciences sociales africaines, de manière à ce que les nouveaux travaux sur l'Afrique dans ce siècle de la mondialisation et des ruptures profondes fassent éclairage sur le sens des mutations en cours et édifient sur les logiques d'émancipations que laissent éclore les acteurs d'une Afrique qui cherche sa place.

... Aux exigences d'une innovation paradigmatique

La reconceptualisation efficiente des phénomènes sociaux en Afrique, fortement affectés par des mutations profondes, passe par une réévaluation critique des concepts, des cadres d'analyse et des outils méthodologiques jusqu'ici utilisés, et, surtout, par une prise en compte des dynamiques sociétales en cours dans le contexte spécifique de la mondialisation. Il faut une « nouvelle radicalité » à laquelle devraient tendre les sciences sociales africaines pour asseoir ce que Kamto (1993) appelle « une culture de l'intellectualité ». Celle-ci se décline en termes d'engagement critique dans la pratique des sciences sociales africanistes au regard des multiples et complexes batailles que l'Afrique mène dans une globalisation qui lui est, pour le moment, défavorable. Si « le domaine des sciences sociales n'est pas détaché d'un système de valeurs socioculturelles » (Éla 1994:123), on mesure toute l'ampleur des responsabilités qui incombent aux chercheurs africains à baliser les chemins de la re-génération pour le continent africain.

Si l'on sait que le combat contre la domination paradigmatique est loin d'être gagné par les intellectuels du continent, malgré quelques avancées significatives avec des figures de renom, la bataille pour la refondation de l'ordre épistémologique positiviste occidental demeure toujours une exigence majeure à laquelle est confronté l'agenda épistémologique du continent. *Dans l'autre face du royaume*, Mudimbe (1973) revient sur les enjeux de cette exigence épistémologique par le comment d'un discours sur l'Afrique et les Africains dont la vocation serait non seulement la simple mise en évidence des espaces archéologiques que constitue la spécificité de l'objet africain, mais qui opérerait pour une finalité productrice de pratique politique pour le salut du continent. « Comment les Africains pourraient-ils entreprendre chez eux un discours théorique qui soit producteur de pratique politique ? », se demande-t-il. En donnant au politique son sens grec, c'est-à-dire la gestion de la cité, la problématique de l'applicabilité d'une philosophie de la praxis aux sciences sociales africaines trouve toute sa pertinence, au regard des grands défis de la globalisation auxquels le continent africain est aujourd'hui confronté. Les situations de crises multiformes et complexes qui assaillent le continent africain militent pour une refondation des sciences sociales en vue de réaliser les ruptures susceptibles d'asseoir des angles d'attaque en phase avec les enjeux du moment, c'est-à-dire intégrer dans le discours africaniste les exigences de la connaissance et les impératifs de la praxis.

Un travail de déconstruction et de reconstruction s'impose dans l'espace discursif des sciences sociales africaines. Depuis les années 1970, le penseur congolais Valentin Mudimbe a voulu mettre à nu l'extraversion conceptuelle et paradigmatique des sciences sociales africaines, en insistant sur le débat concernant la crise de l'humanité africaine et le rôle du discours des sciences sociales en Afrique. Il avait très tôt compris que l'insertion de l'africanisme dans l'espace discursif de l'Occident avait fait que les savoirs produits sur l'Afrique étaient fortement marqués par des schèmes de problématisation et des cadres analytiques très éloignés des réalités africaines. L'engluement du discours africaniste dans l'ordre épistémologique occidentaliste a eu comme conséquence une certaine déformation dans la présentation des réalités sociales africaines. C'est pour cette raison que l'historiographie africaine, à travers les siècles, a été qualifiée par Mudimbe (1994) de « bibliothèque coloniale ». L'indigence imputable à cet ordre épistémologique occidentaliste se situe dans cette optique de vouloir rendre universalisable tout le savoir produit à travers les différentes épistémèes occidentales. Elle impose ses canons, ses paradigmes, ses concepts et occulte, en quelque sorte, la spécificité des terrains et la particularité des réels étudiés. Une bonne partie des études post-coloniales s'est inscrite, pour l'essentiel, dans ce refus de considérer comme référentiels les fondements épistémologiques qui ont sous-tendu les constructions théoriques produites dans l'enclave de cette bibliothèque coloniale.

La critique de Mudimbe, et par-delà tout l'héritage théorique critique du discours post-colonial, s'inscrit dans le sillage de l'épistémologie postmoderniste qui, en se fondant sur une réalité du social discontinue, fragmentée, soutient l'idée d'une pluralité de schèmes d'intelligibilité dans l'étude des réalités sociales. L'africanisme doit, en s'inspirant de ce principe de mise en évidence de la pluralité des schémas d'analyse, dans la formulation des significations des phénomènes sociaux, aller au-delà de la critique postmoderniste qui dérive de la critique nihiliste de la seconde modernité. La question fondamentale qui se pose à la décolonisation et à la refondation des sciences sociales africaines est « comment sortir de la bibliothèque coloniale » pour établir un corpus analytique qui participe au réarmement de l'homme africain. La déconstruction des traditions réflexives coloniales et post-coloniales, produites sur l'Afrique et les Africains, n'a de signification que si celle-ci s'accompagne d'un travail de reconstruction d'un foyer épistémologique porteur et producteur de sciences sociales qui, au-delà de l'éclairage des problèmes du continent, ouvrent des perspectives dans la dialectique de résolution des problèmes pour les citoyens africains. Pour cela, l'africanisme doit s'évertuer à rendre effectives quelques exigences : la réévaluation critique et la réappropriation des études africanistes, la décolonisation des sciences sociales africaines, le défi de l'innovation théorique, l'option de rendre opératoire les théories africanistes, l'engagement dans la pratique des sciences sociales africaines.

Réévaluation et réappropriation critique positive d'une tradition réflexive

On peut donner deux acceptions à la notion de critique. Il y a, d'une part, une conception de la critique au sens kantien qui s'attaque à l'examen évaluatif des catégories et des formes de connaissance, afin d'en déterminer la validité et la valeur cognitive, d'autre part, une conception marxiste s'impose, qui s'oriente vers l'analyse contextuelle de tout discours. Elle se situe dans la problématique de la sociologie des connaissances qui enracine les savoirs de leurs lieux archéologiques, tout en se donnant pour tâche d'en déterminer les soubassements idéologiques qui les sous-tendent. La première est une critique interne aux procédés constitutifs des catégories et des formes de discours, la seconde se situe dans les conditions de construction des connaissances et l'impact des déterminants qui en constituent leurs cadres contextuels et détermineraient, en partie, le sens et les logiques sous-jacentes qui les président.

La critique africaniste doit s'inspirer des ces deux formes de traditions critiques, en alliant la critique épistémologique et la critique sociologique, en questionnant, de manière résolue, constante et active, la production théorique sur les sociétés africaines et les formes d'historicité qui structurent celles-ci. C'est ainsi qu'elle pourrait inscrire la production du savoir sur l'Afrique dans la thématique foucauldienne qui renseigne, à la lumière du concept d'épistémè, qu'il n'est pas une grille d'approche sur le social qui serait transcendante, mais plutôt produite dans le cadre d'une détermination historique empirique qu'on ne saurait détacher du champ social et politique au regard duquel elle fonde ses critères de validité. En s'attaquant à la question de la rénovation des sciences sociales, la critique africaniste doit certes s'orienter vers une réappropriation critique des méthodologies de recherche, des paradigmes, des concepts, mais surtout, elle doit veiller sur la portée des travaux sur l'Afrique dans le sens de la résolution des multiples difficultés du continent liées aux défis des exigences de la mondialisation.

Deux postures ont longtemps dominé les recherches dans les sciences sociales africaines : la première est passéiste ou « archéologique » selon le mot d'Éla (1994), la seconde est dynamique. La première s'inscrit dans la tradition réflexive de l'africanisme de l'époque coloniale. Elle se consacre, à l'image de « l'école de Griaule », à l'étude des caractéristiques culturelles, des structures sociales, des institutions, des formes symboliques, des croyances religieuses et mythiques, des systèmes de parenté, des formes de sociabilité. Les études afférentes à ces thématiques ont un dénominateur commun, celui de se focaliser sur l'immobilisme des sociétés africaines. Cette posture est dominée par ce qu'Assogba appelle le paradigme statique (1998). La seconde cherche à appréhender, au-delà des déterminants socioculturels qui ont résisté aux influences exogènes, les multiples changements que des acteurs ont déclinés à travers les différents domaines de vie collective, à l'échelle du continent dans sa

diversité sociologique. Elle se focalise sur les mutations qui se construisent en Afrique, en essayant de « penser l'Afrique contemporaine dans son formidable potentiel de subversion, dans sa créativité culturelle débordante et dans sa délinquance populaire » (Biaya et Bibeau 1998:7).

C'est dans ce second regard d'une approche dynamique qu'il faut désormais inscrire les recherches en Afrique. Les sociétés africaines sont aujourd'hui confrontées à des mutations profondes, spécifiques qui engagent la réflexion, dans le domaine des sciences sociales, à affiner des grilles d'approche en phase avec les dynamiques en cours. Ces transformations peuvent être repérées dans une urbanisation poussée, dans les dynamiques locales de développement, dans le champ de l'éducation et de la formation, dans l'irruption des démocraties au cœur des États monopartisans, dans les médias de communication des nouvelles technologies de l'information, dans l'irruption d'une jeunesse en quête d'idéal et de reconstruction du vécu, dans l'économie informelle, dans la confrontation de multiples cultures autonomes qui se rencontrent dans l'espace urbain africain, etc. Tous ces processus, qui restructurent la quotidienneté des Africains, sont des vecteurs qui plaident pour l'émergence de schémas analytiques prenant en compte la dialectique complexe du rapport entre les spécificités africaines et la dynamique impulsée par la mondialisation. L'examen des situations en Afrique ne peut plus occulter l'avenir du continent qui se construit désormais dans son rapport avec la mondialisation et ses exigences. Il faut le dire, la mondialisation brasse, de manière incontournable et irréversible, les sociétés et les cultures africaines, et même les structures familiales, sociales et institutionnelles. Et c'est de là qu'il faut partir pour « comprendre l'avenir de nos problèmes, et nos problèmes dans l'avenir ». L'africanisme doit se prononcer sur le sens et les réalités contemporaines, en acceptant de situer

ses pratiques et ses options dans une logique de remise en question soutenue de ses vues et méthodes, et surtout d'interpellation constante de la raison « scientifique » pour une prise en compte de la pluralité de nos sociétés modernes, en permanentes (re)compositions et mutations, ainsi que des enjeux toniques à partir desquels se tissent dans la vie banale de tous les jours l'ensemble de nos sociétés (Engomo 2001:16).

Aujourd'hui, on assiste au délaissement progressif d'une lecture manichéenne fondée sur une opposition système moderne – système traditionnel. L'Afrique se donne à penser sous le mode de la complexité, avec de nouveaux champs sociaux, dont la mise en élucidation suppose « une prise de conscience internalisée par rapport à une modernité différente d'une modernisation importée et se fait partielle et désarticulée » (David 1992:93). Une telle évidence devrait amener les chercheurs africanistes à repenser non seulement les rapports des modèles d'analyse avec les spécificités sociologiques, politiques et économiques des sociétés africaines, mais surtout à contribuer à une

entreprise de reconstruction et de promotion de l'Afrique, par un engagement positif dans un monde globalisé où chaque groupe de nations cherche à se faire accepter comme acteur et concepteur de cette nouvelle unité systémique du monde.

L'engagement intellectuel dans la pratique des sciences sociales africaines

Les sciences sociales, par souci de scientificité, prétendent souvent avoir acquis une neutralité et se démarquent de l'engagement. Un regard sur la tradition critique des sciences sociales occidentales relativise une telle conception. L'on se rappelle les positions de Comte et Durkheim sur le rôle de la sociologie. L'esprit positif qui a prévalu dans l'engendrement de la sociologie cautionnait l'engagement de cette discipline à faire sortir, comme l'a suggéré Auguste Comte, « les grandes notions sociales » d'un état flottant et contradictoire afin de « délivrer les sociétés de cette fatale tendance à une imminente dissolution et la conduire directement à une organisation nouvelle » (Comte 1975:15). Le projet positiviste était inséparable, dans l'optique de Comte et de Durkheim, d'une vision praxique de la connaissance du social. Les sciences sociales ont porté, dès leur émergence dans le contexte occidental, l'impératif du projet utilitariste inhérent à toute intention cognitive destinée, en dépit de la pétition de principe d'une neutralité déclarée, à satisfaire les besoins humains. Dans le contexte américain par exemple, l'option utilitariste et productiviste est plus affichée. La sociologie américaine s'est trop préoccupée par exemple de l'intégration des immigrés et du problème noir aux USA. Elle s'est intéressée aux contours de la gestion de la cohabitation et des conflits entre communautés. La conclusion à laquelle ont abouti les recherches sur cette question a consisté à dire que le respect de la citoyenneté et le maintien des particularismes peuvent favoriser l'assimilation des communautés et leur pleine participation à la vie et aux valeurs universelles de la démocratie.

La conséquence que nous tirons de ce bref rappel de la dimension praxique des sciences sociales, c'est que le praticien des sciences sociales, en dépit des exigences relatives à l'objectivité et à la scientificité des productions, ne saurait faire fi des formes d'historicité auxquelles il est imbriqué. L'ancrage à des formes d'historicité ne définit pas l'absence de scientificité, mais révèle une prise en compte du fait que les disciplines des sciences sociales ont la spécificité de se construire au cœur d'une « tension entre un pôle expérimental et un pôle historique ». L'engagement des sciences sociales africaines, dans les multiples et complexes batailles que l'Afrique mène dans une globalisation qui lui est défavorable, est plus qu'une exigence. C'est la raison d'être même de ces sciences. L'académisme tant vanté, au nom d'une raison scientifique universelle, ne doit pas détourner le chercheur africain à s'orienter vers une production de la science en Afrique qui s'insère dans le combat pour un projet

social dont l'ambition est de donner à ce continent un lieu et une place dans le nouveau façonnage d'une histoire universelle où chaque acteur affirme son habitus. Le chercheur africain doit établir un rapport avec la connaissance du social qui suppose l'exigence d'une utilité pratique de ses productions scientifiques pour les sujets africains, engagés dans les combats de toutes sortes et faisant face à des défis multiformes d'une complexité inédite. Il nous faut rompre avec l'académisme au profit d'un savoir aux incidences bénéfiques pour la société, pour la construction d'une Afrique réconciliée avec ses valeurs cardinales et ouverte à cette mondialité aux allures totalitaires. C'est à ce titre que les sciences sociales africaines se mettraient au service du continent et participeraient à sa véritable refondation. Cette visée passe par la ré-affirmation de la primauté de la question et du paradigme du développement, à l'ordre du jour du discours social et de l'engagement intellectuel, toute chose qui soit un impératif pour que l'Afrique puisse compter parmi les nations et sortir du statut d'objet pour devenir sujet de l'histoire.

Le credo de l'engagement vise à montrer que la recherche en sciences sociales ne devrait pas s'exercer dans une pseudo-neutralité, au point de sacrifier leur engagement sur le projet de réformes sociales, politiques, économiques, scientifiques et culturelles qu'exige la situation actuelle de l'Afrique dans la mondialisation en cours (Ly 1989). Dans la constitution d'un savoir scientifique en Afrique, il ne faudrait pas que les théories élaborées occultent les réalités vécues et l'esprit d'engagement des chercheurs africanistes à trouver des solutions à ces difficultés. Les sciences sociales africaines ne doivent pas s'enfermer dans une neutralité piégée. Dans la perspective de libérer la créativité scientifique à laquelle s'inscrit cette nouvelle radicalité suggérée, les recherches africanistes ne peuvent se limiter à la seule restitution du sens des crises et des conflits en Afrique, encore moins se laisser enfermer dans le rappel des blessures subies par l'Afrique. Elles devraient aider à prendre conscience de nos déficiences, nous éclairer sur les voies et moyens les plus indiqués pour sortir l'Afrique du sous-développement. Elles doivent participer à l'émergence d'un leadership africain, pour faire de notre continent un pôle qui participe à la marche du monde et y impulse sa propre vision. La rupture suppose une refondation de l'ordre épistémologique positiviste occidentaliste pour asseoir un espace épistémique africaniste destiné à investir théoriquement la question de l'avenir de notre continent et de son développement économique et social. Sous ce rapport, les sciences sociales africanistes ne doivent pas se placer en dehors du combat politique et économique que mènent les populations d'Afrique. Une telle exigence suppose une série de ruptures d'avec les travers de l'africanisme et de toutes les idéologies du dehors et du dedans. La réalisation d'un tel objectif s'inscrit dans le projet épistémologique de Jean-Marc Éla (1998), c'est-à-dire contribuer à faire éclore ces « voies capables de réinstaller l'Afrique au cœur des débats scientifiques de notre temps ».

L'Afrique dans la mondialisation : conjecture sur le futur de l'Afrique

Dans le continent africain, des acquis ont été réalisés sur le plan des conquêtes politiques, mais les résultats en matière de développement économique et social restent, malgré la spécificité des trajectoires de chaque pays, en deçà des attentes. Globalement, l'Afrique n'a pas véritablement été maîtresse de son destin. Elle a aujourd'hui un rôle marginal dans le processus de mondialisation qu'elle subit davantage plutôt qu'elle ne l'influence. C'est pour cette raison que le géographe Yves Lacoste décrète, de manière péremptoire, « l'Afrique est le désastre du Tiers monde ». Sans vouloir nous inscrire dans le registre analytique de l'afro-pessimisme, nous reconnaissons que l'Afrique est entrée dans le XXIe siècle avec un retard considérable. Elle n'a pas, jusqu'ici, réglé les problèmes essentiels, notamment les problèmes de pauvreté, d'urbanisation rapide et de gouvernance, de récession économique, de conflictualité, d'intégration régionale, d'analphabétisme, de démocratisation de ses espaces politiques, d'insécurité alimentaire, etc. La question de fond est de savoir comment, pour le siècle post-bipolaire, opposer à « l'invention de l'Afrique » une « invention du monde » par l'Afrique. L'argumentaire qui sous-tend notre propos s'inscrit dans cette interrogation majeure qui s'affirme, selon la belle expression du professeur Lalèyè, comme un « pensable qui attend ses penseurs » (1982).

Certes, toutes les sociétés sont aujourd'hui en crise, si l'on entend par crise « les situations dans lesquelles les attentes de la majorité ne peuvent être satisfaites par la logique du fonctionnement du système » (Amin 1995:13). Mais, de toutes les sociétés modernes, celles de l'Afrique semblent être les plus frappées par cette crise du fait des facteurs multiples d'une globalisation faite pour les puissances économiques. Si la mondialisation a imposé aux sociétés du monde une interdépendance, les inégalités de pouvoir qui la régissent laissent peu de possibilités à l'Afrique. Le continent africain est désarmé dans une globalisation génératrice de déséquilibres, d'asymétries et d'inégalités où il dispose de peu de moyens pour infléchir positivement le cours des choses du fait de sa place marginale dans la hiérarchie économique du capitalisme mondialisé. Mais, en dépit de sa situation fragile, le continent africain connaît des mutations profondes qui déclinent des perspectives audacieuses porteuses de souffle et d'avenir. Dans une Afrique en difficulté, confrontée aux défis multiples et complexes, tout n'est pas morose : il y a, à côté de cette Afrique en crise, une Afrique qui se construit dans l'espoir, en dépit des zones d'ombre. Cette Afrique de l'espoir est une Afrique qui s'invente elle dessine une configuration nouvelle avec des acteurs populaires qui conjuguent leur destin, malgré les difficultés énormes, malgré les multiples obstacles dus au retard du continent et à une globalisation défavorable. Cette Afrique en construction trace un avenir inédit dans l'évolution sociale et historique des sociétés humaines dont la marque est l'éclosion d'une forme de modernité.

Celle-ci se réalise en dehors des schémas du paradigme développementaliste imposé par une vision occidentaliste du progrès, qui se cristallise dans un regard historiquement constitué au prisme des mutations opérées dans les sociétés occidentales, durant les trois siècles écoulés.

L'Afrique change en réalité plus qu'elle ne se développe, telle est la cause explicative de ces reconfigurations spécifiques et complexes de ses propres espaces sociaux. La modernité africaine se situe dans cette dynamique de changements dans les rapports sociaux, dans la conception politique, dans la réappropriation des sciences et des nouvelles technologies, dans la révolution des mentalités et des alternatives générationnelles, dans les nouvelles formes de sociabilité et d'insertion sociale des acteurs individuels et collectifs, dans les formes d'urbanisation inédites, dans les processus d'individualisation, dans les différentes formes de stratégies de survie qui reconfigurent la base socioculturelle des sociétés africaines sans que tout cela ne soit accompagné d'un réel processus de développement économique. Ces phénomènes sociaux, en Afrique, sont autant de modes de déclinaison de nouvelles trajectoires, de nouvelles logiques sociétales adossées à la nouvelle marque historique d'une modernisation où se dessinent des stratégies de résistances et de réappropriation par des dynamiques de préservation des subjectivités culturelles affectationnelles. Ces nouvelles dynamiques doivent constituer le creuset des ruptures auxquelles l'Afrique devrait s'atteler, pour corriger le paradoxe qui consiste à subir une pauvreté endémique dans des pays qui regorgent pourtant d'importantes richesses naturelles. Elles doivent constituer les ressorts du développement africain, au prisme desquels se construisent les choix politiques et économiques du continent. Il revient aux sciences d'en assurer l'éclairage et de participer à baliser les stratégies efficaces, à cet effet.

L'impérativité d'une refondation des démarches, des stratégies et des options ne se pose pas en termes de choix figé, elle suppose l'esprit d'engagement et, surtout, la volonté ferme de la part des Africains de contribuer, par eux-mêmes et pour eux-mêmes, à l'amélioration de leur propre destin. Les sciences sociales africaines ont un rôle important à jouer, en acceptant d'être au service de l'Afrique dans la double bataille du développement et de celle d'être un sujet historique dans l'aventure de la mondialisation.

Conclusion

L'engagement des sciences sociales africaines, dans les multiples et complexes batailles que l'Afrique mène dans une globalisation qui lui est défavorable, est plus qu'une exigence. C'est la raison d'être de ces sciences qui doivent pleinement jouer leur rôle de creuset pour fournir non seulement un éclairage sur les situations-problèmes des sociétés africaines, mais d'en fournir les balises pour leur résolution. Si les Africains sont interpellés à assumer des ruptures profondes, la première est d'ordre épistémique. Elle doit s'inscrire

dans une culture de l'intellectualité dont la fonction première est une critique sans complaisance de notre rapport aux autres et de notre rapport au développement. Dans cette logique, les sciences sociales participent à sortir l'Afrique d'un paradoxe qui rappelle celui du village de Kirène. Réputé d'avoir le meilleur gisement phréatique du Sénégal en sus d'une usine de production d'eau minérale naturelle, le village de Kirène a, pour autant, soif d'eau potable. Le sort de l'Afrique est identique à ce paradoxe : ce continent subit une pauvreté endémique dans des pays qui regorgent pourtant de richesses naturelles énormes, inestimables. Les sciences sociales doivent avoir l'ambition de contribuer à participer à une solution de ce paradoxe en jouant leur partition dans la refondation des modèles existentiels tout court, pour ne pas dire des modèles de développement. Pour cela, la nouvelle radicalité dont il sera question dans le champ des sciences sociales, c'est une radicalité porteuse de changements et d'espoir : celle d'une réflexion critique toujours en acte qui joue le rôle de catalyseur des forces vives de l'Afrique engagées dans l'aventure du progrès et de la libération du continent.

Sous ce rapport, les sciences sociales doivent contribuer à baliser la voie, à montrer que l'avenir de l'Afrique ne se dessine pas, contrairement au schéma de Jean Christophe Ruffin, par une réinvention de l'Afrique au travers du moule politico-idéologique occidental, mais par une réappropriation des Africains des potentialités offertes au prisme des réalités et des valeurs des sociétés africaines. Il nous faut, à cet effet, inventer notre voie dont il revient aux sciences d'en dessiner les contours, d'analyser de manière critique notre lente et difficile marche vers la dignité et le progrès, de manière à inventer les voies de solutions. Ce n'est qu'à ce prix que les sciences auront pleinement joué leur rôle dans une époque charnière où le continent africain est, plus que tout autre espace social, confronté à l'équation du processus de la mondialisation et au problème de la multiplicité des temps et rationalités locaux qui y sont insérés. Cette exigence tient au fait que pendant longtemps on a connu dans la recherche africaniste un processus de formalisation où la pensée sur les problèmes sociaux et sur le développement en Afrique a perdu tout le sens critique et prospectif. Le moment est venu de rectifier le tir dans ce siècle de la mondialisation et de la multipolarité.

Références

- Ake, C., 2003, « Sciences sociales et développement », *Afrique et Développement*, Vol. N°4, pp. 35-45.
- Amin, S., 1995, « Mondialisation et particularisme. Les conditions d'une relance du développement », dans *Cifedhop*, N°3, pp. 9-31.
- Assogba, Y., 1998, « Trajectoires et dynamiques de la sociologie générale d'Afrique noire de langue française », *Cahiers de Recherche en Développement Communautaire*, Série recherches N° 7, pp. 33-48.

- Balandier, G., 1965a, « Les études et recherches africanistes », *Revue de l'enseignement supérieur*, N°3, pp. 51-57.
- Bernault, F., 2001, « L'Afrique et la modernité des sciences sociales », *Revue d'Histoire*, N°70, pp. 127-138.
- Biaya, T., et Bibeau G., 1998, « Présentation Modernités indociles et pratiques subversives en Afrique contemporaine », in *Anthropologie et sociétés*, Vol. 22, N°1, pp. 5-13.
- Bourdieu, P., 1998, *Contre-feux. Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*, Paris, Liber Raisons d'agir.
- Bowao, C., 2000, *La mondialité ? Une prospective du sens historique*, Dakar, CODESRIA.
- Comte, A., 1995, *Cours de philosophie positive*, Tome, Paris, Herman.
- Copans, J., 1990, *La longue marche de la modernité africaine*, Paris, Karthala.
- Copans, J., 2000, « Pour une histoire et une sociologie des études africaines », *Cahiers d'études africaines*, Vol. XI, N°43, pp. 422-447.
- David, D., 1992, « Mimétisme et regard internalisé : l'autonomie du politique en Afrique », dans *Le Courrier. Afrique Caraïbes Pacifique-Union européenne*, N° 134, juillet-août, pp. 31-40.
- Diop, C.A., 1963, « Sociologie africaine et méthodes de recherche », *Présence Africaine. Revue Culturelle du monde noir*, N° 48, pp. 180-181.
- Diop, C. A., 1979, *Nations nègres et culture. De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui*, Paris, Présence africaine.
- Diouf, M., 1993, « Des historiens et des histoires, pourquoi faire ? Historiographie africaine entre l'État et les communautés », *Revue africaine de sociologie*, 3/2, pp. 99-128.
- Dussouy, G., 2009, *Les théories de la mondialité*, Paris, L'Harmattan.
- Éla, J.M., 1994, *Restituer l'histoire aux sociétés africaines. Promouvoir les sciences sociales en Afrique*, Paris, L'Harmattan.
- Éla, J.M., 1998, « Les sciences sociales à l'épreuve de la mondialisation : les enjeux épistémologiques de la mondialisation », 9^e Assemblée Générale du CODESRIA, Dakar, 14-18 décembre.
- Engono, J.N., 2001, *Cent ans de sociologie Du positivisme « dogmatique » à une approche intégrée du social*, Yaoundé, Presses universitaires de Yaoundé.
- Freire, P., 1982, *Education for critical consciousness*, Monthly Review Press continuuù, New-York.
- Kabou, A., 1992, « Quand les Africains critiquent l'Afrique », *Le Courrier. Afrique Caraïbes Pacifique-Union européenne*, N° 134, juillet-août.
- Kamko, M., 1993, *L'urgence de la pensée - Réflexions sur une pré-condition du développement en Afrique*, Yaoundé, Ed. Mandara.
- Latouche, S., 1998, *L'autre Afrique*, Paris, Albin Michel.
- Prah, K., « L'anthropologie en Afrique : passé présent et visions nouvelles », dans *Bulletin du CODESRIA*, N° 3, 1991, pp.10-14.
- Lacoste, Y., 2003, « Tragédies africaines », dans *Hérodote*, N° 111, pp. 1-3.
- Laïyê, I.P., 1982, « La philosophie, l'Afrique et les philosophes : triple malentendu ou possibilité d'une collaboration féconde », in *Revue présence africaine*, N° 123, pp.42-62.

- Ly, B., 1983, *Problèmes épistémologiques et méthodologiques des sciences sociales*, Dakar, UNESCO-CODESRIA.
- Mafeje, A., 2000, « L'africanité une ontologie de combat », dans *Bulletin du CODESRIA*, N° ?, pp.3-7.
- Mbembe, A., « Propos des écritures africaines de soi », dans *Bulletin du CODESRIA*, N° 1, 2000, pp 4-19.
- Mudimbe, V., 1973, *Dans l'autre face du royaume*, Lausanne, L'âge d'homme.
- Mudimbe, V., 1989, *L'odeur du père. Essai sur les limites de la science et de la vie en Afrique noire*, Paris, Présence Africaine.
- Poncelet, M., « Colonisation, développement et sciences sociales. Éléments pour une sociologie de la constitution du champ des « arts et sciences du développement » dans les sciences sociales francophones belges », *Bulletin de l'APAD* (<http://apad.revues.org/2503>), 6 juin 2011.

2

La reconstruction de l'Afrique au XXI^e siècle : la perspective des innovations socio-territoriales

Sambou Ndiaye

Introduction

Ce chapitre part du postulat selon lequel les dynamiques territoriales constituent une partie prenante stratégique du processus de reconstruction de l'Afrique en ce XIX^e siècle marqué par un contexte de « glocalisation », d'épuisement du mode de régulation post-colonial, de défaillances de l'Etat et du marché, de remontée des identités, etc. Ce sont les limites des modèles macro, hiérarchiques, économicistes et technicistes qui ont positionné les territoires comme partie prenante de l'Afrique qui se refait. A ce propos, la perspective des innovations socio-territoriales permet de mettre en relief les processus construits par divers types d'acteurs implantés sur un territoire dans le but de répondre à des besoins de réaliser des aspirations ou de profiter/construire des opportunités pouvant induire un changement social à divers niveaux. A travers ce paradigme, l'enjeu est de se demander comment dans le contexte d'opportunités et de contraintes spécifique aux pays africains, les individus, les communautés et les institutions se déploient pour soit faire face à des problèmes, soit réaliser des aspirations, soit construire/ saisir des opportunités en vue d'améliorer leurs conditions de vie de renégocier la reconfiguration de l'architecture institutionnelle ou encore de réajuster le mode de régulation. En se détournant de l'attitude comparative, voire comparatiste, la perspective de l'innovation sociale invite à mettre l'accent sur la quête de l'intelligibilité de la réalité africaine.

Dans cette contribution qui s'appuie sur des données empiriques collectées à partir du cas du Sénégal, les innovations socio-territoriales urbaines sont appréciées à travers leurs dimensions institutionnelles (dynamique de gouvernance territoriale), économiques (processus de développement économique local), techniques (exercice de planification locale) et même académiques (ancrage territorial des universités) en vue d'étudier la nature et la portée des dynamiques que les territoires cherchent à expérimenter. L'article présente le contexte de précarité et d'épuisement du mode de régulation avant de dégager les enjeux théoriques et épistémologiques du paradigme des innovations socio-territoriales. Dans la troisième partie, quelques cas d'innovations socio-territoriales seront systématisés à partir du Sénégal.

Un contexte de précarité révélateur de l'épuisement du mode de régulation

Selon le dernier rapport sur le développement humain (PNUD 2013), la plupart des 44 pays classés à l'indice de développement humain (IDH) faible sont africains. Le cas du Sénégal est à ce propos illustratif. En effet, 157^e rang de l'IDH en 2005, le Sénégal se positionnait en 2009 à la 166^e place avant de revenir en 2012 à la 154^e place (PNUD 2009). L'évolution du taux de croissance annuelle des cinq dernières années démontre la détérioration de la situation socio-économique du pays, révélant par ailleurs la précarité de la majeure partie de la population avec un taux de pauvreté avoisinant 46,7 pour cent en 2012 (ANSD 2013b).

Tableau 2.1 : L'évolution du taux de croissance annuelle 2007-2011

Année	Taux de croissance
2007	4,9
2008	3,7
2009	2,4
2010	4,3
2011	2,1

Source : ANSD, 2013a

L'analyse des stratégies de développement (1960-2010) du Sénégal montre un régime d'accumulation en crise permanente passant d'une économie de rente durant les premières années d'indépendance (1960-1979) à une économie de marché préconisée par les bailleurs de fonds à travers les programmes d'ajustement (PAS) entre 1980 et la fin des années 1990 pour, finalement, se limiter depuis les années 2000 à une politique de lutte contre la pauvreté que cherche à combler la stratégie de croissance accélérée (Ndiaye 2007). L'économie de rente promue par l'État post-colonial a produit un modèle de développement extraverti qui a dépassé les capacités réelles du pays tout en fournissant à un État tentaculaire

et prédateur les moyens d'assurer sa reproduction en entretenant une clientèle politique (Diop et al. 2002 ; O'Brien et al. 2002). En revanche, la régulation par le marché prônée par les PAS n'a pas fait profiter de la libéralisation de l'économie aux entrepreneurs nationaux. Au contraire, elle a accentué la précarité de la population ainsi que l'extraversion et la vulnérabilité du système productif. C'est dire que les politiques de libéralisation et d'ajustement n'ont pas réussi à compenser l'épuisement de l'économie de rente, ni à favoriser la construction d'une économie productive créatrice de richesses pour le pays ; leur impact se situe davantage dans le renforcement de la tertiarisation et de l'informalisation de l'économie ainsi que dans l'ouverture de l'espace public à des acteurs issus de la société civile.

Quant aux politiques de lutte contre la pauvreté, elles n'ont pu se libérer des postulats des PAS, se présentant de fait plus comme une politique sociale qu'une opportunité de renouveler les modalités de régulation de l'économie ainsi que le mode d'insertion du Sénégal dans l'économie-monde (Ndiaye 2005). La stratégie de croissance accélérée qui est venue corriger ces lacunes n'a pas encore produit de résultats significatifs. Les nouvelles autorités ont démontré un intérêt accru autour de la promotion de la gouvernance, de la lutte contre la corruption, du développement territorial. Le Document de politique économique et sociale qui fournit le cadre stratégique actuel d'intervention de l'Etat a décliné trois axes stratégiques tels que la création d'opportunités économiques et de richesses par la promotion d'emplois et la transformation structurelle de l'économie, l'accélération de l'accès aux services sociaux de base et, enfin, le renforcement de la bonne gouvernance. Toutefois, la structure de l'économie sénégalaise ainsi que la sévérité, voire l'ampleur du mal développement, appellent des ruptures profondes pour inscrire le Sénégal sur la rampe de l'émergence.

La crise structurelle du régime d'accumulation a été accentuée par les quatre crises que le Sénégal partage avec la plupart des pays africains, à savoir les crises alimentaire, énergétique, financière et climatique. Il reste que cette situation de crise structurelle du mode de régulation demeure expressive de l'épuisement du mythe du progrès à la base du modèle de développement des pays industrialisés. Ce modèle reproduit en Afrique relève du paradigme du rattrapage qui établit que le développement est positif, continu, unilinéaire et demeure un idéal universel à atteindre lorsque l'on suit les mêmes étapes que les sociétés occidentales civilisées. Ainsi, le sous-développement traduit le retard des pays « sous-développés » à se hisser aux normes universelles de progrès que cristallise la civilisation occidentale. Réduisant le développement à la croissance économique, ce modèle dit de la « modernisation » s'appuie sur l'industrialisation, l'urbanisation et l'économie de marché. Il sera à la base d'un processus de développement productiviste, techniciste, centralisé, extraverti, dépendant et basé sur les agrégats macroéconomiques dont les conséquences

désastreuses appellent l'avènement d'un autre paradigme. Ces multiples échecs ont poussé certains chercheurs à conclure que la crise de l'Afrique concerne l'Afrique des élites, de l'État, des bailleurs de fonds et des partenaires au développement partisans d'une « modernité dupe » basée sur une rationalité technico-industrielle et marchande agressant de larges couches de la population et déstabilisant leur vision du monde, tout en ayant beaucoup de peine à manifester sa cohérence et son adaptation à la réalité africaine (Ndione 1994 ; Ela 1998). Ces crises vont toutefois renforcer la prise de conscience sur certains risques ainsi que sur les capacités interpellatrices des acteurs sociaux déployant divers types d'initiatives qui peuvent être analysés au moins selon trois registres, aux dires de Favreau : les impératifs économiques (nécessité), les impératifs socioculturels (identité) et, enfin, les impératifs sociopolitiques (projet de société) (Favreau 2008 : 4). La combinaison de ces trois registres inscrit ces initiatives dans un changement social construit de l'intérieur des sociétés et porté par des acteurs émergents différents du couple Etat-marché, à savoir les organisations de jeunes et de femmes, les collectivités locales, les organisations socioprofessionnelles, les opérateurs économiques locaux, les mouvements sociaux locaux.

En réalité, la situation du Sénégal contemporain, proche de la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, révèle, d'une part, la crise structurelle des structures et des modalités de régulation politique et économique qui ont dominé le Sénégal de l'indépendance à nos jours, laissant entrevoir l'épuisement des compromis sociétaux issus de la période post-coloniale, d'autre part, elle informe de l'ambivalence qui caractérise le Sénégal contemporain où persiste un décalage entre un mode de régulation épuisé mais résistant et l'émergence d'initiatives diverses portées par de nouveaux types d'acteurs, mais qui n'ont pas encore systématisé une cohérence systémique leur permettant de construire une mutation. L'enjeu réside donc dans la reconfiguration des structures et des modalités de régulation politique et économique, ce qui interroge la nature de l'État africain, le renouvellement des politiques de développement et des modalités de gestion publique, la refondation de l'économie ou encore la recomposition de l'architecture institutionnelle et des échelles de régulation.

Le paradigme des innovations socio-territoriales : enjeux théoriques et épistémologiques

Enjeux théoriques

L'innovation sociale caractérise les dynamiques ou processus certes déviants par rapport aux règles instituées mais capables soit de mettre en œuvre des solutions nouvelles appropriées par rapport à des problèmes divers jusque-là insolubles, soit de réaliser une aspiration, mais tout en dégageant des mécanismes de prévention ou de gestion des tensions corollaires aux changements induits. Son

caractère novateur réside dans sa capacité, d'une part, à améliorer le mieux-être des individus, des communautés, des organisations ou des institutions et, d'autre part, à prévoir sinon gérer les incidences négatives subséquentes à cette amélioration (ou à cette nouveauté) du fait qu'elle est toujours porteuse de tensions liées à la remise en cause des acquis ou de l'ordre déjà établi (destruction créatrice). Plus généralement, le caractère novateur de l'innovation sociale met en évidence la discontinuité qu'elle présente par rapport aux pratiques habituelles, ainsi que sa nature non figée et surtout hors normes. L'innovation sociale peut émerger de diverses manières : la façon de poser un problème (reformulation), de le prévenir ou encore de le résoudre, les réponses nouvelles et performantes à une situation jusque-là insatisfaisante, la nouveauté dans les modalités de production/ distribution de biens et services ou encore dans celles concernant la mobilisation de ressources, la mise en relation d'acteurs ou d'organisations jusque-là isolés, la modification des rapports sociaux ou la reconfiguration des positions de pouvoir au sein d'une institution ou d'un territoire, l'édification d'une nouvelle forme d'organisation ou la restructuration organisationnelle au sein d'une structure, la création d'un nouveau débouché, d'un nouveau produit ou encore d'un nouveau marché (Schumpeter 1999). Ses cibles peuvent être constituées d'individus, de communautés, d'organisations, de territoires, d'entreprises, d'institutions, de politiques, etc.

Toute innovation est sociale, ne serait-ce que par le processus social présidant à sa construction et à sa légitimation (ce qui dépasse le simple usage social). A la fois en amont (construction) et en aval (diffusion) du processus d'innovation, la dimension sociale reste présente. L'innovation sociale dépasse la simple invention, création ou encore le transfert technologique : elle suppose une accommodation de la nouveauté créatrice de valeur compatible avec les valeurs et règles socioculturelles ou tout au moins une recherche de légitimité auprès des institutions, organisations et communautés concernées, toutes choses par ailleurs révélant l'importance des empreintes sociales et territoriales à toute dynamique d'innovation (Klein et Harrison 2006). En réalité, les acteurs sont plus favorables à l'innovation lorsque celle-ci, malgré ses aspects neufs et déviant, ne remet pas en cause fondamentalement leur cadre de référence ou leur système de représentation, mais y insuffle des éléments redynamisants.

Il faut remarquer que toutes les solutions novatrices ne sont pas toujours synonymes d'innovations sociales si, en plus d'être durables, elles ne sont pas accompagnées d'un nouveau paradigme expressif d'une autre façon de formuler, d'une nouvelle forme de coordination ou encore d'une nouvelle façon de résoudre le problème considéré. En cela, l'innovation sociale, même si elle garde un potentiel alternatif, n'en reste pas moins parfois soumise à une dynamique régulatrice souvent instrumentalisée par le système existant, cherchant à se conforter sans changer sa nature intrinsèque (en privilégiant

des changements d'équilibre en lieu et place de changement de structure). Les chercheurs distinguent à ce propos les innovations incrémentielles de nature progressive (mais tout aussi décisives du fait de l'effet cumulatif) de celles radicales qui débouchent sur les transformations sociales, différenciant ainsi la vision fonctionnelle de l'innovation sociale de celle transformatrice expressive de la reconfiguration de l'architecture institutionnelle ou encore de la production d'un nouveau cadre normatif (Alter 2002). Émergeant souvent par grappes surtout lors des périodes de crise, les innovations sociales sont influencées par le paradigme socio-technique en émergence et qui reste porteur d'une nouvelle vision des choses, de nouveaux sens conférés aux choses. Les innovations sociales ne concernent pas nécessairement l'ensemble de la société, elles peuvent se limiter à un secteur d'activité ou à une partie d'un territoire ou à un groupe d'acteurs : c'est pourquoi l'idée de système, voire de sous-système d'innovations, est avancée pour circonscrire la dynamique d'innovation sociale spécifique à un groupe ou à un domaine. C'est dire que si le milieu socioculturel reste important pour tous les aspects liés à l'appropriation sociale, le contexte économique expressif de la demande sociale du moment, le contexte politique rendant compte de la configuration des acteurs et de la nature de leurs interactions, la validation technique par les pairs évoluant dans le même domaine ainsi que la validation institutionnelle en rapport avec le contexte institutionnel restent également tout aussi déterminants pour favoriser l'émergence, la construction, la diffusion et la pérennisation d'une innovation sociale.

Certaines caractéristiques structurent la dynamique des innovations sociales. Comme construction sociale, l'innovation sociale informe d'un processus d'apprentissage procédant par essai-erreur et non d'un processus déterminé a priori, linéaire, planifié et parfait. Loin d'être une action collective programmée, l'innovation sociale rend compte d'un processus erratique, indéfini et inachevé, avec des effets non prévisibles et des acteurs agissant indépendamment de leur position et souvent en fonction de leur intuition, sous une forme peu codifiée, dans des espaces peu structurés avec des modalités imprévues (Alter 2000). Repérable a posteriori, la dynamique d'innovation sociale ne concerne souvent que des étapes, voire des instants. Elle se routinise ou peut même ne pas dépasser le stade de l'émergence dès lors que les conditions ne s'y prêtent plus. Par ailleurs, le paradoxe de l'innovation ne concerne pas seulement sa dynamique de destruction créatrice, il touche également à son institutionnalisation qui peut inhiber la capacité novatrice du mouvement social ou même instrumentaliser les organisations sociales porteuses.

Si, d'une part, l'innovation sociale valorise les notions de nouveauté (un produit nouveau, une forme organisationnelle nouvelle), de performance (degré d'atteinte des objectifs, de résolution d'un problème) et d'appropriation (aspect collectif et validation sociale, technique et institutionnelle), d'autre part, en tant

qu'arène, elle révèle un espace de conflits, de tensions et de contradictions du fait qu'elle remet en cause l'ordre institué ou en tout cas intègre du nouveau qui risque de brouiller les repères déjà établis. Ces conflits sont en dernière analyse révélateurs de la logique des acteurs cherchant à sauvegarder leurs positions de pouvoir (reproduction sociale) ou leurs intérêts dans le processus de construction de l'historicité. C'est pourquoi la caractérisation de l'innovation ainsi que son appréciation positive ou négative restent largement soumises aux jeux des acteurs, à leur logique d'action, à leur position de pouvoir, etc. En tout état de cause, le processus d'innovation sociale s'accompagne de la recherche de compromis afin de nuancer le potentiel de conflit consubstantiel, mais aussi d'assurer sa reconnaissance sociale, sa diffusion ou encore son institutionnalisation. Mais une fois stabilisé, parce que guetté par le risque de routinisation, ce processus devra être revisité. Les innovations sociales peuvent concerner à la fois le niveau macro-sociétal qui appelle au renouvellement et à l'amélioration des politiques sociales (innovations institutionnelles) et le niveau micro-sociétal lorsque des nouvelles façons de faire se développent au sein des organisations. La description du cycle des innovations sociales a donné lieu à l'identification de diverses étapes. Si la plupart s'accordent sur les étapes de construction, de diffusion, d'institutionnalisation et de déclin, d'autres adoptent une perspective diachronique en identifiant trois phases : l'incitation à l'innovation, l'appropriation et l'institutionnalisation (Alter 2000). Ces trois phases aboutissent à des comportements différents de la part des acteurs, à savoir les directions, les innovateurs et les légalistes.

La dimension territoriale ouvre de nouvelles perspectives dans l'appréhension des phénomènes d'innovations sociales. La prise en compte du territoire dans les processus d'innovation renvoie à l'idée d'une dynamique multi-acteurs qui s'échange mutuellement à travers des réseaux. On distingue les systèmes nationaux, régionaux et locaux d'innovation avec, comme déterminants : la recherche/développement, les structures de formation et d'éducation, la nature des interactions au sein du système, le capital cognitif du territoire, la capacité d'absorption d'éléments extérieurs, la spécialisation autour de pôle d'innovation, etc. Si l'innovation n'échappe pas au déterminisme du système socio-territorial (économique, institutionnel, politique, socioculturel) dans lequel elle émerge, ce déterminisme rend compte surtout d'un système de contraintes et d'opportunités (pouvant influencer sur la construction, la diffusion, la reconnaissance ou l'institutionnalisation des innovations) que l'acteur social s'approprie. A ce titre, l'ancrage socio-territorial structure tout le processus d'innovations et met en évidence le fait que l'invention n'arrive à donner naissance à une innovation que si elle est accompagnée d'une appropriation, d'une mise en valeur et d'une reconnaissance locale. Enfin, comme construit socio-territorial, le territoire devient un lieu de construction d'innovations porteur d'avantages concurrentiels : l'effet-lieu met en évidence les opportunités offertes par le capital socio-territorial

en termes d'interdépendances productives, d'apprentissage, de réduction des incertitudes informationnelles et de coûts de transaction, ainsi que divers services de soutien aux pratiques innovantes autour d'un système local d'innovations (Abdelmalki et al. 1996 ; Fontan et al. 2005 ; Proulx et al. 1998).

A ce propos, l'innovation socio-territoriale peut être analysée comme un processus construit socialement par divers types d'acteurs implantés sur un territoire donné dans le but de répondre à des besoins, de réaliser des aspirations ou de profiter/construire des opportunités pouvant induire un changement social à divers niveaux. Elle met en évidence les modalités et formes novatrices que les acteurs locaux inventent ou s'approprient en vue de résoudre leurs problèmes ou de réaliser leurs aspirations en valorisant le territoire comme producteur d'avantages concurrentiels. Les innovations socio-territoriales peuvent être appréciables à divers niveaux comme la revitalisation territoriale, les formes organisationnelles (création de nouvelles formes organisationnelles ou promotion de nouveaux modes de gestion organisationnelle), les formes institutionnelles (mode de régulation), les modalités de production/ distribution de biens et services, les modalités d'hybridation des ressources, etc. La perspective territoriale impose finalement une meilleure prise en compte de l'enracinement culturel, socio-historique et territorial des innovations en lieu et place des tentatives d'uniformisation et de généralisation.

Enjeux épistémologiques

Sur le plan épistémologique, la conjonction de déterminants idéologiques, normatifs et scientifiques s'alimentant réciproquement ainsi que l'existence de défis politiques ou pratiques à la base des innovations sociales, imposent une épistémologie de l'innovation sociale. Celle-ci doit inciter les chercheurs à adopter une attitude de sociologie critique afin de gérer « le risque de projection des normes éthiques du chercheur sur le cadre d'analyse des expériences d'innovations » (Nussbaumer et Moulaert 2006:87). En outre, la singularité des expériences novatrices étudiées ainsi que l'incertitude subséquente concernant leurs effets invitent à rester vigilant sur les éventuelles généralisations. L'entrée par les innovations sociales invite à sortir des schémas d'analyse classique marqués par une lecture manichéiste, partielle ou partielle en vue d'interroger la dynamique articulée à son environnement : les situations de rupture ou, plus généralement, de changement social, le banal, les pratiques de la vie ordinaire, l'implicite, la face cachée, les tiroirs sociaux, « l'irrationalité » (Assogba 2007). Toutefois, cette entrée ne préjuge ni de l'issue, ni de la nature, encore moins de l'intensité du changement : adoptant une approche plus dialectique, l'approche en termes d'innovations sociales se limite à caractériser la nature de la dynamique en faisant ressortir à la fois les éléments de rupture et de continuité ou en faisant côtoyer les dimensions conflit et coopération présentes dans toute œuvre humaine.

En Afrique, la réflexion sur l'innovation sociale s'incruste autour de trois éléments : les résultats mitigés de l'interventionnisme étatique avec toutes ses dérives bureaucratiques et financières, la gestion de l'enlisement consécutive aux programmes d'ajustement structurel visant la libéralisation de l'économie et le désengagement de l'Etat, mettant ainsi les pays africains entre les mains de la mondialisation néolibérale et, enfin, la remontée d'initiatives déployées par des acteurs non étatiques cherchant à innover au sein de leur domaine ou territoire, tels que les collectivités locales, les petites et moyennes et entreprises (PME), les organisations communautaires ou socioprofessionnelles (paysans, syndicats, etc.), les micro-entreprises familiales, les individus. Autrement dit, c'est l'épuisement des modèles exclusifs issus soit de l'Etat, soit du marché, soit de la bipolarité Etat/ marché qui a alimenté la remontée d'initiatives innovatrices promues par une multitude d'acteurs, mais dont l'agrégation des interventions n'a pas encore démontré une cohérence systémique. Sous ce rapport, l'innovation sociale peut être analysée comme étant une réponse récurrente d'acteurs souvent marginalisés parce qu'étant pas ou peu insérés dans les circuits officiels et qui, au-delà de leurs initiatives, visant à améliorer leurs conditions de vie, cherchent également à renégocier leur position dans le système, voire à influencer sur les choix de société.

Appréhender la problématique du développement sous l'angle des innovations sociales amène à changer de paradigme : l'enjeu n'est plus de se demander si l'Afrique est développée, ou quel est son degré de développement ou encore quelle est sa position dans le champ du développement, toutes choses par ailleurs cherchant à comparer son niveau de développement par rapport aux pays occidentaux. Il s'agit plutôt de se demander comment, dans le contexte d'opportunités et de contraintes spécifiques aux pays africains, les individus, les communautés ou les institutions se déploient pour faire face à des problèmes ou à des menaces, réaliser des aspirations, construire/saisir des opportunités en vue d'améliorer leurs conditions de vie, renégocier la reconfiguration de l'architecture institutionnelle ou encore réajuster le mode de régulation. En se détournant de l'attitude comparative, voire comparatiste, la perspective de l'innovation sociale invite à mettre l'accent sur la quête intrinsèque de l'intelligibilité de l'objet africain. La neutralité ambiante du terme innovation sociale permet à ce titre d'analyser sous un même registre divers pays, divers territoires, compte non tenu de leur « niveau » de développement, mais simplement en se limitant à analyser les mécanismes, processus et dynamiques en cours. Sous ce registre, aucune expérience ou aucun site n'est jugé préalablement développé, mais est analysé comme en train de construire son développement.

Dans un contexte de mondialisation néolibérale avec ses effets dévastateurs, la perspective de l'innovation sociale démontre non seulement qu'une autre mondialisation est possible et souhaitable, mais également elle fournit des

repères permettant de lire autrement ces dynamiques qui se veulent alternatives ou tout au moins différentielles. Le questionnement porte plutôt sur les modalités particulières d'accommodation et de déconstruction/ reconstruction d'une société promues par les diverses parties prenantes d'un pays ou d'un territoire. La perspective induite par l'innovation sociale place la société au cœur du processus de promotion du développement en tant qu'acteur construisant des innovations, en tant qu'effet-lieu ou encore en tant qu'espace de validation, d'appropriation ou de diffusion, mettant ainsi en évidence sa dynamique systémique et structurante. Autrement dit, l'innovation sociale charrie un ensemble d'acteurs non limités aux acteurs marchands et techniques (elle couvre également les institutions et organisations non marchandes et non monétaires), d'une part, et, d'autre part, sa dynamique impose la saisie d'une totalité sociale.

Etudes de cas d'innovations socio-territoriales

Expériences de gouvernance territoriale

La gouvernance territoriale est ici analysée comme un mode de régulation qui promeut une dynamique concertée et démocratique à la fois dans le mode de gestion publique, dans l'exercice du pouvoir politique, dans la coordination des actions et acteurs ou encore dans le processus de formulation et de gestion des politiques de développement (Stoker 1998). Ce sont, d'une part, les limites du modèle d'administration centralisée en termes de logique d'action ascendante, sectorielle et standardisée peu perméable aux nouvelles aspirations et aux nouvelles demandes et, d'autre part, les défaillances du marché en termes d'exclusion sociale, d'accentuation des inégalités ou encore de marchandisation du social, qui ont positionné la gouvernance comme une nouvelle forme de régulation politique et économique « régissant les interactions d'acteurs dont les activités contribuent à la réalisation d'objectifs relevant de l'intérêt général » (Enjolras 2005:8). A ce titre, la gouvernance écarte la gestion isolée d'un seul acteur du moment où elle ne relève ni uniquement du marché, ni exclusivement de l'Etat, encore moins de la société civile, mais cherche à construire un mécanisme stratégique de compromis volontaire et de mise en cohérence des interactions synergiques entre différents types d'acteurs basées sur l'*accountability*. Dans ce cadre, si toute gouvernance suppose un cadre institutionnel et relève d'abord d'une décision politique des pouvoirs publics, en revanche l'État est réduit au statut d'acteur à côté d'autres acteurs, d'une part, et, d'autre part, sa fonction change tout comme l'orientation du mode de régulation. Ce dernier mise désormais sur une pluralité d'espaces de délibération en hybridant espaces publics institués et espaces publics autonomes (Eme 2005).

C'est en matière de gouvernance territoriale que l'on peut constater de grandes avancées en matière de décentralisation et de promotion du développement local. En effet, la plupart des collectivités locales au Sénégal expérimentent actuellement divers dispositifs de gestion de proximité, comme c'est le cas des conseils de quartier (milieu urbain), des cadres de concertation locale (milieu rural), du budget participatif, des conventions locales ou encore du système de co-production de services publics locaux. De tels dispositifs témoignent de la volonté politique des collectivités locales urbaines et rurales d'expérimenter un nouveau mode de gestion publique basé sur la délégation de maîtrise d'ouvrage locale, la subsidiarité et le dialogue social répondant ainsi à une forte demande des acteurs sociaux.

Instruments de communication sociale entre populations et collectivités locales, les conseils de quartier et des cadres de concertation cherchent à structurer les acteurs, surtout communautaires, des quartiers et des villages à travers la mise en place d'un dispositif communautaire autonome et représentatif exclusivement mobilisé autour des problèmes de développement du territoire. Les responsables de ces dispositifs sont élus par la population et disposent également d'une légalité du point de vue de la collectivité locale à travers un arrêté d'officialisation, consacrant leur ancrage territorial. Les cadres de concertation ont permis d'assurer le maillage des territoires ruraux en structurant les échelles village (comité villageois de développement), méso (comité inter villageois de développement) et, enfin, communautaire (comité de développement local durable). Espace de promotion de la démocratie participative, ces dispositifs ont contribué à la promotion de la citoyenneté locale (en tant que cadre de structuration et de mobilisation des acteurs de la société civile locale) et à la réalisation de micro-projets communautaires facilitant l'accès aux infrastructures et services sociaux de base (construction/ équipement de salles de classe, assainissement, gestion des ordures ménagères, santé publique, etc.). En outre, ils offrent diverses opportunités d'apprentissage communautaire et individuel, mais également d'auto-promotion territoriale en positionnant leurs acteurs locaux comme acteurs de leur propre développement. Malgré la généralisation des conseils de quartier et des cadres de concertation au Sénégal, un cadre institutionnel reconnu par l'Etat reste toujours attendu. En outre, des interrogations majeures subsistent telles que la position institutionnelle de ces dispositifs dans l'architecture institutionnelle locale (instrument ou partenaire de la collectivité locale), les rigidités constatées dans la gouvernance organisationnelle ou encore la faiblesse des capacités techniques et financières.

Quant à la co-production de services publics locaux, elle valorise la délégation de maîtrise d'ouvrage à travers le transfert par la commune des tâches de collecte et d'évacuation des ordures ménagères à des groupements de jeunes déjà structurés (GIE) issus des quartiers souvent inaccessibles à la

régie municipale. Ce système, qui relaie le système conventionnel de gestion des ordures mis en œuvre par les services techniques municipaux, contribue non seulement à la promotion de la salubrité des quartiers périurbains, marginalisés et démunis en favorisant la démocratisation de l'accès, mais également il permet aux acteurs locaux d'être partie prenante du service public local, à côté du secteur privé et des collectivités locales. Enfin, il offre de l'emploi aux jeunes mobilisés par la communauté qui y trouvent également une opportunité d'acquisition sur le tas d'un métier. Les innovations d'un tel système sont multiples. Du point de vue technique, la traction équine ou asine utilisée permet de mobiliser des moyens techniques plus légers et souvent mieux adaptés aux caractéristiques géophysiques des quartiers populaires. L'implication d'acteurs sociaux dans la gestion des ordures ménagères implique une reconfiguration de l'architecture institutionnelle locale du système de gestion. Enfin, sur le plan économique, au-delà des emplois créés pour les jeunes du GIE, un tel système promeut le civisme fiscal en amenant les ménages abonnés à contribuer financièrement à la prise en charge du service public local. La co-production de services publics locaux concerne également le transfert de la gestion et de l'entretien d'infrastructures à des acteurs communautaires telles que les associations d'usagers de forages (ASUFOR) ou les comités de gestion. Ces dispositifs signent des conventions ou des contrats de concession avec les collectivités locales, consacrant ainsi leur position dans la production du service public local. C'est que ces dispositifs autogérés par les cibles ou les communautés de base démontrent une grande flexibilité, un souci de rentabilité sociale et une grande capacité de mobilisation sociale. Il reste que la co-production se limite à une implication opérationnelle des acteurs sociaux dans la prise en charge du service public local, mais ne leur permet pas toujours d'influer sur le processus décisionnel et ainsi de participer à la co-construction du système.

Quant aux conventions locales de plus en plus expérimentées en milieu rural, elles se positionnent comme des espaces de redevabilité sociale permettant d'assurer une gestion concertée et écologiquement rationnelle d'un territoire ou d'une ressource naturelle (forêt, fleuve, parc, espace naturel, etc.) entre les usagers, les habitants, les partenaires au développement et les services de l'Etat. Outil contractuel reconnu par l'ensemble des acteurs concernés et visant à concilier les intérêts sociaux, environnementaux, économiques, les conventions locales garantissent une réglementation concertée de l'accès, de l'usage, de l'appropriation et de l'exploitation des ressources tout en dégagant des pistes pour la prévention et la gestion des conflits. Toutefois, les ambitions affichées par les conventions locales restent plombées par l'absence d'un cadre juridico-institutionnel approprié, les problèmes d'autonomisation et d'appropriation par les acteurs institutionnels et sociaux locaux du fait de la domination technique du processus par les acteurs techniques et par les partenaires au développement, la faiblesse des dispositifs de suivi ou encore les logiques d'acteurs.

Diverses expérimentations du budget participatif commencent à émerger au niveau de certaines collectivités locales sous l'impulsion de partenaires au développement tels que le Programme national de développement local (PNDL), Enda Ecopop et ONU Habitat. Le budget participatif est un processus de démocratie directe permettant aux habitants d'influer dans le choix des priorités budgétaires de la collectivité locale autour, notamment, d'investissements sociaux plus utiles au profit des quartiers démunis. Ce processus favorise la transparence dans la circulation de l'information budgétaire ainsi que la redevabilité des élus locaux dans la gestion des ressources publiques. En même temps, l'inclusion et l'équité dans les choix des priorités des habitants restent garanties. Toutefois, les expériences de budget participatif restent étouffées par les faibles capacités techniques et financières des collectivités locales, la décentralisation financière inachevée expressive de l'étranglement de la fiscalité locale, l'inopérationalité des dispositifs de suivi, la vulnérabilité aux valeurs politiques des équipes municipales, la domination technique du processus par les techniciens et par les partenaires au développement, ce qui pose de réels problèmes de durabilité et d'appropriation locale de tels processus. Il s'y ajoute que l'implication des habitants et des quartiers ne devrait pas seulement se limiter à la phase d'identification des priorités budgétaires, mais devrait amener à réformer le mode de gestion publique locale. C'est dire que les collectivités locales devront démontrer que l'expérience du budget participatif n'est pas liée à l'intérêt manifesté par les partenaires au développement, mais qu'elle relève d'une volonté politique locale assumée ayant des incidences dans la gouvernance locale.

L'enjeu de la plupart de ces dynamiques est de se demander si la gouvernance territoriale aboutit à une recomposition de l'architecture institutionnelle locale, voire à une redéfinition du mode de régulation locale ou, en revanche, s'il ne traduit qu'une pratique cachant mal la volonté de relégitimation et de repositionnement des pouvoirs publics locaux dans un contexte de décentralisation inachevée et de renforcement des capacités interpellatrices des mouvements sociaux locaux. Les travaux de terrain amènent à être plutôt nuancés sur la portée des dispositifs de gouvernance territoriale. Si elles mettent en relief la dynamique de délégation de maîtrise d'ouvrage locale ainsi qu'une plus grande implication des acteurs sociaux à la gestion publique locale, les dynamiques de gouvernance territoriale semblent osciller entre logique d'encadrement et logique partenariale, évoquant ainsi une gouvernance sectorielle et limitée. Autrement dit, la co-production de tâches particulières de service public local demeure de plus en plus récurrente, mais la co-construction du système et des règles reste entre les mains des élus locaux et de leurs techniciens. Enfin, la plupart des dispositifs de gestion de proximité souffrent des rigidités constatées dans leur gouvernance organisationnelle, mais surtout de l'inadaptation du cadre juridico-institutionnel qui les place souvent comme des instruments des collectivités locales.

Les exercices de planification du développement local

C'est depuis 1996, à la faveur du processus de décentralisation-régionalisation, que la planification locale a fait partie des neuf domaines de compétences transférées aux collectivités locales sénégalaises. Actuellement au Sénégal, toutes les collectivités locales (à savoir les communes, les communautés rurales et les régions) disposent d'un plan local de développement. Ce dernier peut être défini comme un document cadre de référence issu d'un processus participatif et itératif qui, après diagnostic de la situation, identifie les orientations de développement de la collectivité, définit les actions prioritaires à réaliser et recense/ mobilise les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés au cours d'une période. Le plan local de développement (PLD) devient ainsi un outil de définition d'un projet de société mobilisateur permettant à la collectivité locale de réaffirmer sa position de porte d'entrée du territoire devant impulser, coordonner et piloter le développement local. Désormais, ce n'est plus l'Etat, ni les partenaires au développement qui imposent aux acteurs locaux une vision ou des projets de développement : ce sont les acteurs du territoire qui se définissent une vision stratégique de développement spécifique soumise à un horizon temporel de six ans et qui va servir de document de référence à toute intervention. L'innovation se trouve à ce propos dans la conception du territoire comme échelle stratégique de planification du développement à côté de l'échelle nationale, dans le repositionnement des collectivités locales comme acteurs devant promouvoir un développement local équilibré, dans le refus du pilotage à vue du développement avec des projets ponctuels sans cohérence, au profit d'une inscription des actions dans une vision du territoire, dans le souci d'opérationnalisation du PLD en l'assortissant d'un plan d'investissement local (PIL) décliné en plan d'investissement local (PIA) ou encore dans la démarche participative qui inspire les principales étapes d'élaboration du PLD telle que décrite dans l'encadré suivant.

Tableau 2.2 : Etapes indicatives d'élaboration d'un PLD

<p>Phase I : Préparation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un cadre local de concertation 2. Prise d'une délibération du conseil rural 3. Institution de la commission chargée de l'élaboration du plan 4. Atelier de lancement de l'élaboration du PLD
<p>Phase II : Diagnostic</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Pré-diagnostic/ diagnostic externe de la communauté rurale 6. Diagnostic qualitatif et participatif 7. Diagnostic quantitatif ou enquête ménages/ opérateurs économiques 8. Synthèse des diagnostics et restitution

<p>Phase III : Planification</p> <p>9. Ateliers de planifications zonales et communautaires</p> <p>10. Elaboration PLD</p> <p>11. Elaboration PIL et des PIA</p> <p>12. Restitutions/ Finalisation</p>
<p>Phase IV : Adoption et approbation du PIC</p> <p>13. Adoption, approbation</p> <p>14. Conférence d'harmonisation</p> <p>15. Conférence des bailleurs</p>
<p>Phase V : Mise en œuvre du PLD</p> <p>16. Institution du comité de mise en œuvre et de suivi</p> <p>17. Démarrage des activités du comité.</p>

La démarche participative peut être appréciée à travers la mise en place de cadre de concertation villageois, inter-villageois et communautaire, d'un comité de concertation élargi devant garantir une participation de qualité des acteurs sociaux et économiques locaux et, enfin, dans l'organisation d'ateliers de diagnostic et de planification en vue de garantir une validation sociale des étapes du processus. La généralisation des PLD au Sénégal consacre le territoire comme une échelle stratégique de définition d'une politique de développement territorial et de création de richesses. Toutefois, l'euphorie constatée autour des PLD commence à s'estomper du fait des difficultés de mise en œuvre ou encore de faiblesse de capacités techniques et financières des CL pour assurer leur portage. C'est pourquoi de plus en plus est développée l'idée de simplifier la démarche d'élaboration et de mettre l'accent désormais sur la mise en œuvre.

Dynamiques de revitalisation territoriale

Les processus de développement local en Afrique de l'Ouest ont été marqués durant plusieurs années par un accent sociopolitique (dynamique de gouvernance territoriale) et technique (exercices de planification locale), négligeant la promotion de l'économie locale. Il faudra attendre le milieu des années 2000 à la faveur de la mobilisation de partenaires au développement (ONUDI, USAID, GTZ, ACDI, coopération décentralisée française, etc.) pour voir émerger diverses expériences de promotion du développement économique local (DEL), notamment en milieu rural. Au Sénégal, les projets/ programmes de promotion du DEL ont la plupart du temps prôné une approche intégratrice, mais dans la réalité, soit ils appuient directement la structuration des filières en travaillant avec les opérateurs économiques, soit en valorisant un ancrage institutionnel territorial. A ce propos, le PADEL/ PNDL est en train d'expérimenter dans la région de Louga la mise

en place de maisons de développement local (MDL) à base départemental ainsi que d'un fonds de développement économique local (décliné en trois guichets : guichets communautaire, intercommunautaire et de financement des études de faisabilité). Les MDL structurées autour de trois espaces (espace décentralisation, déconcentration et espace privé) constituent à ce propos une plateforme de concertation et de coproduction, un espace de représentation, de dialogue, de partenariat public-privé et de mise en cohérence des familles d'acteurs de la décentralisation, de la déconcentration, du secteur privé et de la société civile au sein d'un territoire. L'USAID et l'ONUDI appuient, quant à elles, les opérateurs économiques de filières à construire des économies d'échelles de leurs produits tout en renforçant leurs bases organisationnelles et techniques. Quant aux collectivités locales initiatrices d'expériences de promotion DEL, elles se positionnent de plus en plus dans la promotion de l'attractivité territoriale, dans la mobilisation des ressources fiscales locales, dans l'articulation entre les acteurs économiques locaux, dans la valorisation des ressources économiques locales ou encore dans la promotion d'un environnement propice à l'entrepreneuriat local.

L'innovation portée par les expériences de développement économique local met en évidence le processus de revitalisation des territoires à partir de leurs ressources propres au lieu de toujours attendre l'appui de l'Etat ou des partenaires, la promotion d'approches de valorisation des territoires (approches filière, chaîne de valeur, cluster, etc.), la promotion de la gouvernance économique du territoire et de la fiscalité locale, la structuration du tissu économique local, le renforcement de l'attractivité des territoires... Toutefois, le DEL demeure une pratique encore balbutiante qui n'arrive pas pour le moment à transformer les rapports entre territoires et Etat.

Ancrage territorial des universités

L'université en Afrique a été considérée comme un creuset de formation des intellectuels et des élites durant la période coloniale, mais également comme le symbole d'un système éducatif extraverti, rebelle, déconnecté des réalités sociales, avec des connaissances souvent peu opérationnalisées. Depuis les années 1990, il a été constaté une tendance de plus en plus généralisée des universités à questionner leur rapport à la société, à construire des conventions avec des communautés territoriales, voire à se positionner comme parties prenantes du système local d'innovations dans un contexte de territoires apprenants, de milieux innovateurs ou d'économie de la connaissance. Par exemple, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) organise chaque année des activités citoyennes (ACU) en direction des communautés consistant en des actions de reboisement, de consultation sanitaire, d'alphabétisation, d'initiation aux TIC. L'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB) a mis en place un Centre régional de ressources communautaires permettant à 16 villages

environnants de pouvoir bénéficier d'un vaste programme de formation, un Conseil d'Orientation sur les Relations avec les Milieux Economiques avec le Domaine d'Initiative et d'Innovation Economique (D2IE), mais également a implanté une ferme agricole pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en relation avec la coopération espagnole. Au-delà de ces actions, l'incidence des universités sur leur territoire d'implantation peut être appréciée en termes de facilitation de l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi non qualifié ou en termes d'effets connexes liés à l'installation d'infrastructures économiques, commerciales, de valorisation du foncier...

De telles initiatives de partenariat université-territoire, qui ne constituent plus une exception au sein des universités sénégalaises, restent encore à l'état expérimental: elles ont besoin d'un cadre stabilisé et institutionnalisé promu par l'Etat afin de prendre de l'expansion. L'idée est donc d'aller vers une troisième composante de l'enseignement supérieur, à savoir l'enseignement- la recherche- le service aux communautés territoriales soutenue par la mise en place de lignes de financement spécifiques et de programmes spécifiques de formation, l'installation de division spécifique de promotion du partenariat université-communauté au sein des universités, mais également la définition par les collectivités locales de stratégie territoriale de promotion du partenariat université-communauté (Ndiaye 2011). Le rapport université-territoire pose tout l'enjeu de la redéfinition d'une vision africaine de l'université, du questionnement du socle épistémologique des universités africaines, du positionnement stratégique des universités par rapport aux enjeux sociétaux, du rapport formation-emploi, etc.

Conclusion

Cette contribution a cherché à démontré que la réinvention de l'Afrique passe par une refondation de son mode de régulation. Autrement dit, tant que les Africains ne repenseront pas leur rapport au développement, à l'économie, au politique, pour ne pas dire à l'Etat, à la culture, à la société ou encore leur place dans le système-monde, il sera difficile à ce continent de sortir de sa situation de crise structurelle. La présentation a pris le parti de mettre en relief l'Afrique qui se refait au lieu de s'attarder sur l'Afrique qui se défait en tentant de démontrer que les dynamiques territoriales constituent désormais une partie prenante stratégique du processus de reconstruction de l'Afrique en ce XIXe siècle marqué par un contexte de « glocalisation », d'épuisement du mode de régulation post-colonial ou encore de défaillances de l'Etat et du marché, etc. A ce propos, la perspective des innovations socio-territoriales démontre que le contexte de crise structurelle du mode de régulation n'interdit pas la construction à l'intérieur des sociétés d'innovations sociales permettant aux institutions, communautés et individus du continent de répondre à leurs besoins, de réaliser leurs aspirations ou de profiter/ construire des opportunités.

A partir de la présentation d'innovations socio-territoriales d'ordre institutionnel (gouvernance territoriale), économique (développement économique local), technique (planification locale) et académique (partenariat université-territoire), l'analyse révèle que les territoires africains constituent désormais un espace de lecture et un acteur du processus de reconstruction du mode de régulation africain en émergence. Toutefois, dans un contexte de décalage entre le mode de régulation officiel extraverti et les initiatives construites de l'intérieur des communautés, les territoires africains déploient des innovations qui restent pour le moment interstitielles parce que n'ayant pas toujours le relais institutionnel nécessaire dans les instances étatiques en vue de se consolider, de se diffuser, de s'institutionnaliser ou même de prendre de l'expansion. Autrement dit, le rapport entre l'État et les territoires constitue un chantier du processus de refondation du mode de régulation parce qu'appelant une nouvelle vision de l'État, du mode de gestion publique, des stratégies de développement. A ce propos, les innovations territoriales participent au mouvement de territorialisation des politiques publiques et de promotion du développement territorial, comme option stratégique de l'État à côté des politiques macroéconomiques et sectorielles.

Tant que ces changements majeurs n'interviendront pas, les innovations socio-territoriales risqueront de continuer à rester circonscrites au sein de leur territoire de constitution ou même au sein des organisations ou des secteurs d'activités qui les ont promues, densifiant ainsi le lot d'innovations interstitielles et incrémentielles qui finissent par s'essouffler.

Références

- Abdelmalki, L. et Courlet, C., 1996, *Les nouvelles logiques du développement. Globalisation versus localisation*, Paris, L'Harmattan.
- Alter, N., 2000, *L'innovation ordinaire*, Paris, PUF.
- Alter, N., 2002, *Les logiques de l'innovation*, Paris, La Découverte.
- ANSD, 2013a, Situation économique et sociale en 2011, Dakar.
- ANSD, 2013, Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS-II 2011), Dakar.
- Assogba, Y., 2007, *La raison démasquée. Sociologie de l'acteur et recherche sociale en Afrique*, Paris, PUL.
- Diop, M.-C. et al., 2002, *Le Sénégal contemporain*, Paris, Karthala.
- Diop, M.C. et Diouf, M., 2002., *La construction de l'État au Sénégal*, Paris, Karthala.
- Enjolras, B., 2005, *Economie sociale et solidaire, territoire et régimes de gouvernance*, 5^e Rencontres interuniversitaires de l'économie sociale et solidaire, Marseille.
- Eme, B., 2005, *Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire*, 5^e Rencontres interuniversitaires de l'économie sociale et solidaire, Marseille.
- Ela, J.-M., 1998, *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du « monde d'en bas »*, Paris, L'Harmattan.

- Favreau, L., 2008, *L'Entreprise collective : les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale*, Québec, PUQ.
- Fontan, J-M, Klein, J-L. et Tremblay, D-G, « La mise en œuvre de l'innovation socio-territoriale », in Fontan *et al.*, 2005, *Innovation socio-territoriale et reconversion économique : le cas de Montréal*, Paris : L'Harmattan, p. 39-61.
- Hillier, J., Moulaert, F. et Nussbaumer, J., 2004, « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial », *Géographie, économie et société*, Vol.6, N°2, pp. 129-152.
- Klein, J-L et Harrisson, D., 2006, *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Québec, PUQ.
- Ndiaye, S., 2005, Économie populaire et développement local en contexte de précarité. L'entrepreneuriat communautaire dans la ville de Saint-Louis (Sénégal), thèse de doctorat en sociologie, Université du Québec à Montréal.
- Ndiaye, S., 2007, « Innovations socio-territoriales et reconfiguration de l'architecture institutionnelle locale en contexte de précarité : l'expérience de l'entrepreneuriat communautaire sénégalais », *Revue Economie et Solidarités*, Vol. 37, N°1, pp. 143-158.
- Ndiaye, S., 2011, *Partenariat Université-territoire : une opportunité de co-production d'actions et de co-construction de savoirs*, Colloque international IAUPL – SEST, Repositionner les universités dans le développement de l'Afrique, Lomé.
- Ndione, E. S., 1992, *L'économie urbaine en Afrique. Le don et le recours*, Enda Graf Sahel, Paris, Karthala.
- Nussbaumer, J. et Moulaert, F., 2006, *La logique sociale du développement territorial*, Québec, PUQ.
- PNUD, 2009, Rapport mondial sur le Développement Humain 2009. Lever les barrières : mobilité et développement humains, New York.
- PNUD, 2013, Rapport sur le Développement Humain 2013. L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié, New York.
- Schumpeter, J. A., 1999, *Théorie de l'évolution économique. Recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*, Paris, Dalloz.
- Proulx, M-U. (éd), 1998, *Territoires et développement économique*, Paris, L'Harmattan.
- Schwarz, A., 1983, *Les dupes de la modernisation. Développement urbain et sous-développement en Afrique*, Nouvelle Optique.
- Stiglitz, J.E., 2003, *La grande désillusion*, Paris, Fayard.
- Stoker, G., 1998, « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *Revue Internationale des sciences sociales*, N°155, pp. 19-30.

3

Face aux défis du XIXe siècle : promouvoir le projet africain de société – enjeu prospectivo-idéologique du continent

Hubert Ntumba Lukunga

Introduction

Pour sa XIIIe Assemblée Générale, le CODESRIA a retenu comme thème central des réflexions et discussions : « L'Afrique face aux défis du XXIe siècle ». A ce propos, et de manière claire et concrète, ses préoccupations restent prises en charge par les interrogations suivantes :

Dès lors la question est la suivante : ce siècle sera-t-il celui de l'Afrique, comme cela est parfois avancé ? Une meilleure façon de poser plus ou moins la même question est de se demander : comment l'Afrique peut-elle prendre son avenir en main et faire de ce siècle celui de sa renaissance ? Mais que signifie faire du XXIe siècle le siècle de l'Afrique et qu'est-ce que cela implique ? Quels sont les principaux défis que le continent, ses peuples et ses diasporas devront surmonter dans les prochaines décennies ? Comment les sciences sociales et humaines seront-elles capables de relever les défis que nous connaissons déjà, et quels types de développement les systèmes africains d'enseignement supérieur et de recherche entreprennent-ils afin d'être capables de préparer l'Afrique à relever les défis auxquels elle devrait faire face dans les prochaines décennies de ce siècle ?

Quel est le rôle des intellectuels en général et du CODESRIA en particulier face à ces défis ? Les enjeux théoriques sont très importants. La construction d'une science autochtone tournée vers la compréhension des réalités sociales africaines a toujours été l'ambition du CODESRIA et de tous les grands intellectuels du

continent. La lutte contre les conséquences intellectuelles de la domination occidentale est cependant loin d'être gagnée. La division scientifique du travail dans laquelle l'Afrique est encore principalement perçue comme pourvoyeuse de matériaux bruts et inutiles à la transformation des sociétés africaines est toujours en vigueur. L'agenda épistémologique du continent doit encore inclure la transformation de l'ordre épistémologique dominant, qui favorise l'Occident et pénalise le Sud, et l'Afrique en particulier. La valorisation des acquis intellectuels, des grands penseurs africains et de la diaspora (...) doit continuer à faire partie de nos priorités, tout comme le dialogue Sud-Sud et Sud-Nord.

La tenue de la 13^e Assemblée générale du CODESRIA au Maroc permettra de célébrer le cinquantième anniversaire de la tenue de la Conférence de Casablanca (1961), de rendre hommage aux pères fondateurs de l'OUA devenue l'Union Africaine (UA), et de poser la question de savoir comment refonder le projet d'intégration africaine et renouveler notre engagement collectif à le réaliser. (CODESRIA 2011)

Avec ces questions subsidiaires, le CODESRIA a voulu pensons-nous tout simplement éveiller notre attention sur la nature première de ce dossier. Il reste avant tout profondément et totalement épistémologique. C'est en ces termes que nous allons l'aborder.

Toutefois, il nous faut, avec un peu de regret, constater que de ces questions, une autre aussi essentielle que celles évoquées ici paraît avoir été omise et/ou laissée en friche. L'on dirait même qu'elle a été abandonnée à l'imagination attentive et interrogatrice d'un chacun ; il s'agit de la question relative à l'ordre épistémologique dominé. A quoi serait due cette attitude ? Sommes-nous gênés de parler de ce que nous sommes ? A qui réservons-nous le droit ou le devoir d'en parler ? Des compétences déclarées existent-elles à ce propos ? Le dominant n'est-il pas tel que par rapport au dominé ? N'est-ce pas là que réside notre salut épistémologique ? Nous y reviendrons au moment opportun. Pour l'instant, rentrons sur l'orbite indiquée.

Autrement dit, afin de répondre, tant soit peu, à ces interrogations du CODESRIA à la fois complexes et connexes, nous nous sommes proposé d'intervenir dans ce même sens, en focalisant et circonscrivant notre communication en ces termes : « Face aux défis du XXIe siècle : promouvoir le projet africain de société. Enjeu prospectivo-idéologique du continent ». En effet, il s'agit pour nous de chercher à mettre en exergue une question chaque fois escamotée dans nos Assemblées – et pourtant fondamentale, celle du projet de société. Autrement dit, est-il possible de relever les défis pour l'Afrique sans un projet de société ? Question longtemps évitée comme si elle n'existait pas. Nous voulons par là capitaliser les bilans du cinquantenaire des indépendances des Etats africains en nous demandant si l'Afrique a un projet de société. Si oui, en quoi consiste-t-il ? De quelle manière l'a-t-elle

géré jusqu'à ce jour ? Quelles sont les perspectives de sa promotion afin que l'Afrique s'épanouisse en tant qu'une société humainement humaine ? Les leaders politiques, les gouvernants et les universitaires africains sont-ils conscients de l'existence et de la pertinence de ce projet ? Ne serait-il pas celui qui fait parler de l'Afrique sur la scène mondiale à travers certaines expressions sociopolitiques et historiques, à l'instar de mouvements sociaux et politiques, luttes des masses, grèves des étudiants, etc. ?

Il est fort possible, croit-on, que c'est, par ignorance et/ou mal perception de ce cadre historico-idéologique de référence, c'est-à-dire le projet de société, que les Etats africains ont eu des difficultés à établir les bilans du cinquantenaire de leurs indépendances et à envisager l'avenir avec optimisme et ferme détermination.

Pour son économie et sa clarté, notre communication est scindée en six volets essentiels ; il s'agit de : bases axiologiques, configuration et dénomination du projet africain de société, auto-investissement des sciences sociales et humaines du développement et de la mondialisation dans le projet africain de société : promotion de l'ordre épistémologique dominé ; la conversion de nos pratiques des sciences sociales et humaines à la prospective, de l'Ecole africaine de prospective (E.A.P.) : une trempe de promotion du projet africain de société ; conclusions et perspectives.

Des bases axiologiques, configuration et dénomination du projet africain de société

L'Afrique a eu à générer son propre projet de société à travers les temps et les péripéties de son histoire (traite négrière, esclavages, colonisation, décolonisation, indépendance, etc.) ; il reste celui avec lequel elle a toujours affronté les tempêtes et ouragans qui s'abattent sur elle et envisagé son avenir avec optimisme. Parce qu'elle sait ce qu'elle veut, d'où elle vient et où elle va, elle regrette, chaque fois, de constater que ses « enfants » ignorent ce projet ou l'appréhendent mal et/ou partiellement. Les difficultés que rencontre l'Afrique pour son épanouissement se situent dans un conflit entre le projet africain de société et ceux dits du développement, et de mondialisation de l'Afrique. Il nous faut aujourd'hui trancher afin de comprendre pourquoi l'Afrique paraît refuser le développement et, en plus de cela, semble s'opposer à la mondialisation.

Nos recherches post-doctorales, situées dans la continuité des conclusions de la dissertation doctorale présentée en décembre 1999 (Ntumba 1999), à l'Université de Kinshasa (République Démocratique du Congo), nous ont placé sur une piste, celle de la recherche des rapports intimes entre les sciences sociales et humaines et la société. A première vue, les relations entre ces disciplines et la société sont presque nulles. C'est ainsi que leur degré de visibilité et d'impact sur celle-ci est presque nul.

Nous avons été inquiété et attristé par ce constat et avons tenu à en trouver les causes. Après une bonne dizaine d'années des recherches, nous avons trouvé que cette situation serait due à l'absence de recours à un cadre historico-idéologique de référence communément appelé : « projet de société ». Aucune de nos pratiques scientifiques ne se préoccupe de celui-ci, ni n'en parle. Nous travaillons sans balises et sans coordination historico-épistémologique. Et pourtant, ce cadre existe et a toujours existé. Il a fait de sorte que nous puissions exister jusqu'à ce jour ; il s'agit du projet africain de société qui roule depuis des temps immémoriaux. Nous allons ici en parler afin d'inviter la communauté scientifique africaine à le reconnaître et à le promouvoir. Il est aussi question de rectifier les tirs, contrairement aux très nombreux intervenants qui n'ont fait que tourner autour du pot et pendant longtemps, plus de cinquante ans environ, sans pour autant en préciser les contours.

Le projet africain de société qui couve au sein de l'Afrique est difficilement perçu par les uns et par les autres. De manière générale, il est saisi par une seule jambe, un volet, un aspect, etc., que l'on croit être le projet total et global. On y engloutit les temps et les énergies disponibles. C'est par la suite que l'on se rend compte que l'on a été à côté et/ou loin de la réalité. L'on saute ainsi sur une autre de ses dimensions. L'obligation historique que nous avons est celle de le saisir et/ou de l'approcher dans sa totalité, car il est loin d'être celui exprimé dans nos constitutions, encore moins celui contenu dans les projets de société de nos partis politiques et statuts de nos organisations non gouvernementales (ONG), lesquels disparaissent – sans autre forme de procès – avec la fin d'un régime politique et d'un programme financé par l'extérieur. Cependant, un véritable projet de société demeure et fait du chemin en dépit de multiples obstacles qui s'érigent sur son parcours.

Identifier correctement ce projet, c'est se rapprocher de sa philosophie, de ses fondements et le nommer. Comme tout projet de société, il reste basé sur un idéal : la production d'une société meilleure. Il s'agit, en effet, apparemment d'une utopie sociale certes, mais d'une utopie réalisable parce que déjà en partie et de manière presque désordonnée, en voie de réalisation. Et ce projet est assis sur des valeurs-idéaux-poutres, des idéaux-dimensions ; des idéaux-valeurs sociales, etc... que nous reconnaissons ici être regroupés, selon leurs affinités philosophiques, en six volets comme suit :

- vouloir être soi-même, être libre et indépendant dans un monde condamné à l'interdépendance aux niveaux local, national, continental et international ;
- vouloir être considéré égal aux « autres » races ;
- vouloir jouir de la vérité des discours sociopolitiques et historiques et de la justesse des actes et des actions à travers l'histoire nationale, continentale et internationale ;

- vouloir bénéficier de l'équité et de la justice au nom de l'histoire à la fois privée et commune ;
- vouloir jouir du bien-être individuel et collectif au nom d'un passé, d'un présent et d'un avenir responsables ;
- vouloir jouir de la fraternité et de la solidarité comme devoir d'un chacun et obligation de tous.

Les valeurs sociales cardinales, ainsi présentées, aboutissent à l'émergence de la physionomie d'un projet africain de société, cadre historico-idéologique qui se nomme lui-même société africaine fraternalo-solidariste. Elle se présente comme étant la dilution de toutes les valeurs sociales cardinales de base en la fraternité et la solidarité entre tous, en tout temps et en tout lieu (le pays, le continent, le mondial).

Elle laisse aussi ressortir la fraternité comme lien fondamental et sentiment primordial de considération et de rapprochement entre les hommes sur la terre. Et la solidarité, elle s'y base en invitant de manière permanente les hommes à croire et à être conscients qu'ils ont une communauté d'intérêts qui impose une obligation morale d'assistance mutuelle et rappelle constamment à l'interdépendance.

La société africaine fraternalo-solidariste est ainsi basée sur quatre piliers majeurs suivants :

- un système socioéconomique fraternalo-solidaire, c'est-à-dire celui ayant pour préoccupation centrale la participation de tous et le partage d'avec un chacun. Il s'agit d'un type d'économie qui entend jouir de l'apport d'un chacun et de tous sur l'ensemble du circuit économique (production, distribution et consommation). Il tient aussi à gérer le partage, le bénéfice, etc., en tenant compte de la présence d'un chacun et de tous ;
- un système sociopolitique fraternalo-solidaire, c'est celui que l'on nomme la démocratie, c'est-à-dire laissant à chacun et à tous la liberté de participer et de partager le pouvoir par la présence dans les rangs, par l'opinion, l'action, la réaction, etc. ;
- un système socio-idéologique de prise en charge de ce projet et de mobilisation de chacun et de tous, le fraternalo-solidarisme ou le fraternalisme-solidarisme, c'est-à-dire une doctrine, un système d'idées, de croyances, etc., donnant lieu à l'émergence d'une conscience fraternelle et d'une solidarité tous azimuts ;
- un système socioculturel aussi de type fraternalo-solidariste, c'est-à-dire qui, tout en tenant compte de la position sociale de chaque individu dans la société, cherche à réduire les écarts et assure les équilibres sociaux et culturels.

L'Assemblée générale du CODESRIA nous a offert une occasion de faire reconnaître le projet africain de société, tel qu'il s'est révélé à nous, de le faire adopter et prendre en charge par les intellectuels et les politiques du continent, car il avait ici présenté dans sa totalité sa cohérence et sa cohésion afin que chacun puisse y adhérer sans hésitation et sans aucun doute. Nous aurons ainsi répondu au « défi des défis », celui de la non reconnaissance d'un projet de société que d'aucuns ont appelé « absence de projet ». Ils ont même, par-dessus toute chose, prétendu que « le résultat de cette absence de projet est aussi l'accumulation de cette masse cupide et bavarde d'intellectuels comme des esclaves par des firmes intellectuelles capitalistes et des gouvernements africains. L'Afrique de ces intellectuels est une marchandise » (Bidima 1995:104). Pour nous, l'Afrique reste, en elle-même, une société humaine à l'image de toutes les autres, en dépit des difficultés qu'elle rencontre ; elle est à promouvoir historiquement et de manière responsable, par le biais de son propre projet de société.

De l'auto-investissement des sciences sociales et humaines du développement et de la mondialisation dans le projet africain de société : promotion de l'ordre épistémologique dominé

Pour sa promotion, le projet africain de société sollicite épistémologiquement sa prise en charge par les sciences sociales et humaines. Elle exige de celles-ci leur conversion en sciences sociales du projet africain de société qui conduirait la barque jusqu'à l'autre rive ; elle renferme les attributions et les compétences socio- historiques et épistémologiques. Car elle exige la promotion de l'ordre épistémologique dominé ; il devrait sans autre forme de procès, supplanter le dominant actuel en inversant la situation.

Les sciences sociales doivent se reconnaître dans la société africaine et celle-ci, à son tour, se reconnaître en elles, afin de cheminer ensemble pour la réalisation effective du Projet Africain des Sociétés et non jouer à l'opportuniste historico-épistémologique tel que nous n'avons cessé de le vivre de 1945 à ce jour. Leurs rapports socio-historiques doivent être ceux qui existent entre l'homme et le miroir. L'homme, pour être sûr de sa beauté, se mire et le miroir lui en rend compte. C'est autant dire que comme le miroir existe pour l'homme, les sciences sociales doivent l'être pour la société.

Si la philosophie africaine a perçu qu'il y a nécessité de participer à la réalisation du projet africain de société, les sciences sociales, elles, paraissent œuvrer et évoluer sans aucune référence à celui-ci, en termes généraux. Elles restent frappées de myopie pour les unes et d'aveuglement total pour les autres ; c'est ainsi qu'elles ne cessent de boiter et de tâtonner. L'histoire sociale de leur pratique sur le continent l'atteste. Bien qu'elles puissent sympathiser avec les préoccupations de la société et les aspirations des peuples dans leur permanente actualité, elles n'ont presque pas encore réussi à nous

dire pour quel projet de société elles roulent jusqu'ici. Nous avons eu à le démontrer autrefois et à prouver que dans le contexte du Congo, elles n'ont pu que jouer, depuis 1954, l'année de l'ouverture de la première université congolaise, à l'opportunisme historico-épistémologique, c'est-à-dire à sauter sur les occasions que leur offre la société en présence, en leur exposant ses préoccupations sociales, politiques, économiques et culturelles du moment ; elles souscrivent opportunément bien à celles-ci, par une prise en charge amplifiée et/ou redondante historiquement. En outre, elles ne cessent d'être des caisses de résonance des options philosophico-idéologiques arrêtées et déclarées par l'Occident (Ntumba 2010).

Interrogeant l'histoire de l'université congolaise et celle des sciences sociales et humaines, à ce propos (Ntumba 2004), nous avons pu identifier au moins cinq problématiques socio-épistémologiques dominantes, ayant eu une certaine emprise sur ces disciplines en rapport avec leur esprit d'opportunisme épistémologique. Nous avons été, à cette occasion, conduit préalablement par les paramètres hypothétiquement épistémologiques ci-après :

- les préoccupations sociales, économiques, politiques et culturelles d'une société constituent pour les sciences humaines et sociales des problèmes à prendre en charge afin de promouvoir celle-ci ;
- les sciences humaines et sociales trouvent ainsi dans ces préoccupations sociales, économiques, politiques et culturelles de la société leurs identités, cadres théoriques et méthodologiques de référence ;
- au même moment qu'il existe des problématiques-préoccupations épistémologiques majeures, il existe aussi des mineures. Celles-ci sont soit des problématiques majeures des époques précédentes, soit celles en voie de maturation, soit encore celles en gestation et/ou pointant à l'horizon.

En partant de ces hypothèses, nous avons ainsi recensé les problématiques épistémologiques suivantes :

La décolonisation et l'indépendance

Il s'agit ici de la problématique dominante de la première décennie (1954-1964) de l'université congolaise qui était implantée sur le territoire national dans une atmosphère dominée par le vent de la décolonisation et de la recherche de l'indépendance qui traversait le continent africain. Les sciences humaines et sociales avaient toutes leurs caractéristiques et options du milieu d'origine, en l'occurrence l'Europe et l'Amérique. Celles-ci furent vite remarquées et dénoncées.

L'authentification, la nationalisation et/ou l'africanisation

Il s'agit de la problématique épistémologique avec laquelle les sciences humaines et sociales ont eu à cheminer sur une période allant de 1964 à 1974. Elle découlait des préoccupations dominantes de l'époque précédente ; l'on avait constaté qu'il y avait nécessité d'adapter les sciences humaines et sociales au contexte socio-historique dans lequel elles évoluaient et pour lequel elles opéraient. La problématique de l'adaptation, expressément exprimée par la nécessité de la décolonisation et de l'indépendance des sciences humaines et sociales, prend ici la coloration en termes d'authentification, de nationalisation et/ou d'africanisation.

La « contre-la dépendance et le pour le développement »

Cette problématique est celle avec laquelle les sciences humaines et sociales ont pu être animées au cours de la période allant de 1974 à 1984. Elle a été suscitée par un constat, celui selon lequel, en dépit des efforts déployés depuis 1945, les Etats africains en général et la République Démocratique du Congo en particulier restaient dépendants et, par conséquent, sous-développés. Cette situation étant aussi celle des sciences humaines et sociales, elles ont maintenu, malgré les tentatives de ruptures, leur dépendance à l'Occident et entretenir le sous- développement.

Pour la démocratisation

L'histoire atteste que c'est de manière lente et limitée que la problématique de la « démocratisation de la société et des sciences » a été formulée. Elle a dominé la période allant de 1984 à 1994. Elle a été suscitée par des antécédents historiques importants, à l'instar de régimes politiques dictatoriaux engendrés par la guerre froide. Dans ce contexte, un déficit de démocratie avait été constaté plus particulièrement dans la société globale et dans l'exercice des sciences humaines et sociales.

Face à la mondialisation

La problématique de la mondialisation est celle avec laquelle nous exerçons les sciences humaines et sociales actuellement. Elle a commencé à s'imposer de manière visible à partir de 1994. Elle continue jusqu'à ce jour à nous préoccuper. Caractérisée généralement par une tendance accrue à l'internationalisation de la vie des communautés nationales, la mondialisation s'élève comme un défi à toutes les politiques nationales.

En définitive, il nous faudra reconnaître que l'auto-investissement des sciences sociales et humaines actuelles dans le Projet Africain de société permet

à celles-ci de se faire sortir du ghetto de la micro-société (micro-recherche) qui bloque leur épistémologie, et de marcher vers la méso-société (méso-recherche) et surtout d'aller vers la conquête de la macro-société (macro-recherche), comme base épistémologique de la délivrance assurée par ce même projet.

Conversion de nos pratiques des sciences sociales et humaines à la prospective

Notre exercice des sciences sociales et humaines aura, dans ce contexte, une seule et unique approche théorico-méthodologique, celle de la prospective. Car il s'agit d'une pratique méthodologique qui s'impose au monde du Projet Africain de Société et que n'exercent que quelques rares scientifiques dans le continent, la majorité étant en encore dans l'ignorance de celle-ci. Pour cela, les sciences sociales et humaines devraient s'appuyer sur les problématiques de la philosophie, de la sociologie et de l'économie des « utopies » sociales (cités idéales) en reconnaissant qu'elles sont de l'ordre du souhaitable et du possible parce qu'ayant pour seule préoccupation un « projet de société » à produire et non à reproduire. La prospective, science ayant pour objet l'avenir, comprend celui-ci dans le sens d'une société nouvelle à produire et à faire asseoir historiquement. L'histoire de la philosophie nous offre, depuis l'Antiquité européenne, des tentatives d'élaboration et de réalisation des « utopies ». La sociologie du projet africain de société s'en inspire tout en insistant sur les efforts de réalisation de celui-ci. Elle reconnaît par-dessus toute chose que le projet africain de société, tout en relevant de l'ordre des utopies sociales, reste néanmoins de l'ordre du réalisable.

Partant de l'entendement premier du terme « utopie », c'est-à-dire « qui n'est en aucun lieu » et/ou « la terre de nulle part », la sociologie du Projet Africain de Société prend en son compte les antécédents historico-philosophiques tels qu'ils existent avec Thomas More dans son ouvrage : « *De optima réipubliciae statu, de que nova insula utopia* » (1516), et reconnaît qu'il s'agit d'un pays imaginaire et dans lequel l'auteur place un peuple parfaitement sage, puissant et heureux, grâce aux institutions idéales dont il jouit (Lalande 1996:1178-1179) En disant qu'il s'agit d'un « pays imaginaire », d'emblée l'on est tenté de croire qu'il s'agit là de l'irréalisable. Mais, non ! Il faudra ici avoir présent à l'esprit le fait que la société est à la fois une réalité et une fiction. Elle reste « fiction » d'elle-même dans ce sens qu'elle lutte contre les autres sociétés et contre elle-même. Parce que n'ayant pas encore atteint le stade de la perfection, elle continue ainsi à se rechercher et à combattre en faveur de celle-ci en termes de « production de soi » au stade avancé. Autrement dit, c'est ce que l'on appelle « Production de la société par elle-même », c'est-à-dire telle qu'elle se voudrait être. En littérature sociologique, l'on ne cesse jamais de rappeler que, de manière générale, l'« utopie » signifie la description d'une cité idéale. A la fin du XVIIIe

siècle et au début du XIXe siècle ont été écrites de nombreuses utopies dont les plus connues sont La cité du soleil (1602) de Campanella qui préconise un système communiste ; le Phalanstère (1820), genre des villages socialistes, de Fourier, L'Icarie (1840), de Cabet.

Le XIXe siècle reste marqué par le débat et les efforts de réalisation autour du communisme tels que prôné par Marx et Engels, comme doctrine relative à la société communiste, c'est-à-dire celle caractérisée par l'abolition de la propriété foncière individuelle et de l'héritage, la socialisation des moyens de production, l'éducation publique, l'organisation des moyens de production, l'éducation publique, l'organisation du crédit par l'Etat et l'enrôlement des travailleurs sous la direction de celui-ci. De multiples tentatives de réalisation de ce projet de société ont été essayées dans le monde jusqu'au démantèlement des structures de l'Union des Républiques Sociales Soviétiques (U.R.S.S.) symbolisé par la chute du mur de Berlin (Allemagne) en 1989.

L'histoire économique de la fin du XXe siècle, quant à elle, tout en reconnaissant l'existence d'une abondante littérature sur les « utopies », nous en fournit la logique économique et souligne :

L'utopie est une idée fixe dans toutes les civilisations a-religieuses. Echapper au quotidien et aux contradictions sociales par la construction d'une société idéale, c'est rechercher le Paradis terrestre et refuser l'éternité comme signification de l'histoire. Il n'est donc pas étonnant si toutes ces utopies se ressemblent. L'abondance des choses y est associée en général à la rareté des hommes dans des cités harmonieuses, hiérarchisées, et isolées du reste du Monde pour conserver leur pureté. L'autarcie d'un petit nombre semble être l'exigence essentielle des plus célèbres d'entre ces paradis glacés (Attali et Guillaume 1975:238).

Prospectivement, les utopies sociales ne sont jamais des « paradis glacés », elles sont les points vers lesquels il faut tendre « idéalement ». Cela fait leur dynamique et leur permanence en tant que « projets » à réaliser. Cette remarque invite bien la science économique à se refaire comme science de la société en revoyant ses paramètres de référence et ses hypothèses de travail. Elle devra alors se re-converter en se reconnaissant fort bien comme étant une « science économique de l'utopie » ; cela est d'autant plus vrai qu'il faudrait, en tout état de cause, reconnaître que

... la science économique aujourd'hui piétine faute de s'être défini un projet et un territoire. Nous avons tenté de définir, écrit-on, les grands axes dans lesquels elle pourrait se développer. Pour qu'elle devienne réellement une science, il faudrait qu'elle débouche sur une présentation globale de la reproduction, de l'évolution et des changements sociaux. Il faut aussi qu'elle intègre les notions si fondamentales d'organisation et d'information hiérarchisée. Une conceptualisation globale, en partie quantifiée, des interdépendances entre des invariants (à découvrir) du champ social est à notre sens le vrai projet de la

science humaine. Elle reste à réaliser. Se fixer cela comme objectif, c'est, par construction, rejeter une part importante de l'actuel économique. L'utopie de la science économique est donc, intrinsèquement, une subversion de la connaissance (Attali et Guillaume 1975:240).

La philosophie négro-africaine contemporaine dans ses préoccupations prospectivistes a nourri aussi la sociologie du projet africain de société, surtout par le fait d'avoir reconsidéré, la problématique générale de l'utopie sociale en la relativisant contextuellement en partant des efforts socio-historiques fournis par l'Afrique tout au long du XXe siècle. C'est ainsi qu'elle reste convaincue que :

la véritable utopie de cette traversée africaine sera, au milieu de ces discours affirmatifs (...) cherchant à comprendre l'Afrique dans les officines sordides des identités frileuses, de détecter ou susciter dans la réalité africaine, un élan jamais compris et compromis dans une discursivité totalisante et rassurante. L'utopie doit être essentiellement insatisfaction et faim (E. Bloch). Faim d'un mieux-être qui ne soit pas une fuite en avant ou une surcompensation qui, dans son impatience, oublie les déterminations historiques de chaque vécu. L'utopie dont il s'agit ici n'est pas refuge dans l'atemporalité ou une simple réalisation d'une réalité inversée, mais une démarche et une méthode qui instaurent le questionnement, le refus transitoire et le transitaire comme opérations prophylactiques d'une histoire riche de promesses mais actuellement empuantie (Bidima 1995:105).

La sociologie du projet africain de société, tout en s'appuyant sur les paramètres fondamentaux de la philosophie négro-africaine contemporaine, assure à celle-ci un dédouanement en ce qui concerne le questionnement relatif au cadre socio-historique de référence et à ses fondements. Elle donne ainsi réponse aux interrogations du genre :

on part toujours des fondements pour parler d'une histoire, mais aujourd'hui nous vivons l'émiettement du sens et la dé-fondation des fondements, dès lors comment articuler une utopie sur cette « absence » de fondement ? Tout fondement renforce le déterminé, mais la nouvelle utopie concrète, montrant les limites du conventionnel dicible, négocie avec l'incertitude de la frontière indicible qui cerne cette traversée (Bidima 199:106-107).

La sociologie du projet africain de société s'appuie aussi sur le débat relatif à la prise en charge de l'exercice de la prospective par la philosophie négro-africaine contemporaine dans ses responsabilités historico-épistémologiques majeures. Les utopies sociales, – même considérées et prises dans la logique de l'irréalisable – font courir le monde et contribuent énormément à l'écriture de l'histoire. En définitive, on croit, non sans raison, que :

Le problème du futur occupe une Afrique inquiète par un présent défavorable. C'est dans l'insatisfaction de l'Afrique présente que s'imbriquent hantises,

révoltes, attentes, déceptions, espérance, faux départs, rendez-vous manqués, réussites et circularités. La catégorie temporelle du futur est valorisée chez les penseurs de la jeune génération des philosophes africains, mais elle se trouve aussi dans les élaborations de leurs aînés. Or, bien que représentant la discontinuité par rapport au présent, le futur draine ce présent africain, trop étroit dans ses limites et assez abject dans sa relation au désir du sujet. Le futur fait éclater les limitations du présent et pourrait même faire surgir le non-encore-être de ce présent. Incrire dans le présent cet être de négation (nondum), c'est envisager, sans trop risquer de le représenter, le lieu de nulle part, le non-lieu, l'u-topos. Postuler une réalité non encore présente implique l'examen du présent. Celui-ci nous montre un Africain sans projet. Acculé à la nécessité de survivre, l'Africain a perdu l'auto-protection de soi dans l'histoire. Suivent alors le ressentiment, le dolorisme, l'opportunisme et la démission. Le projet, quand il existe, se confond avec le court terme économique réajusté par de petits catéchismes de la gestion. (Bidima 1995:102-103).

Cet auteur paraît ici n'avoir pas perçu le projet africain de société en cours de réalisation en Afrique. A ce propos, il vient d'être reconnu qu'en Afrique, l'éveil épistémologique s'exprime à travers au moins trois catégories d'épistémologues. Nous avons : primo, des « épistémologues-enseignants » pour qui l'épistémologie devrait garder à tout prix sa physionomie classique, c'est-à-dire demeurée celle de G. Bachelard, M. Foucault, K. Popper, Th. Kuhn, etc. ; secundo, des « épistémologues-instructeurs du dossier « épistémologie des sciences » en Afrique qui apprécient la situation des sciences en Afrique à l'aune de l'épistémologie générale telle qu'initée par les prétendus classiques ; tertio, des « épistémologues-juges », qui tiennent à trancher en octroyant à l'Afrique une pratique épistémologique digne d'elle et responsable. Parmi leurs préoccupations épistémologiques, figurent celles relatives à la prise en charge du projet africain de société et de son influence sur l'exercice des sciences sociales et humaines.

De manière générale, la promotion de l'épistémologie en Afrique est aujourd'hui un problème d'attitudes des scientifiques africains envers celle-ci. Elle reste considérée comme étant l'affaire des seuls philosophes. Il est aussi celui d'affrontement entre les philosophes et les scientifiques. Nous sommes en face d'un conflit qui ne trouverait sa justification que dans les rapports socio-épistémologiques entre l'homme et la connaissance, en général et celle dite scientifique, en particulier. A ce propos, il a été souligné ce qui suit :

Bachelard peut ainsi justifier le statut de la recherche épistémologique. Pourquoi le philosophe prétend-il parler de la science, et à quel titre ? Il n'est point un savant, et même s'il est cultivé, instruit, même s'il est formé à la discipline d'une science, il n'est ni un savant ni un scientifique. S'il y a un point où la science contemporaine a rendu à l'esprit humain un service essentiel, c'est de l'avoir contraint à renoncer de fait à la prétention au savoir universel. Le philosophe

reprend, d'une autre manière, le projet qui avait été le sien jadis : comprendre le rapport de l'homme à son savoir. Ce rapport est la récurrence réflexive de l'histoire du vrai. (...)... Le vrai est produit à travers les moments successifs de la subjectivité, mais l'erreur, qui est moment de cette subjectivité, n'est toutefois pas moment du vrai. Cette récurrence du vrai établi sur son passé n'est pas une relation réversible, car la dialectique ne permet pas de déterminer ce que sera demain. A moins de postuler que l'engendrement même du vrai est aussi un procès dialectique (Trotignon 1970:108-109).

De l'Ecole africaine de prospective : une trempe de promotion du projet africain de société

A ce stade de notre évolution, il nous faudra compter avec l'Ecole africaine de prospective (E.A.P.), telle qu'elle se recherche encore et évolue à l'ombre des grandes écoles de prospective (l'Américaine, l'Européenne, l'Asiatique, etc.). Toutefois, il faudra reconnaître qu'elle a déjà réussi à jeter ses prémisses, préalables à l'édification de ses fondements. Nous retrouvons à travers son histoire, encore au stade embryonnaire, son évolution et son profil en filigrane.

L'Ecole africaine de prospective est basée sur la conception plus vaste de la pratique de la prospective ; c'est ainsi qu'elle tolère l'existence d'une pluralité des méthodes dans son exercice (méthodes formelles et informelles). Elle subit, ainsi que nous l'avons déjà souligné, l'influence des grandes écoles du monde et en fait écho. Elle embarque à la fois les Africains et les non Africains qui restent tous préoccupés par l'avenir de l'Afrique et son projet de société. De manière générale, elle travaille sur des périodes longues de plus ou moins trente ans et concentre son attention et ses énergies sur les vingt ans antérieurs à l'échéance. Autrement dit, l'Ecole africaine de prospective opère sur cette période de vingt ans en produisant chaque fois des travaux, études, rapports, etc. qui s'imposent et marquent ainsi ces temps historiques.

Elle est prise en charge par les institutions internationales (ONU et ses agences) et continentales (Union Africaine, regroupements régionaux et sous-régionaux, etc.), les Etats, les institutions africaines de recherche (à l'instar du CODESRIA), les universités d'Afrique et du monde, les individualités du monde politique, économique et religieux. A ce titre, la prospective de l'Afrique est une pratique socio-historique et épistémologique qui rassemble tout le monde en dépit de divergence des intérêts. Elle rapproche gouvernants et gouvernés, intellectuels, universitaires et masses, croyants et non croyants, musulmans, chrétiens et autres, etc. car l'avenir de l'Afrique reste la seule préoccupation de tous et d'un chacun. C'est dans ces conditions que se réalise progressivement l'Ecole africaine de prospective.

Au stade actuel de nos recherches, il est attesté que les travaux prospectifs relatifs à l'Afrique ont débuté depuis le XIV^e siècle. Ils ont eu des motivations et objectifs variant avec les temps et au gré de l'histoire de l'humanité et du monde. C'est ainsi qu'elles ont eu comme expressions historiques : la découverte de l'Afrique par des missions d'exploration et des voyages de curiosité de la part des Européens, des Américains, etc. ; l'établissement des comptoirs et la traite négrière ; l'esclavage et la lutte contre l'esclavage ; la colonisation et la décolonisation ; l'Etat colonial et l'Etat libre ; l'émancipation et l'indépendance ; le sous-développement et le développement ; la dictature et la démocratie ; l'unité africaine et l'union africaine ainsi que l'intégration régionale et la communauté africaine, etc.

Les travaux prospectifs sur l'Afrique ont évolué de manière à la fois rapide et remarquable par les biais des rapports sociaux établis entre les communautés humaines du Nord et celles du Sud. Ils sont confinés dans huit séquences historiques de plus ou moins vingt ans de l'histoire continentale de la manière ci-après :

La période 1440-1885 est celle des migrations, conquêtes des espaces, conflits internes divers en Afrique ; c'est aussi celle de prospection sociale, géographique, géologique, de signature des traités avec les autorités politiques coutumières, de l'implantation des drapeaux des conquérants, des comptoirs, de la traite négrière et du début des conflits entre conquérants. Un commentaire, fait à ce propos, bien qu'il soit à nuancer, dit ceci :

Des limites du vaste monde, nous avons pris conscience ... Nos premières peurs envolées, nous en avons même fait le tour sur d'improbables caravelles... Sous mille tempêtes et autant de cieux marmoréens, sous les tropiques et leurs étoiles changeantes, des navires partirent cartographier la terre pour des géographes qui ne portaient pas encore ce nom. Sur leurs portulans, des marins baptisèrent des îles qui devinrent des continents. Ces mêmes hommes franchirent des détroits ouvrant sur des océans insondables... Et furent sondés. Des caps, des isthmes, des passages, toujours plus de pourtours sur la carte. Bercés par les brises, nous autres Européens avons contourné le monde. Etions-nous les premiers ? Peu importe, il suffisait de le revendiquer et de le proclamer. (Lasnon 2004:4).

Pour cette période, il faudrait se référer aux travaux d'historiens, d'anthropologues, d'économistes, etc., à l'instar de Cheikh Anta Diop, Jean Vansina, Luc de Heusch, Georges Balandier, etc. Ce dernier auteur a consacré une étude importante intitulée « L'Afrique noire précoloniale » (1960) que l'on nous présente comme étant « ... un essai de sociologie historique où le savant s'interroge sur l'évolution des sociétés et pose les jalons d'une analyse des mouvements révolutionnaires à partir d'une prise en compte des particularités des structures sociales et politiques africaines » (Ela 1989:113).

Entre les années 1885 et 1990, il y a eu beaucoup d'événements et de situations socio-historiques de taille, à l'instar de la Conférence de Berlin (1885), l'implantation « officielle » des Etats coloniaux, des mouvements sociaux de résistance à la colonisation, de la lutte contre l'esclavage des Noirs en Angleterre et en Amériques, du projet de libération des Noirs esclaves en Amérique et colonisés en Afrique et du projet « Afrique aux Africains ». Il serait intéressant de consulter les études d'historiens comme Joseph Ki-Zerbo, Cheikh Anta Diop, Cathérine Coquery-Vidrovitch, Elikia M'Bokolo, Ibrahim Baba Kake, etc.

Au début du XXe siècle (1900-1920), les préoccupations prospectivistes étaient les suivantes : la recherche de renforcement des régimes coloniaux et exploitation systématique des potentialités économiques de l'Afrique par les colonisateurs, la lutte contre la colonisation par les populations autochtones, la lutte contre l'esclavage et la colonisation par les Noirs en Afrique et revendication des droits civiques en Amérique ainsi que la volonté exprimée pour une Afrique unie, etc. On se référera à ce propos aux nombreuses publications d'historiens, d'anthropologues, de sociologues, d'économistes, de politologues, d'administrateurs coloniaux, etc.

De 1920 à 1940, les préoccupations prospectivistes de cette période gravitent autour de la recherche de renforcement et perpétuité des régimes coloniaux, exploitation coordonnée des potentialités économiques de l'Afrique par les colonisateurs; de la lutte et de la résistance contre la colonisation des populations africaines ; de la lutte contre l'esclavage, la colonisation par les revendications des droits civiques des Noirs en Amérique avec un regard sur l'Afrique, mère-patrie ainsi que du projet pour une « Afrique Unie ». Crawford, commentant un livre de Salkin (1920) venait d'écrire, disait :

En 1926, P. Salkin, magistrat colonial belge de valeur, envisageait avec pessimisme ce que le vingt et unième siècle pouvait réserver à l'Afrique. Seule, l'Algérie restait une colonie. Le Congo, lui, était sous tutelle, une tutelle assez précaire, et ses gouvernants européens subissaient l'assaut d'une vague de désaffection et de révolte. Le gouverneur général faisait au roi des Belges, devenu professeur d'université, cette triste constatation : les Nègres deviennent, dans tous les protectorats européens, ingouvernables. Les universitaires, les agitateurs ouvriers, les Noirs américains les excitent à la désobéissance et au mépris... Les plus ardents à nous combattre sont les universitaires, qui nous doivent tout. Pour eux, l'instruction supérieure, c'est l'Afrique aux Africains. (Crawford 1965:5).

Entre 1940 et 1960, les personnalités politiques et scientifiques ont œuvré comme Georges Balandier, Jaques Berque, Kwame Nkrumah, Sékou Touré, Julius Nyerere, Kenneth Kaunda, Jomo Kenyetta, Léopold Sédar Senghor, Cheikh Anta Diop, etc., se sont préoccupés de la revendication de l'indépendance en Afrique et de droits civiques en Amérique ; de la continuité de la politique de l'Afrique, continent pourvoyeur des matières premières pour l'Europe et l'Amérique ; de

la lutte pour la perpétuité des régimes coloniaux en Afrique par des politiques de rapprochement et d'intégration des Africains dans les structures du pouvoir de l'Etat colonial et/ou autres formules ; de la lutte pour les droits civiques en Amérique pour les Noirs et du combat pour une Afrique unie et fédérée.

De 1960 à 1980, l'attention sera focalisée sur les indépendances africaines, la recherche des pouvoirs démocratiques ; les implantations des régimes politiques dictatoriaux et militaires en Afrique ; la lutte contre le sous-développement et l'Unité africaine. Il s'agit ici d'une période très active en matière d'études prospectives sur laquelle le jugement ci-après a été émis :

A notre époque, les hommes cherchent de toutes parts à savoir où ils en sont, où ils vont, et ce qu'ils peuvent faire pour le présent dans l'ordre de l'histoire et pour l'avenir, dans l'ordre des responsabilités. (Mills 1968:175-176).

Pour s'en convaincre, l'on pourra, non sans satisfaction, se référer aux études, travaux et rapports de Tom Mboya, Nelson Mandela, Jean Ziegler, Hama Boubou, Amadou Hampaté Ba, Mamadou Dia, Albert Toévodjiré, Albert Meister, René Dumont, Walter Rodney, ONU/ CEA, Adedayo Adedeji, Franz Fanon, Albert Memmi, Pierre Mercier, V. Y. Mudimbe, Cheikh Anta Diop, Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, Centre d'Etudes Prospectives (1966), Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), etc. Le rôle joué par Cheikh Anta Diop fut décisif :

Ce qui nous intéresse surtout, c'est d'observer qu'au moment où la majorité des intellectuels africains n'osaient encore soulever la question de l'indépendance nationale, Ch. A. Diop pose en pleine colonisation, en même temps que le problème de la libération, celui de la création d'un Etat fédéral en Afrique noire. Cette question de l'Etat ne le quittera plus jamais. Il y revient dans les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique noire. La persistance de cette thématique dans les sociétés post- coloniales met en lumière l'écart qui se creuse entre la réalité politique africaine et ce qu'il faut considérer comme l'utopie de Ch. A. Diop. Cette situation est source de tensions dans la mesure où les régimes africains s'enferment dans les frontières tracées par l'Europe au Congrès de Berlin.

Ce qui inquiète aussi le politiste, c'est la violence des pouvoirs. L'affaiblissement de l'Afrique du fait de la prolifération d'Etats microscopiques voués à la dictature et à l'impuissance politique et économique : telle est la crainte du savant. Il ne s'agit pas ici du cauchemar d'un intellectuel angoissé, mais de la réalité actuelle où l'on se rend compte du peu de poids du continent dans l'espace mondial en dépit des richesses que l'Afrique recèle et dont Ch. A. Diop s'emploie à faire l'inventaire. (Ela 1989:113).

Entre 1980 et 2000, les regards seront tournés vers la lutte contre le sous-développement, le projet pour un développement intégré de l'Afrique, la lutte contre les dictatures et la recherche de la démocratie en Afrique. A ce propos,

les travaux, études et rapports de la part des institutions contemporaines et des personnalités tant politiques que scientifiques restent assez édifiants : O.U.A. (Initiative de Moronvia/1979, Plan d'action de Lagos/1980), PNUD, Banque Mondiale, FMI, CODESRIA, Hyden et Bratton, Obasanjo, Thomas Sankara, Adoulaye Wade, Hakim Ben Hammouda, Elikia M'Bokolo, A. Zolbergh, Jean-François Bayart, Cathérine Coquery-Vidrovitch, Jean Copans, Jean-Marie Ela, J. G. Bidima, P. E. Elungu., R. Heilbronner, M. Norro, S. Humtington, L. M. C. Ntumba, etc.

Actuellement (2000-2020), les yeux sont braqués sur l'implication des pouvoirs démocratiques en Afrique, la recherche d'un développement intégré de l'Afrique, le débat sur le projet africain de société et l'Afrique du XXIe siècle. Des ouvrages scientifiques, des travaux et divers rapports des institutions et personnalités politiques, scientifiques nous en rendent compte : U.A. (NEPAD/2001), Plan Marshall pour l'Afrique ; PNUD (Rapports annuels sur le développement humain); Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, CODESRIA, Rapports des Etats africains sur le cinquantenaire de leurs indépendances (1960-2010), etc. Après tout, il y a lieu de souligner que l'Ecole africaine de prospective est bien présente au front. Une balbutiante littérature historique, philosophique, sociale, économique et politique en témoigne bien qu'elle puisse accuser quelques faiblesses historico-épistémologiques aux yeux d'une certaine option qui reste tout de même vivace (Bidima 1995:102-107).

Conclusions et perspectives

Relever les défis du XXIe siècle pour l'Afrique signifie, pour nous, promouvoir le projet africain de société comme enjeu continental du centenaire. Cette échéance est retenue en fonction de l'année des indépendances des Etats africains 1960, de manière générale. L'année 2060 nous attend pour un bilan relatif à la prise en charge et à la promotion de ce projet.

En fait, nous avons voulu profiter de la XIIIe Assemblée Générale du CODESRIA pour livrer à la communauté intellectuelle africaine les trouvailles de nos recherches post-doctorales sur la prospective de l'Afrique, son projet de société et son avenir. Celles-ci permettraient de rectifier les tirs, redresser la barque en détresse et récupérer-tant soit peu-les temps perdus avec le projet développement de l'Afrique et le projet/ mondialisation en cours de conquête de l'Afrique.

Entreprises depuis plus d'une dizaine d'années et évoluant dans un contexte hostile et imperméable à ce genre des recherches, nous avons pu mettre au point notre propre organe de publication : *Prospective Papers/ Carnets trimestriels de prospective*. Nous y avons déjà présenté trois dossiers primordiaux et cette contribution en est le quatrième. Les quatre moments des réflexions ont été assumés de la manière suivante. Nous avons d'abord identifié le « Projet africain de société. Enjeu du centenaire » ses fondements axiologiques (Ntumba

2010a). Nous avons ensuite apprécié les attitudes et comportements historico-épistémologiques des sciences sociales et humaines vis-à-vis de ce projet. Celles-ci ne se sont pas comportées en responsables historiques, mais plutôt en larronnes et opportunistes : elles sont restées au service de l'Occident (Ntumba 2010b). Enfin, nous avons constaté que l'histoire de l'avenir de l'Afrique impose la promotion de la sociologie du projet africain de société comme discipline coordinatrice de tous les programmes d'activités susceptibles de promouvoir celui-ci. Elle devra supplanter l'économie et la sociologie du développement, voire celle de la mondialisation en corrigeant les séquelles de leurs dégâts socio-historico-épistémologiques (Ntumba 2011).

Le tableau ci-après en exprime les tenants et les aboutissants relatifs aux alternatives historico-épistémologiques à titre illustratifs, car nous nous étendons largement sur cette question ailleurs.

Tableau synoptique des projets de société concurrentiels en Afrique et des disciplines scientifiques au service de leur promotion depuis 1960

N°	Types de projet de société	Types d'ordre épistémologique	Sciences sociales promotrices	Idéologies des pratiques scientifiques	Situation sur le terrain
1.	Projet/ Développement de l'Afrique (Néo-colonisation)	Ordre épistémologique dominant, mission et objectifs: dominer ; dominer pour toujours.	Sciences Sociales du développement (1960) - Economie du développement ; - Sociologie du développement ; - Etc.	« Econo- misme »	Ecole de tous les scientifiques
2.	Projet/ Mondialisation de l'Afrique (Néo-colonisation).	Ordre épistémologique dominant, mission et objectifs : - dominer ; -dominer pour toujours.	Sciences sociales de la mondialisation (1980) : - Economie de la mondialisation ; - Sociologie de la mondialisation ; - Etc.	« Econo- misme »	Ecole de tous les scientifiques
3.	Projet Africain de Société (PAS)	Ordre épistémologique dominé ; mission et objectifs : renverser ; devenir dominant (au XXIe siècle).	Sciences sociales du P.A.S. (1440) - Sociologie du Projet Africain de Société ; - Economie du P.A.S. ; - Etc.	« Projet- afro- sociétisme » ou « Projet africano- sociétisme »	Ecole presque totalement inconnue de la majorité de scientifiques.

Source : Ntumba, recherches en cours depuis 1980

Ainsi que l'avait bien observé, il y a plus d'une trentaine d'années, Samir Amin,

... L'économie conventionnelle paraît la moins mal pourvue des disciplines sociales, elle doit ce privilège à deux raisons majeures : la première est que la dominance de l'instance économique dans le mode de production capitaliste donne à l'« économisme » le caractère de l'idéologie dominante ; la seconde est que la gestion du système social du capitalisme est principalement, et pour cette raison même, une gestion économique.

C'est la critique de l'économie du développement qui nous a conduit à présenter la thèse qui va suivre, et selon laquelle un système n'est pas dépassé à partir de son centre, mais à partir de sa périphérie (Amin 1973:8).

Cet exposé, axé sur les défis du XXIe siècle pour l'Afrique, se situe dans la continuité de ces efforts de lutte contre l'économisme, tout en présentant la synthèse de nos réflexions déjà livrées au public (Ntumba 2011). Comme pour répondre aux préoccupations fondamentales et majeures du CODESRIA telles qu'évoquées à l'introduction, nous disons que le XXIe siècle sera celui de l'Afrique à condition qu'elle reconnaisse son véritable projet de société, et qu'elle sache le prendre en charge et le promouvoir convenablement. Et c'est le défi des défis pour l'Afrique, car le reste en dépend.

En rapport avec la Conférence de Casablanca (1961), la refondation du programme d'intégration africaine et le renouvellement de notre engagement collectif à le réaliser trouvent dans le Projet Africain de Société leur expression socio-historique primordiale.

Afin que les universités africaines, les centres de recherches et les sciences sociales et humaines, en elles-mêmes, répondent favorablement aux attentes historico-épistémologiques relatives au Projet Africain de Société et qu'elles assurent la conversion du chercheur en scientifique de sa société et de son temps, il faudra qu'ils puissent reconnaître que quatre problèmes socio-épistémologiques majeurs minent et rongent à la fois nos pratiques des sciences sociales et humaines ; il s'agit de :

- la non reconnaissance du Projet Africain de Société, la mal prise en charge du Projet de développement de l'Afrique et l'affrontement actuel avec la mondialisation ;
- la cécité, les tâtonnements et l'opportunisme historico-épistémologique qui caractérisent les comportements de ces sciences sociales en Afrique ;
- la non maîtrise de l'exercice de l'épistémologie des sciences sociales et humaines à cause de la non connaissance de ses paramètres et exigences socio-historiques de base ;
- le non investissement conséquent dans la pratique de la prospective de l'Afrique par les spécialistes de sciences sociales et humaines.

Nos tentatives de résolution de ces problèmes pourraient facilement faire passer ces disciplines du statut de sciences sociales et humaines en Afrique à celui de sciences sociales et humaines d'Afrique pour atteindre, en fin de compte, le statut suprême, celui de Sciences sociales et humaines africaines, qu'épistémologiquement nous attendons tous. Car elles scelleraient à jamais la complicité entre la société africaine et les sciences sociales et humaines à travers leur pratique historique sur le continent.

En définitive, le XXIe siècle sera celui de l'Afrique à condition que celle-ci voie son projet de société mis en exergue, pris en charge et promu par tous et chacun, à son niveau d'activités. Cela signifierait aussi que l'Afrique est devenue « maître » de son destin en voyant son projet de société reconnu, pris en charge et promu par les leaders et autorités politiques africains, par les intellectuels et les universitaires, par ses peuples et ses diasporas.

Les sciences sociales et humaines devraient à leur tour souscrire sans condition à la reconnaissance, la prise en charge et la promotion du projet africain de société. Elles auront ainsi à entraîner tous les systèmes d'enseignement supérieur et universitaire plus les centres de recherche dans cette logique. Les enjeux théoriques et la construction d'une science autochtone y trouveront leurs comptes. L'agenda épistémologique, tel que nous l'avons déjà évoqué, c'est-à-dire la transformation de l'ordre épistémologique dominant, s'élaborerait à l'intérieur d'un cadre historico-idéologique de référence qui reste le Projet Africain de Société. Celui-ci aura à assurer l'intégration des connaissances en vue de l'ascension vers des connaissances du type intégral. La valorisation des acquis intellectuels des grands penseurs africains et des diasporas sera assurée par le biais de l'Ecole africaine de prospective ainsi que nous l'avons démontré.

La reconsidération (refondation) du programme d'intégration africaine et le renouvellement de notre engagement collectif à ce propos trouveront dans le Projet Africain de Société et l'Ecole Africaine de Prospective le cadre de reconsidération et l'espace de promotion intégrale et intégrée historiquement, socialement, économiquement, politiquement et épistémologiquement.

Ainsi, le « projet de société » de l'Afrique de Casablanca ou l'« Afrique révolutionnaire », opposée à l'Afrique de Brazzaville ou « Afrique à Papa », se verrait re- considéré et continué avec justesse et compétence.

Au terme de cet exposé, il y a lieu de reconnaître que le défi des défis pour l'Afrique de ce début du XXIe siècle reste la reconnaissance-promotion de son propre projet de société. Les sciences sociales et humaines ont le devoir de le reconnaître et de s'investir dans sa promotion par le biais de la pratique de la prospective. Et c'est dans ces contexte et conditions qu'émergerait et se réaliserait un envol épistémologique libérateur, délivreur et producteur des sciences sociales authentiquement africaines, c'est-à-dire les sciences sociales et humaines du projet africain de société, en veilleuse depuis 1440. Et c'est

à partir de cette année que l'agenda épistémologique du continent de lutte contre l'ordre dominant s'est fait jour. Malheureusement, ces sciences sociales ne pouvaient pas mieux s'exprimer aussi longtemps que celui-ci n'était pas clairement perçu, exalté et mis en vedette. Les sciences sociales du projet africain de société relèvent actuellement de l'ordre épistémologique dominé qu'il faudra promouvoir afin qu'il devienne le nouvel ordre dominant pour l'Afrique tout au long du XXIe siècle.

Références

- Amin, S., 1973, *Le développement inégal*, Paris, Minuit.
- Association Internationale des sociologues de langue française, 1968, *Sociologie de la construction nationale dans les nouveaux Etats*, Bruxelles, Institut de Sociologie.
- Attali, J. et Guillaume, M., 1975, *L'antiéconomique*, Paris, P.U.F.
- Bidima, J., 1995, *Philosophie négro-africaine*, Paris, P.U.F.
- CODESRIA, 2011, *XIIIe Assemblée Générale : L'Afrique et les défis du XXIe siècle 5-9 décembre 2011*, Rabat : RVB édition.
- Crawford, Y., 1965, *Introduction à la politique congolaise*, Bruxelles, CRISP.
- Diop. C.A., 1960, *L'Afrique Noire précoloniale*, Paris, Présence Africaine.
- Diop. C.A., 1974, *Les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique*, Paris, Présence Africaine.
- Ela, J.M., 1989, *Cheik Anta Diop ou l'honneur de penser*, Paris, L'Harmattan
- Fourez, G., 1974, *La science partisane*, Gembloux, Duculot.
- Lalande A., 1996, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, P.U.F.
- Mils, W.C., 1968, *Imagination sociologique*, Paris, F. Maspero.
- Mudimbe, V.Y., 1982, *L'Odeur du père. Essai sur les limites de la science et la vie en Afrique Noire*, Paris, Présence Africaine.
- Ntumba, L.M.C.H., 1985, « Folie pour le développement. Fondements, exercices, pistes pour une action libératrice », *Analyses Sociales*, N°1, pp. 47-55.
- Ntumba, L.M.C.H., 1986, « L'infécondité de la pratique scientifique au Zaïre. Etiologie d'un envoûtement », *Analyses Sociales*, Vol. 1, N° 3, pp. 47-58.
- Ntumba, L.M.C.H., 1999, De la problématique de l'ordre du discours scientifique contemporain. Critique des contributions de Buakasa Tulu Kia Mpansu et Amadou Hampaté Bâ. Recherches sur les fondements de la sociologie réflexive, Dissertation doctorale, Université de Kinshasa.
- Ntumba, L.M.C.H., 2005, « De la sociologie au Congo-Kinshasa : une pratique à la recherche de l'identité », *Cahiers congolais de sociologie et anthropologie*, N° 9, pp. 175-188.
- Ntumba, L.M.C.H., 2005, « Cinq décennies pour l'Université congolaise, cinq problématiques épistémologiques majeures en sciences humaines et sociales », in F.S.S.A.P. (S/DIR) *Sciences sociales cinquante ans après : quelques repères*, Paris, L'Harmattan, pp. 49-63.
- Ntumba, L.M.C.H., 2005, « La remise en question. Profil d'une approche », *Sociological Papers*, N°s 3- 4, pp. 1-55.

- Ntumba, L.M.C.H, 2010, « Projet africain de société. Enjeu du centenaire », *Prospective Papers*, Vol I, N^{os} 1- 2, pp. 1-75.
- Ntumba, L.M.C.H, 2010, « Des sciences coloniales aux sciences sociales du développement », *Prospective Papers*, Vol. I, N^{os} 3- 4, pp.1-93.
- Ntumba, L.M.C.H., 2011, « Pour une sociologie du projet africain de société » *Prospective Papers*, Vol II, N^{os} 1-2, pp. 1-104.
- Ntumba, L.M.C.H., 2011, « Face aux défis du XXIe siècle : promouvoir le projet de société africain. Enjeu historico-idéologique du continent », *Prospective Papers*, Vol. II, N^{os} 3-4, pp. 1-75.
- Salkin, P., 1926, *Le problème d'évolution noire. L'Afrique centrale dans cent ans*, Bruxelles,
- Trotignon, P., 1970, *Les philosophes français d'aujourd'hui*, Paris, PUF.

4

La Communauté d'Afrique de l'Est : une jeune organisation régionale promise à un bel avenir ?

Joseph Gahama

Introduction

Créée en 1967 par les trois anciens territoires de l'Afrique orientale colonisés par la Grande-Bretagne, le Kenya, l'Ouganda et la République Unie de Tanzanie, l'*East African Community* (EAC)¹ fut dissoute en 1976 en raison de graves divergences politiques et économiques des différents chefs d'Etat. Elle fut reconstituée en juillet 2000 sous l'impulsion des mêmes pays fondateurs, et en juin 2007, elle admit en son sein le Burundi et le Rwanda, deux anciennes colonies belges.

A l'instar des autres organisations régionales africaines, l'EAC a pour but d'élargir et d'approfondir la coopération entre les Etats membres dans les domaines politique, économique, social et culturel par le biais d'une intégration progressive allant de l'union douanière à la fédération politique en passant par le marché commun et l'union monétaire.

Cette contribution voudrait, au regard des réalisations déjà accomplies ces dix dernières années, analyser les opportunités qui sont offertes aux différents pays partenaires, notamment les nouveaux adhérents, le Burundi et le Rwanda, mais aussi voir les forces et les faiblesses de cette organisation. Dans un premier temps, il sera question de montrer que la création d'un vaste marché commun à vaste potentiel depuis 2009 a permis aux populations d'en tirer grand profit ; en effet, un protocole signé récemment à Arusha (Tanzanie),

siège de la communauté, consacre la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux. Dans un deuxième volet, il s'agira d'analyser le cadre institutionnel qui a conduit à l'intégration qui, de l'avis de l'Union africaine, enregistre depuis dix ans des avancées considérables de telle sorte qu'elle est en train de devenir une zone économique dynamique et importante qui jouera sûrement dans un proche avenir un rôle non négligeable dans toute l'Afrique. En troisième lieu, nous constaterons qu'en dépit de ses forces, l'EAC accuse un certain nombre de faiblesses et fait face à des défis de taille. A partir du bilan rapidement établi, il sera enfin question de tracer à grands traits quelques perspectives.

Un vaste espace économique

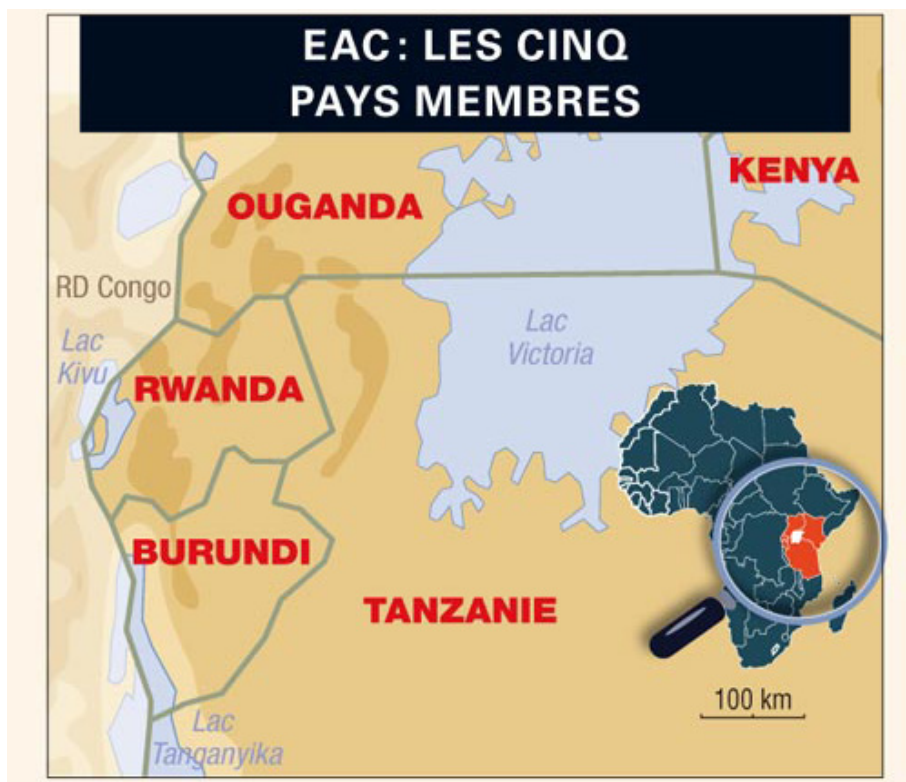
L'EAC a été fondée en 1967 par le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie qui avaient amorcé durant la colonisation anglaise une certaine intégration dans plusieurs domaines comme l'établissement d'un Centre unique de collecte de douanes en 1900, la gestion commune du chemin de fer reliant le Kenya à l'Ouganda depuis 1901, le Conseil monétaire de l'Afrique orientale en 1905, le Conseil économique en 1940, etc.

Cette communauté s'est effondrée dix ans plus tard en 1977, à cause de plusieurs raisons dont les principales sont de profondes divergences des autorités politiques de l'époque, le manque de participation du secteur privé et de la société civile dans les activités de coopération ainsi que le partage inéquitable des bénéfices entre les différents Etats partenaires. L'EAC fut officiellement dissoute en 1984, mais en même temps un Accord de médiation permit de procéder à la division de l'actif et du passif de la communauté, d'une part, et d'explorer et d'identifier les domaines de coopération future, d'autre part.

Le 20 novembre 1999, l'EAC fut reconstituée par un traité signé à Arusha (Tanzanie) par les chefs d'Etat des mêmes pays fondateurs. En juillet 2007, le Rwanda et le Burundi, deux petits pays francophones anciennement sous mandat et sous tutelle de la Belgique ont adhéré à la Communauté, formant ainsi un bloc de cinq Etats qui ont convenu d'établir une zone de libre-échange, une union douanière, un marché commun, une union monétaire et, à terme, une fédération politique. Maintenant que le Sud Soudan a accédé à l'indépendance, l'EAC est disposée à l'accueillir en son sein².

L'EAC est ainsi devenue un vaste espace qui couvre une superficie de 1 820 664 km², compte environ 140 millions d'habitants et a une façade maritime de 2.100 km ouverte sur l'océan Indien.

Carte de localisation de l'EAC en Afrique



Une importante partie de l'EAC appartient à la région appelée communément l'Afrique des Grands Lacs qui a vu entre le Xe et le XIXe siècle émerger et se développer de puissantes monarchies sacrées³. Carrefours d'une mosaïque de peuples, celles-ci avaient su façonner une civilisation qui combinait principalement des activités agricoles et pastorales (Chrétien 2000 ; Gahama 2006). L'EAC débouche sur le littoral de l'océan Indien à partir duquel s'est répandu le swahili vers l'intérieur du continent en suivant les routes commerciales de l'ivoire et des esclaves. C'est actuellement la plus importante langue bantoue qui compte le plus grand nombre de locuteurs en Afrique noire : elle est parlée par plus de 80 millions de personnes (Mwana Simba 2006)⁴.

Les pays membres de l'EAC (voir tableau ci-dessous) peuvent être classés en deux catégories : on distingue les Etats aux dimensions modestes, enclavés et surpeuplés comme le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda, d'une part, et les Etats qui disposent de larges espaces avec des faibles densités et d'un accès à la mer comme la Tanzanie et le Kenya, d'autre part.

Tableau 4.1 : Les pays membres de l'EAC

Pays	Superficie en km ²	Population en millions d'habitants	Densité en habitant/km ²
Burundi	27.834	9.8	354
Kenya	580.367	38.6	66
Ouganda	241.038	31.3	105
Rwanda	26.338	11.0	419
Tanzanie	945.087	40.2	42
EAC	1.820.664	130.9	197

Tous ces pays ont des sols et des climats propices à l'agriculture et à l'élevage dans une moindre mesure. Ils ont des richesses minières (or, pétrole, gaz) et aquatiques remarquables, comme le lac Victoria, qui peuvent intéresser des investisseurs, une faune et une flore qui attirent régulièrement de nombreux touristes⁵.

Le cadre institutionnel

Développer des politiques et des programmes visant à agrandir et à approfondir la coopération entre les Etats membres dans les domaines politique, économique, social, culturel, de la recherche, de la technologie, de la défense, la sécurité, les affaires juridiques, pour leur bénéfice mutuel : tel est le principal objectif de l'EAC. Cette organisation régionale s'est assigné pour mission d'assurer la prospérité, la compétitivité, la sécurité, la stabilité et l'unité politique de l'Afrique de l'Est. Pour ce faire, elle doit élargir et approfondir l'intégration afin d'améliorer la qualité de vie des populations en stimulant la production, les échanges et les investissements (NEPAD/ OCDE 2009:2).

Les principes fondamentaux de l'EAC sont la confiance mutuelle, la volonté politique et l'égalité souveraine, la coexistence pacifique et le bon voisinage, le règlement pacifique des conflits, la bonne gouvernance et la distribution équitable des bénéfices (EAC 2007:7).

Le traité pour l'établissement de l'EAC a créé des organes et institutions dont les plus importants valent la peine d'être rappelés. Une fois par an, le Sommet des chefs d'Etats ou de gouvernements des Etats membres dont la présidence est tournante se réunit pour donner les directives générales et l'élan nécessaire au développement et à la réalisation des objectifs de la communauté. Il examine en particulier l'état de la paix, la sécurité et la bonne gouvernance à l'intérieur des pays partenaires, et évalue les progrès déjà accomplis en vue de réaliser une fédération politique (EAC 2007:10).

Le Conseil des ministres responsables de la coopération régionale de chaque Etat membre constitue l'organe politique de la communauté. Il veille à la mise

en œuvre des décisions et directives adoptées par consensus lors du Sommet des chefs d'Etat, propose et soumet des projets de lois à l'Assemblée législative et examine le budget de l'organisation.

Le Secrétaire Général de l'EAC est la personnalité centrale chargée de son bon fonctionnement. Il est notamment chargé de proposer des études et des recherches relatives à la mise en œuvre des politiques, des programmes et des stratégies en vue de trouver les moyens les plus rapides et les plus efficaces pour atteindre les objectifs de la communauté par des actions régulières de planification, de gestion et de contrôle. En outre, il administre et gère financièrement l'organisation. En principe, il accomplit ses prérogatives en toute indépendance : il ne doit solliciter ni recevoir d'instructions d'aucun Etat membre (EAC 2007:12).

Composée d'une quarantaine de membres dont neuf représentent les différents partis politiques qui siègent dans l'Assemblée nationale de chaque Etat membre, une Assemblée législative de l'Afrique de l'Est vote les propositions de lois qui sont soumises aux chefs d'Etats et discute et approuve le budget de la communauté.

L'EAC s'est dotée d'une Cour de justice de l'Afrique de l'Est composée de six juges investis d'une juridiction pour entendre toute question provenant d'un différend entre les Etats membres ou pour prononcer des violations des droits de l'homme⁶.

L'EAC coopère avec des institutions indépendantes dont le champ d'action s'exerce dans la région, comme la Commission du Bassin du Lac Victoria, la Banque Est-Africaine de Développement, le Conseil interuniversitaire de l'Afrique de l'Est et l'Agence de l'Aviation civile de l'Afrique de l'Est.

Cette communauté régionale a établi sa capitale à Arusha, en Tanzanie et a adopté l'anglais comme la langue officielle de l'organisation, tandis que le swahili est la *lingua franca*.

Une intégration en plusieurs étapes

Depuis 2005, les Etats membres de l'EAC ont scellé une union douanière : ils ont convenu d'éliminer les barrières non tarifaires, ont établi un tarif extérieur commun et appliquent le principe d'asymétrie. Désormais, ils s'abstiennent de promulguer des lois et de décréter des mesures administratives discriminant les produits similaires des pays partenaires.

Avec l'instauration de cette union, le commerce sous-régional a augmenté de 47 pour cent au cours des cinq dernières années, les prix des biens de consommation ont baissé d'environ 20 pour cent sur le marché rwandais par exemple (Niyombare 2011:4). L'adhésion du Burundi et du Rwanda à l'EAC leur a été particulièrement bénéfique, car étant des pays enclavés, ils ont actuellement un accès plus facile

aux ports de Dar-es-Salam et Mombasa sur l'océan Indien où passent plus de 85 pour cent de leurs importations et exportations. Les délais d'acheminement des marchandises, grâce à la simplification des formalités, ont été très réduits⁷.

Les pays de l'EAC ont ratifié le 1er juillet 2010 le protocole instaurant un Marché commun. La signature de ce document autorisant la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux a marqué une étape décisive dans le processus de l'intégration. Elle est intervenue à l'issue de longues et pénibles négociations sur de profondes divergences qui ont opposé la Tanzanie aux quatre autres Etats membres. De nombreuses incompréhensions butaient sur l'utilisation des cartes d'identification nationale lors des déplacements des populations, le droit de propriété foncière et la citoyenneté flexible au sein de la communauté (Mungongo 2009:1).

Dans le cadre de ce Marché commun, les pays membres ont convenus de coopérer dans les domaines de la protection des investissements transfrontaliers, de coordination économique et monétaire à travers l'harmonisation de leurs politiques et lois fiscales, de la gestion de l'environnement, de la recherche et du développement de la technologie, etc. Ils insistent sur l'amélioration de leurs infrastructures pour faciliter les transports et le commerce. En effet, l'article 89 du Traité établissant l'EAC engage les Etats membres à « élaborer des politiques de transport et de communication coordonnées, harmonisées et complémentaires, à améliorer et à étendre les liens de transport et de communication existants et à en établir de nouveaux en tant que moyen de renforcer la cohésion entre Etats membres et faciliter ainsi le mouvement au sein de la Communauté ».

La création de ce marché entre les membres de l'EAC illustre un important effort d'intégration économique jamais entrepris en Afrique. En effet, les autres communautés économiques régionales comme la SADC, le COMESA et la CEDEAO sont encore en marche vers une union douanière, une étape déjà accomplie en 2005, comme il a été constaté plus haut. L'intégration sous-régionale pourrait, à terme, se concrétiser par l'agrandissement d'un espace encore plus vaste avec la fusion du COMESA et de la SADC. La mise en place d'une telle zone de libre-échange serait la première en Afrique avec 26 pays et 57 pour cent du PIB du continent (Nyombayire 2011:7).

Prévue en 2012, la troisième étape de l'intégration régionale concerne l'union monétaire. Mais il apparaît que l'EAC n'est pas encore bien préparée pour faire circuler une monnaie unique. De l'avis de nombreux experts, le passage à ce stade devrait être précédé par une période raisonnable d'harmonisation des politiques économiques. Un pays comme le Burundi caractérisé par une inflation galopante, une très lourde dette publique et une instabilité du taux d'échange montre qu'il faut encore patienter (Nkengurutse 2011:9). Le Kenya est le seul pays de la communauté à mener une bonne politique contre l'inflation et à assurer une stabilité des prix par rapport aux autres membres.

Il existe enfin un ambitieux projet de la mise en place d'un Etat fédéral en Afrique de l'Est avec un seul président et un gouvernement. Mais la prudence semble de mise. Les problèmes internes ne permettent pas pour le moment d'envisager une telle union. Nombreux sont des observateurs qui estiment que les différents pays devraient d'abord se démocratiser, car une fédération politique sans cette base serait source de troubles politiques et de désastres.

Des avancées significatives

Selon une étude récente du Fonds monétaire international (FMI), avec une croissance moyenne de 4 pour cent l'an, les membres de l'EAC sont parmi les pays d'Afrique subsaharienne qui ont enregistré les progrès les plus rapides cette dernière décennie. Trois d'entre eux, à savoir l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie, se sont classés parmi les plus performants au niveau mondial entre 2005 et 2009 (FMI 2011:57).

Si dans tous les Etats de l'EAC les taux de croissance sont orientés vers la hausse, il subsiste une grande hétérogénéité entre eux sur le plan des revenus et des indicateurs sociaux.

Tableau 4.2 : Quelques indicateurs sociaux des pays membres de l'EAC

Indicateurs	Burundi	Kenya	Ouganda	Rwanda	Tanzanie
PIB nominal par habitant (en milliards de dollars US)	164	762	525	533	517
PIB réel par habitant (en dollars US)	115	487	366	345	460
Croissance du PIB (% 1995-2009)	1,0	3,3	7,5	7,6	5,8
Croissance démographique (% 1995-2009)	2,2	2,1	3,3	3,7	2,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances)	101,3	54,8	78,4	70,4	68,4
Taux d'alphabétisation (% des plus de 15 ans)	66,9	86,5	74,6	70,3	72,6

Source : FMI 2011 : 78

Le tableau ci-dessus montre qu'en 2009, l'EAC avait un PIB nominal de 73,8 milliards de dollars américains : la grosse part revenait au Kenya avec 30,1 milliards, soit 41 pour cent du total. Si on considère le PIB réel par habitant, le Burundi était le pays le plus pauvre de la communauté avec seulement

115 dollars, ce qui représentait 28 pour cent de la moyenne établie à 412 dollars pour la région. Le Kenya était déjà proche du niveau des pays à revenus intermédiaires et devrait y arriver dans un proche avenir, tandis que le Burundi et la Tanzanie auront besoin de beaucoup de temps (FMI 2011:79-80).

Cette croissance soutenue est d'abord redevable à de profondes réformes opérées depuis les années 1990. L'Ouganda a été à l'avant-garde en libéralisant tous les secteurs de l'économie, le Kenya, le Rwanda et la Tanzanie se sont attachés à restructurer et à privatiser les banques publiques. Le Burundi, qui sort d'une longue période de conflits politico-ethniques, a fait également des progrès significatifs. Les performances réalisées en matière économique ont permis aux différents Etats d'augmenter leurs dépenses sociales et d'améliorer ainsi leurs indicateurs de santé et de l'éducation : ils ont réduit sensiblement leurs taux de mortalité infantile et d'analphabétisme. Il faut mentionner en deuxième lieu que pour se développer, les pays de l'EAC ont eu recours à des ressources extérieures, principalement l'aide des bailleurs de fonds, pour financer la majeure partie de leurs investissements (FMI 2011:63-85). Troisièmement, les autorités nationales ont lancé des programmes pour améliorer des climats favorables aux investissements, particulièrement au Rwanda où elles ont mené des réformes ambitieuses de grande envergure. Aux entreprises occidentales, notamment américaines et anglaises qui sont présentes dans la région depuis longtemps se sont ajoutées d'autres d'origine chinoise, indienne, brésilienne, qui sont sur les lieux avec une présence croissante et une diplomatie économique très adroite et soutenue. A les observer, il apparaît qu'elles n'entendent pas laisser échapper la moindre opportunité. Au regard des enjeux dans cette sous-région, les années à venir risquent d'être marquées par une lutte acharnée pour le contrôle économique de cette zone entre les pays émergents et les investisseurs « traditionnels » (Nyombayire 2011:12). Nous y reviendrons.

Défis, craintes et inquiétudes

Le premier obstacle à l'intégration est de nature politique. La région souffre d'un lourd déficit démocratique : certains chefs d'Etats sont encore allergiques à l'alternance, ils ont conquis le pouvoir par la force et ils le gardent par la fraude et / ou la répression (Simpemuka 2010:7).

De plus, tous les pays de l'EAC sont simultanément membres de plusieurs communautés économiques régionales⁹. Par conséquent, une possibilité de chevauchement et de conflit de compétences existent, d'où la nécessité de bien se positionner par rapports aux intérêts et enjeux actuels. Par exemple, le Rwanda a quitté en 2007 la CEEAC, a rejoint l'EAC, a abandonné le français comme langue d'enseignement au profit de l'anglais et a adhéré au Commonwealth (Mathieu 2008:4).

Il faudra également faire un gigantesque travail de veille pour éviter les erreurs du passé, notamment en matière d'égalité souveraine : l'EAC a connu d'énormes difficultés qui avaient entraîné son effondrement, à cause de l'exigence kenyane d'avoir plus de sièges que les deux autres membres dans les organes de prise de décision, des visées agressives du dictateur Idi Amin Dada qui aboutirent à une guerre ruineuse avec la Tanzanie, de l'incompatibilité entre le socialisme tanzanien et le capitalisme kenyan.

Enfin, il semble que les populations des différents pays ne se sont pas encore approprié cette intégration. Lors de l'instauration du Marché commun, les négociations se sont avérées laborieuses : la Tanzanie s'opposait aux autres partenaires au sujet des documents d'identification nationale, de l'accès et de l'utilisation de la terre ainsi que la résidence permanente. En réalité pour les observateurs avisés, elle redoutait qu'elle ne serve de déversoir au trop plein de pays surpeuplés et à la démographie dynamique comme le Rwanda et le Burundi. En 2005, elle n'avait pas hésité à expulser des milliers de ressortissants rwandais considérés comme « irréguliers », après avoir confisqué leurs biens.

Au regard de ce qui précède, tout en admettant que l'avenir de l'Afrique de l'Est sera dans l'intégration et, plus tard, dans l'union, certains analystes estiment que celle-ci doit être au préalable bien étudiée et préparée pour créer les conditions de son succès. Elles montrent que fédérer des pays sans démocratie, c'est bâtir une œuvre sans lendemain. Elles proposent d'abord d'avoir des Etats de droit et d'épanouir la démocratie, l'alternance et les libertés, au lieu d'additionner des problèmes, de mettre ensemble des égocentrismes et de créer un espace de concurrence sauvage (Simpemuka 2010:11).

La deuxième grosse difficulté à surmonter concerne l'harmonisation de leur législation par rapport au texte du Traité¹⁰. Dans la pratique, le fonctionnement du Marché commun bute sur de nombreux obstacles. Bien qu'il ait été décidé de supprimer progressivement les tarifs intérieurs et que des mécanismes de surveillance aient été introduits dans chaque pays, les progrès sont en fait limités. Les formalités douanières restent non coordonnées et pesantes au niveau régional, les barrières non tarifaires sont encore légion, les certificats d'origine sont délivrés avec retard, les normes ne sont pas appliquées de manière uniforme et les procédures de passation de marché sont en attente de libéralisation. L'insuffisance de moyens administratifs entrave la bonne application des règles existantes, et les modalités de perception et de comptabilisation des recettes douanières restent à définir dans l'ensemble de la communauté.

Le troisième défi à relever est d'ordre économique pour arriver à une rapide intégration. Les pays membres sont à des différents niveaux de développement : le Kenya est très loin en avance sur l'ensemble de la région et ses voisins craignent que le Marché commun se fasse largement à son avantage. De plus,

la démarche préconisée pour construire la Communauté semble privilégier l'intégration des marchés et non celle des productions. Les pays disposant le plus d'infrastructures et d'industries vont déverser leurs marchandises sur les autres, réduisant ceux-ci au rôle de consommateurs. Certains d'entre eux, comme le Burundi, sortant péniblement d'une dizaine d'années de guerre et n'ayant pas de ressources, pourront difficilement soutenir la compétition. Il convient aussi de signaler que les réformes engagées pour améliorer le climat des investissements ne sont pas coordonnées au niveau régional, ce qui diminue quelque peu leur efficacité. Enfin, si nous avons montré que la communauté a fait des avancées significatives ces dernières années, l'épargne intérieure est très faible. Du coup, l'aide extérieure reste considérable : elle est la principale source de financement des investissements puisque les dons représentent 3,9 pour cent du PIB au cours de la dernière décennie, contre seulement 1 pour cent en Afrique subsaharienne (FMI 2011:88). Les réformes engagées pour améliorer le climat des investissements ne sont pas coordonnées au niveau régional, ce qui diminue quelque peu leur efficacité.

La question linguistique est au cœur des préoccupations des pays qui ont récemment adhéré à la Communauté. L'anglais et le swahili sont les deux langues de travail de la communauté, conformément au Traité signé lors de la création de l'EAC par le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, trois anciennes colonies britanniques. En 2008, les autorités politiques rwandaises ont abandonné le français et adopté l'anglais dans leur système éducatif, sans qu'il y ait aucun débat à ce sujet. Il en a résulté des frustrations douloureuses, voire humiliantes, ce qui constitue un important facteur d'exclusion.

Les perspectives

L'EAC est en train de devenir une zone économique dynamique et importante. Au regard aux progrès réalisés ces dix dernières années et comparée aux autres communautés économiques régionales, elle offre de belles perspectives. La mise en place d'une monnaie unique et l'instauration d'une fédération politique pourront changer de fond en comble cette région que de nombreux analystes disent promis à un bel avenir.

Mais face aux nouveaux enjeux consécutifs aux changements de direction et de composition des échanges commerciaux mondiaux, il convient de tenter d'examiner les nouvelles chances et possibilités qui auront un impact significatif sur la croissance de cette région, car elles sont de nature à nous aider à repérer des pistes intéressantes pour l'élaboration des politiques économiques. Le premier constat est qu'au cours de ces dernières années, l'EAC commerce de moins en moins avec ses partenaires traditionnels du monde occidental. Les pays émergents (Chine, Inde, Brésil) sont devenus en effet des partenaires commerciaux de plus en plus importants : alors qu'ils ne

représentaient que 12 pour cent des exportations de la région en 2000, ils interviennent désormais pour 20 pour cent (FMI 2011:72)¹¹. Les tendances récentes de ce domaine montrent également que le Kenya et l'Ouganda ont trouvé d'intéressants débouchés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord vers lesquels ils exportent essentiellement du thé noir, du café et du poisson du lac Victoria. L'Inde et la Chine investissent de plus en plus dans des projets concernant les infrastructures, l'agriculture et l'exploitation des ressources minières (extraction aurifère en Tanzanie, exploitation pétrolière en Ouganda qui devrait générer d'ici peu près de 10 pour cent du PIB et un tiers des recettes publiques, etc.). Avec l'entrée en scène de ces pays, les Occidentaux deviennent de plus en plus irrités et même hargneux. Ils ne voient pas d'un bon œil le renforcement des liens de coopération avec ces nouvelles puissances économiques qui expriment de façon croissante leurs besoins en matières premières et en investissements (Mba Essogho 2010:2).

Pour maintenir leur croissance, les pays de l'EAC devront poursuivre leurs politiques monétaires et budgétaires avisées, améliorer davantage le climat favorable aux affaires et avoir une main-d'œuvre plus instruite et mieux qualifiée afin d'explorer les nouvelles possibilités d'investissements qui s'offriront à l'intérieur de la région comme à l'extérieur. Il faudra également veiller à ce que l'intégration commerciale crée de nouvelles opportunités, mais aussi conduise à une redistribution des ressources de certains secteurs vers d'autres qui auront besoin de soutien. Dans ce cadre, il conviendra de voir si elle contribue efficacement à la réduction de la pauvreté et si le développement généré prend en compte les groupes économiquement et socialement marginalisés qui requièrent une assistance particulière.

Conclusion

Il est évident que les défis que la mondialisation impose à l'Afrique ne peuvent être relevés que dans le cadre des intégrations économiques régionales. La création de l'EAC est de ce point de vue une bonne réponse à un réel besoin. Elle est, selon l'Union Africaine et le FMI, la CER qui enregistre les progrès les plus remarquables ces dix dernières années et mérite d'être encouragée et soutenue (Nyombayire 2011:2). Nous avons en effet constaté plus haut que cette Communauté enregistre depuis une dizaine d'années une croissance moyenne de 4 pour cent, ce qui constitue une très bonne performance au sein de l'Afrique subsaharienne.

Cependant, il se dresse devant elle des obstacles à surmonter. Le projet de fédération politique suscite des craintes et des inquiétudes au sein des populations, tant elles sont toujours jalouses de leurs indépendances nationales. Nombreux sont ceux qui ont accueilli avec réticence la liberté de travailler, de s'établir et de résider dans n'importe quel pays de la Communauté. Il faut aussi

signaler la lourdeur de la bureaucratie, la persistance de la corruption gangrène les administrations et un climat des affaires encore défavorable dans certains Etats. La faiblesse des réseaux de télécommunications ainsi que les coûts élevés de l'énergie et du transport attribués à la médiocrité des infrastructures routières et ferroviaires constituent un grand handicap aux investissements. Pour résoudre tous ces problèmes, il faudra s'attaquer à une large gamme d'actions et de coopération dans l'ensemble de la région. Dans ce contexte, il est important d'impliquer les populations dans le processus de dialogue politique et de participation à la mise en œuvre de l'intégration, de manière à assurer elles-mêmes des actions répondant à leurs besoins et à promouvoir l'appropriation exigée pour être politiquement durables.

Notes

1. Nous utiliserons dans cet article le terme *East African Community (EAC)* consacré par l'usage plutôt que la traduction française de Communauté de l'Afrique de l'Est. L'équivalent en swahili, la deuxième langue officielle de la communauté, est *Jumuiya ya Afrika Mashariki*.
2. L'EAC est une des huit communautés économiques régionales (CER) reconnues par l'Union Africaine en tant qu'associations d'Etats officiellement représentatives, conformément au Traité instituant la Communauté économique africaine. Il s'agit de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), du Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA), de la Communauté des Etats Sahélo- Sahariens, de l'East African Community (EAC), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la Southern African Development Community (SADC) et de l'Intergovernmental Authority on Development (IGAD).
3. Il s'agit principalement du Buganda, du Bunyoro, du Toro, du Nkore en Ouganda actuel, du Karagwe, du Buhaya, du Buha et du Buzinza au nord-ouest de la Tanzanie, du Rwanda et du Burundi.
4. Le swahili est parlé en Tanzanie, aux Comores, au Rwanda, au Burundi, en République Démocratique du Congo, en Ouganda, au Kenya, en Somalie, en Zambie, au Mozambique et en Afrique du Sud.
5. Le Kenya et la Tanzanie sont connus pour leurs réserves d'animaux sauvages qui reçoivent de nombreux visiteurs, tandis que le Rwanda privilégie un tourisme de grande qualité à l'endroit de ses gorilles de montagne.
6. L'EAC a été la troisième communauté économique régionale en Afrique à se doter d'une Cour expressément ou implicitement destinée à promouvoir et à protéger les droits de l'homme après la CEDEAO et la SADC.
7. Alors qu'il fallait une semaine à un conteneur pour aller de Dar-es-Salam à Kigali, il ne met plus que deux jours.
8. Sur les 20 pays les plus performants dans le monde, l'Ouganda se classe 6^e, le Rwanda 9^e et la Tanzanie 16^e, avec un taux de croissance du PIB réel de 8,3 pour cent, 7,9 pour cent et 6,9 pour cent respectivement.
9. Le Burundi, le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda appartiennent à la fois au COMESA et à l'EAC, tandis que la Tanzanie est également membre de la SADC.

10. A l'heure actuelle, seul le Rwanda a franchi le cap en supprimant l'obligation du permis de travail pour les ressortissants de l'EAC, il en est résulté que de nombreuses ressources humaines compétentes et expérimentées en provenance du Kenya se sont précipitées dans ce pays pour chercher du travail.
11. Elles proviennent surtout de la Tanzanie et de l'Ouganda qui exportent vers la Chine et l'Inde principalement de l'or, de la noix de cajou et du coton.

Références

- Chrétien, J-P, 2000, *L'Afrique des Grands Lacs, deux mille ans d'histoire*, Paris.
- EAC, 1999, *The Treaty for the Establishment of the East African Community*, Arusha.
- Essoungou, A-M., 2006, *Vers une fédération Kenya-Ouganda-Tanzanie*, (www.rfi.fr), 8 août 2011.
- FMI, 2011, *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, Washington. (<http://africadiligence.com>). 23 mai 2011.
- Gahama, J., 2006, *Bref aperçu historique du bassin de la Kagera*, Workshop for Kagera Basin Non Governmental Stakeholders, Bujumbura.
- Kaushik, A., 2010, *Bâtir une Communauté de l'Afrique de l'Est inclusive*, Genève.
- Mathieu, A., 2008, *Afrique des Grands Lacs : dans le tourbillon de la crise*, (www.europe-solidaire.org/spip), 2 août 2011.
- Mba Essogho, L., 2010, *L'Afrique est-elle victime de ses ressources naturelles ?* (www.menzimesoso.com), 12 mai 2011.
- Mungongo, D., 2009, *EAC : la Tanzanie retarde la création du marché commun*, (www.rnnews.com), 15 juin 2011.
- Mwana, S., 2006, *Kiswahili Grammar*, Dar-es-Salaam.
- Ndayishimiye, R.F., 2009, *L'impact de l'adhésion du Burundi à l'East African Community*, Bujumbura.
- NEPAD/OCDE, 2009, *Communauté d'Afrique de l'Est : panorama des projets régionaux d'infrastructure routière*, Genève.
- Nkengurutse, N., 2011, *East African Community : le Parcem craint une union monétaire précipitée*, (www.Iwacu-burundi.org). 15 août 2011.
- Nording, L., 2009, *Analyse africaine : une vision commune pour l'Afrique de l'Est est-elle possible ?* (www.scidev.net), 4 septembre 2011.
- Nyombayire, C., 2011, *CEA : les clés d'une intégration qui marche*, (<http://africadiligence.com>). 14 mars 2011.
- Republic of Rwanda, Ministry of East African Community Affairs, 2010, *East African Community Projects and Programs*, Kigali.
- Simpemuka, A., 2010, *Le Burundi dans l'East African Community: vers un destin incertain*, Bujumbura.

L'Afrique centrale face aux enjeux sécuritaires du XXI^e siècle

Etanislav Ngodi

Introduction

L'Afrique centrale est souvent considérée comme une zone de tensions fortes et récurrentes. De nombreux observateurs tendent à considérer cette sous-région africaine comme étant au cœur des ténèbres. Même si cette vision est réductrice, elle n'en souligne pas moins l'acuité des problèmes de sécurité et de stabilité en Afrique centrale. Les récents développements liés à la piraterie maritime, le terrorisme d'Etat, la criminalité transfrontalière et la sécurisation des réserves pétrolières permettent d'envisager des pistes de réflexion en vue d'assurer une véritable gouvernance sécuritaire (Ntuda-Ebode 2010:15).

Dans ce chapitre, il sera question de mettre l'accent sur trois points importants, à savoir les dimensions de la géopolitique de l'insécurité dans le contexte africain, les menaces et contraintes sécuritaires en Afrique centrale et, enfin, les défis d'une véritable gouvernance sécuritaire au XXI^e siècle.

Les dimensions de la géopolitique de l'insécurité en Afrique centrale

Approches de la sécurité en Afrique

La sécurité peut être définie comme le contraire de l'insécurité tout comme on définit l'ordre par son contraire, le désordre. Au sens militaire, « la défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes formes d'agression la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie des populations. Elle pourvoit même au respect des alliances, traités et

accords internationaux » (Fogue Tedom 2009:15). L'Etat est le régulateur des tensions sociales (Bayard 1989). La sécurité des institutions politiques, administratives, économiques et socioculturelles des biens et de tous les piliers de la société fait partie de ses missions régaliennes. Fondamentalement, la notion de sécurité repose sur deux piliers: sécurité interne et sécurité aux frontières. Elle suppose l'absence de danger ou de menace prévisible. Il revient à tout Etat de la garantir. En Afrique, sa perception est construite autour d'enjeux économiques, idéologiques et politiques; elle est structurée par deux approches interdépendantes : celle des puissances occidentales et celle des régimes politiques africains.

La sécurité se résume très souvent à la protection et à la défense de leurs intérêts dans cette partie du continent. La vision de la sécurité y est essentiellement structurée par la logique des sphères d'influence, voire les logiques de puissance ou, pour certaines, par le seul objectif d'assurer leur sécurité nationale à partir de l'Afrique. A vrai dire, la conception occidentale de la sécurité en Afrique traduit l'égoïsme structurel des Etats modernes qui organisent l'évolution de l'histoire diplomatique.

Le débat sur la sécurité en Afrique centrale tourne autour de la recherche des causes et des facteurs des conflits et de l'instabilité politique. Certains analystes expliquent l'insécurité en Afrique à partir de l'État post-colonial¹ et d'autres par l'approche géopolitique (Hugon 2009 ; Ewangué 2009).

L'approche géopolitique

L'approche géopolitique s'inspire d'approches complémentaires telles que le réalisme, l'approche bipolaire et post-bipolaire (Ngodi 2010). Avant 1990, la plupart des conflits africains s'inscrivaient dans l'ordre bipolaire. Ils étaient suscités par les deux blocs pour renverser des gouvernements non affiliés. Après 1990, le vent de démocratisation et le déclassé stratégique de l'Afrique va entraîner l'effondrement des régimes autoritaires. C'est l'époque où il y a eu le plus de guerres civiles et coups d'État en Afrique.

Depuis la fin de la guerre froide, la perception de la sécurité s'articule désormais autour des questions géostratégiques et politiques. Au lendemain des indépendances africaines, c'est la défense des intérêts des démocraties occidentales, menacés par l'offensive communiste, et donc la vision occidentale de la sécurité en Afrique, qui avait conduit à l'interruption brutale et paradoxale du premier processus de démocratisation de l'Afrique noire.

Loin de susciter la libéralisation des économies africaines afin de les rendre compétitives, les puissances occidentales étaient plus aveuglées par leurs enjeux géostratégiques et donc par leur sécurité. L'analyse de la dynamique américaine et chinoise dans le golfe de Guinée aujourd'hui par exemple permet

d'observer que la représentation que les grandes puissances ont désormais de la sécurité en Afrique est également organisée autour de leurs rivalités pour un accès privilégié aux ressources pétrolières et énergétiques des pays de cette sous-région.

Le versant post-bipolaire de cette approche mentionne le reclassement stratégique de l'Afrique dans la géopolitique post-11 septembre. Un autre versant de cette approche analyse la conflictualité en Afrique sous le prisme du néocolonialiste. Pour assurer leurs besoins en ressources naturelles et minières, les grandes puissances tentent d'installer à la tête des gouvernements africains qui leur sont favorables.

L'approche de l'État post-colonial

L'approche dominante de l'État post-colonial comme facteur d'insécurité en Afrique est défendue par certains spécialistes qui estiment que « les États africains sont le résultat d'une segmentation arbitraire qui n'a pas tenu compte des réalités socioculturelles de l'Afrique » (Tshiyembe 1990). L'État post-colonial préexistant à la nation, il constitue un facteur d'insécurité du fait de son héritage socio-géographique et de son hybridation transnationale avec le crime.

Au lendemain des indépendances, à cause de la nature de l'État post-colonial en gestation et de la légitimité insuffisante des premiers dirigeants politiques africains, une idéologie sécuritaire construite sur le maintien de l'ordre s'est développée sur l'ensemble du continent noir. Cette idéologie a façonné la perception de la notion de sécurité qu'ont les pouvoirs africains. Pour eux, la sécurité est très souvent réduite à la protection de l'État et du régime au pouvoir. L'objectif poursuivi étant en apparence de garantir la sécurité uniquement au sommet de l'État. Le brusque arrêt de l'apprentissage du pluralisme politique intervenu entre 1960 et 1970, l'émergence concomitante de partis uniques et le développement de régimes autoritaires sur ce continent découlent de cette perception. En réalité, la sécurité n'est pas une notion abstraite : elle n'est pas réductible à de simples déclarations, elle se construit. Elle est fondée sur la confiance et se redéfinit tout le temps, en fonction des exigences sociales, institutionnelles ou diplomatiques.

La conception africaine de cette notion doit évoluer. Elle doit transcender la vision pacificatrice et sécuritaire héritée de l'époque coloniale. Sans une stabilité envisagée comme l'élément fondateur des régimes démocratiques et de la bonne gestion économique dans les pays africains, et donc gage de sécurité, il sera très difficile de parvenir à la paix en Afrique. Lorsque les régimes politiques seront convertis aux valeurs démocratiques, l'Afrique pourra approcher un niveau de sécurité acceptable et il sera plus facile pour les Occidentaux de protéger leurs intérêts ainsi que leurs ressortissants.

Présentation des enjeux géopolitiques et sécuritaires de l'Afrique centrale

L'Afrique centrale n'a pas échappé à la bipolarisation Est-Ouest. Elle a été une région privilégiée de projection de la puissance de la part des superpuissances. La sous-région est entrée dans une nouvelle ère de turbulences politiques, marquée par de profondes mutations internationales (Laiki 1993). Le désordre politique, économique et stratégique brouille complètement les répertoires traditionnels de régulation et de sécurisation. Le bouleversement de la distribution régionale de la puissance, suite au désordre géopolitique et le déplacement des axes stratégiques tracés par la bipolarité seront au cœur de la reconfiguration de l'Afrique médiane.

De façon globale, la fin de la période de la guerre froide dans le monde avait conduit à la désaffection stratégique de l'Afrique et à la substitution de la rivalité stratégique Est-Ouest par une douce concurrence économique et commerciale entre la France et les Etats-Unis, alors que la préoccupation générale était d'intégrer le continent et ses immenses ressources naturelles dans les jeux planétaires de la mondialisation.

Certainement que les analystes avaient besoin d'une meilleure compréhension de la situation sécuritaire de la région des Grands Lacs et aussi d'une analyse sereine de types de menaces à la base de cette situation dramatique. Dans un monde marqué par des fluctuations multiples et des mutations plurielles (politiques, économiques, stratégiques, sociaux et culturelles), l'Afrique centrale apparaît de plus en plus comme un espace géopolitique et stratégique où la configuration des enjeux se complexifie selon les visées hégémoniques des acteurs. Cette situation place ainsi la sous-région au centre des convoitises et des stratégies d'influences diverses de la part des puissances aux ambitions énormes. Au fil des années, la restructuration des positions stratégiques et géopolitiques entraînera la redéfinition des enjeux sécuritaires en vue de la maîtrise et du contrôle stratégique des matières premières, des espaces vitaux conquis dans le passé. Les conflits qui éclateront vont traduire les ambitions de conquête des territoires protégés ou zones tampons de la sous-région d'Afrique centrale. La compétition à outrance pour la sécurisation des matières premières stratégiques va placer l'Afrique centrale au centre des enjeux mondiaux (Ngodi 2010:7).

L'Afrique centrale comme espace géopolitique et stratégique

L'Afrique centrale est une des régions du continent noir qui constitue la carte politique d'un monde global sous la menace du terrorisme international. Même si l'on peut soulever le problème de l'étendue ou de l'épaisseur géopolitique d'un tel engagement, il demeure que l'Afrique centrale est partie prenante. Ce sont des guerres du désordre mondial institutionnel ou du monde du chaos qui

ignorent la rationalité clausewitzienne de l'ordre international, de l'équilibre des forces, voire de la terreur, la supériorité des forces ou l'hégémonie ; guerres qui font appel aux techniques de coopération judiciaire, administrative et policière, même si parfois, contre la piraterie maritime de grande ampleur comme aux larges des côtes somaliennes l'on recourt à l'usage de la force et à la dissuasion militaire.

L'enjeu du débat dans ce cas serait de dire en effet comment et pour combien l'Afrique centrale participe à travers les politiques de ses Etats et de ses structures de coopération et d'intégration régionales à la gestion non seulement des menaces et défis transnationaux à la sécurité internationale, mais aussi et surtout à la gestion des introuvables équilibres des forces mondiaux. La bipolarisation Est-Ouest a pu masquer certaines tensions localisées dans la sous-région. D'où l'émergence des nouveaux conflits des années 1990 aux enjeux divers.

L'Afrique centrale, terrain des rivalités et convoitises des puissances

Le nouveau contexte mondial remet en question les paradigmes qui ont fondé les relations Nord-Sud (Hugon et Michalet 2007). La globalisation financière, caractérisée par un décloisonnement des marchés et une forte réduction de la régulation, a favorisé l'accès aux capitaux de la part des émergents et considérablement accru le rôle des flux privés aux dépens des flux publics. Les firmes multinationales, qui représentent un tiers de la production mondiale et deux tiers du commerce mondial, se sont diversifiées par leurs origines.

Depuis la fin de la guerre froide, la place de l'Afrique a peu changé et ce continent demeure principalement un exportateur de produits primaires non transformés, dont les prix instables avaient plutôt tendance à se déprécier, et un importateur de produits manufacturés et de services, voire de produits alimentaires. L'Afrique est désormais convoitée par les puissances émergentes, mais également par les puissances industrielles pour ses ressources (biodiversité, forêts, hydrocarbures, mines, terres arables) et pour un marché qui, de 900 millions de personnes en 2010, doit en atteindre 2 milliards en 2050.

L'Afrique continentale représente 12 pour cent de la production mondiale de pétrole et 10 pour cent des réserves mondiales prouvées. Les Etats-Unis importent environ 60 pour cent du pétrole africain (celui-ci constitue plus de 90 pour cent des exportations africaines vers les Etats-Unis), contre 20 pour cent respectivement pour la Chine et pour l'Union européenne. De nombreux pays africains sont devenus pétroliers du fait des progrès technologiques de prospection et d'exploitation, de l'anticipation de la hausse de la demande et des stratégies de diversification des risques de la part des opérateurs et Etats importateurs.

Les principaux producteurs sont le Nigeria, l'Algérie et l'Angola. Les puissances européennes : la France avec Elf (devenue Total), la Grande-Bretagne avec British Petroleum et les Pays-Bas avec Shell ont longtemps dominé le jeu pétrolier dans les anciennes colonies (Bagayoko-Penone 2004). L'Afrique centrale est désormais le théâtre d'une compétition entre les oligopoles, dans un contexte aujourd'hui mondialisé. Les puissances émergentes mènent une diplomatie active et ont diversifié leurs alliances, notamment avec les pays africains. De leur côté, ces derniers ont fait également de la dépendance et de la surenchère entre puissances étrangères une ressource stratégique. L'Afrique fait partie des enjeux planétaires en termes de changement climatique, de biodiversité, de préservation des ressources naturelles et de risques épidémiologiques ou sécuritaires.

Les nouveaux enjeux géopolitiques en Afrique centrale sont pluriels. Les questions de bonne gouvernance, de respect des droits humains et des normes sociales et environnementales sont devenues prioritaires. La montée en gamme de produits et la diversification des productions supposeraient à la fois des pôles de compétitivité autour des territoires et des insertions dans les segments intégrés aux processus productifs techniques et cognitifs mondiaux, notamment par le biais des firmes multinationales. De très nombreux problèmes d'envergure planétaire comme le changement climatique, l'instabilité des marchés, les risques épidémiologiques et le terrorisme concernent l'Afrique centrale.

Menaces et contraintes sécuritaires en Afrique centrale

Facettes de la crise de l'Etat-nation et menaces sécuritaires en Afrique centrale

La sous-région d'Afrique centrale a été ces dernières non seulement le théâtre des conflits armés, des violences politiques, des déplacements massifs des populations, mais aussi et surtout le terrain des rivalités et convoitises des puissances extérieures. Outre cette dimension géopolitique et stratégique qui place l'Afrique centrale au centre des contraintes sécuritaires, la dimension endogène de la crise de l'Etat ne saurait être occultée. Plusieurs menaces sécuritaires pèsent sur la gouvernance post-conflit de la plupart de ces Etats.

Les diagnostics établis sur les facteurs de l'insécurité en Afrique centrale mettent en lumière les éléments suivants : la situation de crise économique chronique depuis plusieurs décennies, la longue série de turbulences politiques et militaires, les carences en matière de pratique de la gouvernance, la détérioration de la sécurité dans un contexte de conflit régional, la mobilisation des groupes de jeunes sans emploi dans diverses forces paramilitaires ou informelles (rebelles, coupeurs de route, bandits), la centralisation du pouvoir,

l'exclusion politique dans le processus de prise de décision et les dérives autoritaires (Balencie et Grange 1996).

L'histoire récente de la sous-région a en effet été marquée par de nombreux conflits interétatiques ou intérieurs (Angola, République Démocratique du Congo, Congo Brazzaville, République Centrafricaine, Tchad, Burundi, Rwanda). Si certains de ces conflits paraissent aujourd'hui épuisés ou achevés (RDC, Burundi), d'autres demeurent encore brûlants (Tchad, RCA). Ces deux cas méritent une analyse approfondie.

La paix en dents de scie au Tchad

L'actualité socio-politique du Tchad s'inscrit dans la trajectoire historique d'une société étatique africaine exposée depuis son accession à l'indépendance en 1960 à la menace de sa désintégration. L'histoire politique de ce pays durant ces quarante dernières années a été marquée par la succession des coups d'Etat, des guerres civiles, de six régimes politiques et quatre Républiques. La question de la conservation du pouvoir obtenu tant par la force des armes que par la passivité du peuple se pose avec acuité (Kovana 1994:87).

L'insécurité au Tchad a le plus souvent pris la forme de conflits entre différents groupes ethniques pour le contrôle de l'Etat. En effet, les crises récurrentes et la faiblesse étatique chronique en avaient fait un terrain d'essai idéal pour la coopération sécuritaire. Le pays a connu plusieurs soubresauts politico-militaires qui ont menacé non seulement la longévité de son régime politique, mais aussi la stabilité de cette collectivité nationale.

Le monolithisme politique imposé par Tombalbaye en 1962 a suscité des conflits internes violents, exacerbés par des interventions extérieures, directes ou voilées, de la France, des États-Unis, de pays africains frontaliers, en particulier la Libye (qui avait occupé la bande d'Aozou), mais aussi le Soudan, le Nigeria et même l'ex-Zaïre non frontalier.

Bien que le Tchad soit devenu l'un des nouveaux Etats pétroliers d'Afrique centrale, le spectre de l'insécurité et de l'instabilité y est réapparu avec les affrontements entre le pouvoir central, dirigé par le président Deby et les groupes politico-militaires souvent issus du sérail. La violence politique en tant que violence d'Etat a été à l'origine des conflits, des présidents Tombalbaye à Déby. En réaction, elle génère une violence contre l'Etat, tantôt par le bas (révoltes, rébellions), tantôt par le haut (dissidences, mutineries, coups d'Etat). La démocratisation de façade ne permet pas, dans ces conditions, d'installer durablement la paix civile dans ce pays (Buijtenhuijs 1988 ; Telemadi 2005).

Mettre le Tchad en perspective géopolitique exige de cerner les opportunités autant que les contraintes politiques économiques, sociales et culturelles dont l'enchaînement détermine l'évolution de ce pays. Il s'agit ainsi d'évaluer la

capacité politique et stratégique de ce pays à garantir la sécurité et la stabilité nécessaire en vue d'améliorer sa gouvernance au profit de l'ensemble de la collectivité nationale. L'effondrement de l'empire soviétique et la fin du conflit Est/Ouest ont réduit l'importance de la donne libyenne. Principale cible des États-Unis en Afrique, la Libye, par son action déstabilisatrice sur le continent, faisait le jeu du camp soviétique.

Le Tchad, compte tenu de ses ressources géologiques, est supposé receler de l'uranium et autres minerais stratégiques, mais c'est le pétrole qui constitue l'enjeu économique principal de l'heure. Avec la mise en exploitation du pétrole et les perspectives prometteuses à venir, les demandes de plus en plus fortes à l'échelle mondiale sur le plan énergétique par la Chine et les pays émergents, on peut croire que l'importance géostratégique prendra un sens plus important.

Aujourd'hui, le pays devrait faire face à de nombreux défis sécuritaires du fait de son environnement régional, avec une référence spécifique aux tensions géostratégiques au Soudan,¹ en République Centrafricaine, la fin de la guerre en Libye et l'émergence de la question touareg dans la bande sahélo-saharienne², de l'exposition du pays aux effets pervers de la rente pétrolière comme source de syndrome économique, le besoin de l'institutionnalisation démocratique de l'Etat face aux habitudes autoritaires et militaristes des groupes politiques et militaires tchadiens et les enjeux de la stabilité politique face aux menaces de division communautaire.

Turbulences politiques et militaires en Centrafrique

Après plus de cinquante ans d'indépendance, la République Centrafricaine est entrée dans une longue série de turbulences politico-militaires marquée par des changements brutaux des régimes politiques (Yele et Doko 2011). La Centrafrique a connu une évolution sociopolitique tumultueuse marquée par des coups d'États, des changements capricieux de la forme de l'Etat, des insurrections populaires ou des guerres civiles à fortes composantes ethniques. La géopolitique de l'insécurité aura été constituée autour des éléments suivants : l'instabilité institutionnelle, la personnalisation des pouvoirs étatiques, la clientélisation de la gestion politique et institutionnelle, la fragilité économique aggravée, les tensions ethniques récurrentes, la dépendance stratégique vis-à-vis de la France et les violations des droits de l'homme (Fédération internationale des droits de l'homme 2003).

A la suite de l'instrumentalisation de l'appareil d'Etat à son profit après son élection à la tête de la RCA en 1993, le président centrafricain Ange-Félix Patassé a vu son pouvoir se fragiliser. Les doléances sociales généralisées ont donné lieu à des violences et mutineries de toutes sortes (International Crisis Group 2007). En décembre 1996, plusieurs Etats francophones (Gabon, Tchad, Burkina Faso, Mali, Sénégal et Togo) se sont mis d'accord pour mettre

des troupes à disposition de la Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui (MISAB). Bénéficiant du soutien financier et logistique de la France, et ultérieurement d'un mandat des Nations Unies, la force de 750 hommes est rapidement déployée sur le terrain afin de veiller au respect de l'accord de paix entre le gouvernement et les rebelles et de superviser le processus de désarmement. Elle se retire du pays en avril 1998 (Nguapandé 1997). En 1999, le président Patassé a remporté les élections présidentielles, mais une tentative de coup en mai 2001 a déclenché de nouveaux affrontements, sur fond ethnique, avec les forces de sécurité à Bangui. Le président en a imputé la responsabilité au chef d'état-major des armées, le général François Bozizé, qui a alors pris la fuite au Tchad pour former son propre groupe rebelle avec le soutien du voisin tchadien.

En décembre 2002, la Force multinationale en Centrafrique (FOMUC) se déploie à Bangui, pour y rester jusqu'en juillet 2008. Au plus fort de sa présence, la mission militaire atteint 380 soldats en provenance du Gabon, de la République du Congo, du Tchad et du Cameroun. Le mandat de la FOMUC est de protéger Patassé et de sécuriser Bangui. Cependant, le fait qu'elle n'ait pas tenté de prévenir le second coup réussi de François Bozizé le 15 mars 2003 démontre clairement que le mandat approuvé par une institution régionale pèse moins lourd que la volonté des présidents de la région. Les relations entre Patassé et Idriss Déby, le président tchadien, s'étaient en effet sérieusement détériorées après qu'ils s'étaient accusés mutuellement de soutenir leurs opposants rivaux.

Le règne du nouveau président de la Centrafrique n'est pas à l'abri des soubresauts politiques et militaires. Quand les rébellions éclatent dans le Nord en 2005 et 2006, des troupes sont déployées dans les villes provinciales de Bozoum et Paoua dans le Nord-Ouest pour sécuriser la frontière tchadienne et Bria à l'Est. La présence de soldats tchadiens au nord de la Centrafrique permet aux deux pays de contrer tout renforcement des groupes rebelles dans cette région frontalière et constitue une force de frappe en appui de l'armée centrafricaine. Bangui sollicitera ainsi directement recours au soutien militaire de son voisin dans les combats à Birao en novembre 2010. Les récents événements en RCA entre novembre 2012 et mars 2013 ont une fois de plus démontré la fragilité de l'Etat centrafricain. La coalition « seleka » a enregistré des victoires écrasantes sur le terrain en l'espace de quelques semaines avant de prendre Bangui³.

Examiner la situation centrafricaine commande de rendre compte des différentes articulations politique, économique, stratégique, géopolitique et géoéconomique de la fragilité institutionnelle et managériale d'un pays disposant pourtant de certaines potentialités naturelles. Les défis sécuritaires auxquels le pays devrait faire face concernent la réforme de l'Etat à tous les niveaux.

Développement de la criminalité transfrontalière

Selon la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée signée par 124 Etats le 15 décembre 2000, l'expression groupe organisé désigne un groupe structuré de trois personnes ou plus, existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infraction graves, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou autre. Cette définition considérée par de nombreux experts comme étant très vague les amène à dégager quatre principaux traits caractéristiques de ce phénomène : le caractère permanent et organisé du groupe, la recherche du profit et/ou du pouvoir, le recours à la violence, à la peur, à l'influence et la corruption au-delà des frontières et la spécialisation dans des activités illégales à dimension transnationale.

Facteurs de l'insécurité transfrontalière

Les facteurs favorisant l'insécurité sont nombreuses : la porosité des frontières, la faiblesse de la coopération entre les forces de l'ordre, les limites du droit de poursuite, la dissémination des armes en dépit des efforts de désarmement civil qui se traduit par un accès facile sur le marché noir et par des arsenaux privés du fait de la polysémie des risques perçus ou réels. On peut mentionner la quasiinstitutionnalisation d'une économie de l'illégalité, la faiblesse de la rotation des agents publics affectés dans les zones frontalières et la corruption, la faible présence de l'Etat dans les marges frontalières qui se traduit par des brigades peu étoffées, des moyens de communication plutôt ordinaires, face à des acteurs criminels dotés de moyens satellitaires et des zones entières contrôlées par des mouvements rebelles ; l'ambivalence du rôle des chefs traditionnels frontaliers, le problème de la sécurisation de la nationalité ainsi que la détention de multiples cartes d'identité; la présence d'espaces favorables aux embuscades (routes longeant la frontière, zones montagneuses favorables à la sanctuarisation, espaces boisés favorables à l'implantation de campements de criminels ou de rebelles) et aux échappées à cheval.

Quatre principales observations sont à faire : la persistance du banditisme de survie et un recul du crime comme mode de lutte politique, l'entreprenariat économique comme moyen de mobilisation de ressources à investir par la suite dans l'économie légale le gangstérisme militaro-criminel transfrontalier par des éléments issus des mouvements armés s'apparentent aussi à une forme de mobilisation de moyens de financement de l'action politico-militaire, tout en semblant être la raison d'être d'acteurs politiques en perte d'influence.

Cartographie de la géopolitique de l'insécurité en Afrique centrale

La porosité des frontières, la libre circulation des capitaux et des personnes, la déréglementation, l'affaiblissement des contrôles publics ont favorisé l'essor d'une économie parallèle où s'échangent illégalement des biens licites et d'un marché illégal pour l'échange des biens illégaux. Le développement de l'économie informelle autour du commerce illégal des diamants, des bois tropicaux, des armes, et tous les trafics humains sont autant de pratiques mises en place par des groupes criminels, parfois avec la complicité de dirigeants politiques. En Afrique centrale, deux zones transfrontalières présentent des facettes d'une insécurité chronique : le Cameroun, le Tchad et la Centrafrique, qualifiés de « triangle de la mort », en opposition à l'autre « triangle de l'opulence » (Cameroun, Gabon et Guinée Equatoriale). Le triangle frontalier Cameroun-Centrafrique-Congo est aussi une zone de libre circulation des armes légères. Cette zone est entourée de foyers de tensions de toutes natures, à savoir la partie sud du Congo, le Tchad, la RCA, le Darfour, les Grands Lacs.

Modalités de l'insécurité transfrontalière

L'insécurité transfrontalière en Afrique centrale peut être appréhendée à travers plusieurs modalités : les pratiques, les facteurs explicatifs, les motivations et les incidences. Du point de vue des pratiques, il faudrait commencer par les usages des coupeurs de route. C'est un phénomène récurrent dans cette zone qui se manifeste en embuscades et raids sur des campements isolés et en vols de troupeaux. Une autre pratique consiste en des prises d'otages. Le kidnapping de personnes et personnalités s'exerce généralement sur des individus issus de familles rurales, en vue du paiement d'une rançon sous peine de l'assassinat des otages (Saibou 2006). Une troisième pratique consiste en la transmigration des groupes politico-militaires localisés aux alentours du Lac Tchad, au Darfour ou au nord-ouest de la RCA. Par ailleurs, on observe un banditisme militaire transfrontalier, pratiqué par des éléments des forces régulières et des combattants affiliés ou non à des mouvements armés.

En outre, on note l'itinérance de bandes armées, qui consiste en la segmentation des groupes, à partir de leur lieu de départ, pour se reconstituer à des centaines de kilomètres, souvent hors de leur pays d'origine. Une autre pratique se manifeste par un mercenariat et une solidarité militaire intra-ethnique transfrontalière. On note des pratiques de transhumance et de trafic du bétail. C'est l'un des maillons de l'économie régionale, expliquant la récurrence de l'insécurité dans les zones de pâturages, l'interdiction momentanée de sortie du bétail tchadien du fait de son impact sur le coût de la viande et de ses liens présumés avec le financement des groupes armés non étatiques. Il y a également des trafics d'armes légères, de véhicules volés et des pierres précieuses (Ntuda Ebodé 2009).

Développement des actes de piraterie maritimes dans le golfe de Guinée

La valeur des espaces maritimes dans la géopolitique régionale

Le golfe de Guinée, situé entre les eaux maritimes du Nigeria et de l'Angola, est parsemé de myriades d'îles et de presqu'îles, grouillant de gisements pétroliers en haute mer et sur la terre ferme. Cette région concentre de nombreuses cités portuaires densément peuplées, comme Lagos, Douala, Malabo, Sao Tomé et Libreville, Pointe Noire, etc. Les pays du golfe de Guinée ont des économies peu diversifiées et donc très dépendant de l'or noir. Cette forte concentration des réserves pétrolières et cette forte présence humaine entraînent des activités commerciales très intenses en voies de communication : maritime (ports), aérienne (aéroports) et routière, mais aussi une forte immigration des populations des pays limitrophes, entraînant avec elles des tensions interethniques et des conflits entre les Etats, des exclusions de populations et de la misère des peuples, non sans ignorer le jeu des puissances, la corruption, les actes de piraterie, etc.

Il est clair aujourd'hui que les richesses maritimes du golfe de Guinée constituent un espace stratégique et des prolégomènes. Du fait de la présence des ressources halieutiques et pétrolières, le golfe de Guinée demeure une zone instable susceptible de générer des conflits de toutes sortes. Les différents aspects au centre de la géopolitique de l'insécurité dans le golfe de Guinée sont : les carences de la sécurité maritime sous-régionale, le manque de territorialisation des espaces maritimes nationaux, le développement de la course désordonnée aux ressources off-shore, la non détermination des domaines de souveraineté respective, la faible animation des espaces maritimes et la porosité des frontières maritimes (Ewangué 2009).

Enjeux énergétiques et recompositions sécuritaires dans le golfe de Guinée

Dire que le golfe de Guinée est devenu un « *espace-enjeu* », c'est reconnaître qu'il est passé d'une région stratégiquement moins importante à un espace de rivalité, espace où les acteurs, fussent-ils étatiques ou non, s'insèrent chacun avec des stratégies diverses. Le golfe de Guinée est au centre de gros enjeux pétroliers qui suscitent des envies diverses. Il disposerait d'un des plus grands gisements sous-marins de pétrole connus au monde, selon de nombreux spécialistes. Avec 24 milliards de barils de pétrole de réserves prouvées, cette partie du continent, qui est une synthèse de l'Afrique occidentale et de l'Afrique centrale, est de loin la première région pétrolière africaine, avec des pays comme le Nigeria, l'Angola et la Guinée Equatoriale, qui figurent au peloton de tête des producteurs de pétrole du continent. Plusieurs facteurs concourent à cette *affluence* vers l'Afrique centrale : *l'augmentation de la production énergétique, l'émergence des nouveaux intérêts et l'accroissement des flux transnationaux dans la région*. La géopolitique mondiale du pétrole d'abord, la spécificité de la région ensuite (Lacoste 2006).

La production du pétrole dans le golfe de Guinée suscite des nombreuses convoitises (Copinshi et Noel 2003). Les acteurs de cette ruée vers l'or africain sont nombreux et n'ont pas tous les mêmes objectifs. Ils sont étatiques ou non, chacun avec des fortunes diverses. Aussi l'intensification de la production permet-elle l'augmentation des flux transnationaux, fussent-ils économiques, politiques, démographiques ou religieux, portant, les uns aussi bien que les autres, les germes de la décomposition sécuritaire dans cette zone de l'Afrique. Le développement de l'économie de marchés, la facilité des échanges dans le transfert des flux ainsi que les politiques économiques de chaque Etat ont permis depuis quelques décennies l'émergence des nouvelles puissances qui se lancent, elles aussi, dans la dynamique de la diversification de leurs approvisionnements, alternative à la dépendance énergétique. Leur insertion comme acteurs non négligeables dans les relations internationales permet de reconfigurer les anciens jeux de puissance (Lafargue 2005).

Les actes de piraterie maritimes

Le pétrole, parce qu'il est particulièrement prisé, va contribuer à redéployer des dynamiques internes, sous-régionales et internationales révélatrices d'appétits pétroliers, eux-mêmes générateurs de diverses formes de rivalité et de conflictualité (Ngodi et Nguini 2006). Le golfe de Guinée occupe une place importante dans la pétro-stratégie américaine. En se positionnant comme acteur étranger majeur et grand client du pétrole subsaharien, Washington contribue à sa sécurité énergétique, élément fondamental de sa sécurité nationale. La production d'un désordre sécuritaire pour les Etats du golfe de Guinée ne saurait profiter aux puissances extérieures dépendant directement du pétrole africain. Ces dernières années, l'Angola, le Nigeria, le Cameroun, la Guinée Equatoriale et le Gabon ont connu des attaques ciblées ou des menaces d'attaques liées aux ressources pétrolières. A cela s'ajoutent des enlèvements et des attaques récurrents des navires voués à l'exploration et à l'exploitation pétrolières.

Visiblement, l'or noir, qui est au centre de gros enjeux, constitue un sujet de préoccupation majeure qui intègre à la fois des données régionales, continentales, voire internationales. Les Etats-Unis et la France multiplient des actions concertées avec les pays limitrophes dans la perspective de sécuriser cette région stratégique. Selon des experts, les pirates profitent de la lourdeur des rouages administratifs entre les Etats et tirent avantage d'une configuration géographique morcelée pour opérer en toute quiétude.

La criminalisation de l'Etat dans le golfe de Guinée s'accroît avec l'exploitation du pétrole (Bayart, Ellis et Hibou 1997). Le gouvernement est dans la logique de l'accumulation de ressources de tous ordres, dans une perspective monopoliste et conservatrice du pouvoir. En même temps, dans certains de ces Etats, le militarisme comme procédure politique enlève certains

gouvernements dans le triptyque « Pouvoir, violence et accumulation » (Mbembe 1992). La criminalisation passe par des critères tels que la « privatisation » de l'usage légitime de la violence par les détenteurs du pouvoir et son instrumentalisation au service de leurs stratégies d'accumulation; l'existence d'une structure occulte et collégiale du pouvoir qui entoure, voire contrôle le détenteur officiel de celui-ci, et qui bénéficie de cette privatisation de l'usage légitime de la coercition, à moins qu'elle ne recoure impunément à une violence privée et illégitime (notamment par le biais du milieu de la délinquance organisée).

La plupart des États pétroliers continuent de se procurer des pétrodollars qui sont investis en grande partie pour renforcer la classe dirigeante, en resserrant sa mainmise sur l'État en achetant plus d'armes et de munitions pour les « besoins de sécurité » et en imposant des politiques en faveur de mandants extérieurs tels que les bailleurs de fonds, les investisseurs étrangers et les institutions financières internationales (Ngodi 2008).

La piraterie tend à devenir un « un job d'appoint » dans lequel les « loups des mers » trouvent une opportunité pécuniaire qui leur permet d'arrondir leurs fins de mois. Les amateurs, qui connaissent bien la géographie de la région, s'attaquent principalement aux embarcations de transport ou de pêche, et des villages littoraux ou insulaires, tandis que les professionnels qui sont des pirates de la haute mer s'intéressent aux activités plus lucratives : trafics d'armes et prises d'otages offshore. Mais à l'allure où évolue la piraterie dans le golfe de Guinée, ces pirates risquent de verser, avec le temps, dans les trafics d'alcool, de carburant et de produits de contrebande.

La sécurisation du golfe de Guinée apparaît aujourd'hui comme un moyen de sécuriser les approvisionnements énergétiques et de pré-positionnement des puissances extérieures. En effet, si jusqu'en octobre 2007 l'Afrique dans son ensemble fait encore partie des régions du monde les moins réputées en matière de piraterie maritime, ce ne sera plus le cas en 2008 quand on assiste pour la première fois à des attaques en haute mer aux larges des côtes somaliennes. L'Afrique centrale détient la palme d'or des actes de piraterie maritime entre 2008 et 2009, comme en témoignent les actes commis aux larges des côtes camerounaises et équato-guinéennes.

La piraterie maritime est un phénomène ancien et récurrent, qui prend un nouveau relief pour deux raisons: d'une part, le monde occidental y est plus sensible qu'auparavant en raison des nouvelles fragilités d'une économie mondialisée; d'autre part, ce phénomène est le déclencheur d'une prise de conscience d'importants changements d'ordre géopolitique. En septembre 2008, environ cinquante « gangsters des mers » lourdement armés ont débarqué à Limbé, ville camerounaise, avec leurs embarcations rapides, ont pris d'assaut six banques du centre-ville, ont causé un mort durant leurs

braquages puis ont repris le large sans demander leur reste. Cette « attaque amphibie » a probablement servi de test de la sécurité côtière camerounaise. Pour peu qu'ils constatent une absence complète d'action ou de réaction, les loups des mers peuvent très bien rééditer leur exploit.

Depuis le début de l'année 2009, les attaques des pirates continuent de se multiplier au large des côtes africaines. Les navires de guerre qui y sont déployés ont réussi à empêcher un nombre croissant de tentatives, sans toutefois parvenir à faire régner le calme en mer. Cette situation reste donc très inquiétante, car elle devrait perdurer dans le temps. Au même titre que la prise des otages aux larges de Bakassi en octobre 2008 (10 otages dont 7 Français, 2 Camerounais et un Tunisien), l'attaque avec mort d'homme survenue aux larges camerounaises, le 29 avril 2009 à Douala, le braquage de plusieurs établissements bancaires dans la capitale équato-guinéenne (17 février 2009 sur l'île de Bioko) sont autant de signes qui indiquent que la piraterie ne peut plus être considérée comme un épiphénomène en Afrique centrale. Cette situation est d'autant plus préoccupante que de nombreux actes de pirateries fluviales et lacustres sont également régulièrement perpétrés dans cette partie du continent, que ce soit dans les lacs (Tchad, Tanganyika, Albert, Mweru) ou le long des fleuves (Oubangui, Sangha, Chari, Wouri, Bénoué, Congo, Ogooué) (Ntuda Ebodé 2010). Les eaux nigérianes se sont montrées également particulièrement dangereuses pour les navires étrangers en 2008. Au total, 889 membres d'équipage ont été pris en otage, et 46 navires ont subi des tirs, 11 marins ont été tués et 32 blessés, 21 sont portés disparus et présumés morts. Quarante incidents ont été répertoriés en 2008, dont 27 assauts de navire, 39 personnes ont été enlevées au cours de 5 prises d'otages.

L'Afrique centrale renferme des richesses naturelles, halieutiques, du sol et du sous-sol susceptibles à elles seules d'attirer les pirates, au même titre que le nombre assez élevé de lacs et fleuves navigables dans cette sous-région. Pourtant, criminalité transnationale organisée par excellence, la piraterie maritime prospère sur les failles de notre ordre international. Ces dernières années, plusieurs pays du golfe de Guinée (Nigeria, Cameroun, Gabon, Guinée-Equatoriale et Angola) connaissent une augmentation sensible des attaques initiées par des pirates ou par des mouvements rebelles contre des pétroliers et des plates-formes offshore, précédant souvent une prise d'otages de leurs personnels.

Les défis d'une véritable gouvernance sécuritaire en Afrique centrale

La lutte contre la criminalité transfrontalière

Jusqu'à présent, la criminalité transfrontalière en Afrique centrale n'a guère attiré l'attention des décideurs politiques, tout simplement, car d'autres questions semblaient plus urgentes. Les dangers pesant sur la stabilité politique

et le développement économique de la sous-région devaient constituer des défis majeurs. Pourtant, le crime organisé est à la fois un facteur d'instabilité et un obstacle au développement, et ce constat vaut tout particulièrement pour l'Afrique centrale (UNODC 2001).

La lutte contre la criminalité organisée est un objectif de défense et de politique extérieure. En fait, dans le contexte de la mondialisation où la criminalité transfrontalière ignore les frontières étatiques et la souveraineté des Etats, il devient indispensable d'avoir une approche globale de la lutte contre cette forme de criminalité, en renforçant la coopération internationale, en particulier entre les instances judiciaires et répressives. C'est dans cet esprit que, en décembre 2004, le rapport sur la réforme de l'ONU rendu par le groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, constitué à la demande du Secrétaire Général, a fait de la criminalité transfrontalière organisée l'une des principales menaces contre la sécurité des personnes et la capacité des Etats à assurer l'ordre public. Il a dénoncé la corruption tenace, le recours à la violence pour protéger des activités criminelles et les liens étroits entre les organisations criminelles et les élites politiques, ainsi que le faible empressement des Etats à réglementer le blanchiment des capitaux. Outre une amélioration des cadres réglementaires internationaux (conventions et protocoles), et un renforcement de la coopération judiciaire pour lutter contre les différentes formes de criminalité, ce rapport a aussi préconisé un régime de sanctions ciblées et taillées sur mesure, qui seraient appliquées par le Conseil de Sécurité, contre tous pays, tous particuliers et tous groupes organisés contrevenant aux normes internationales dans ce domaine.

Les foyers restants d'instabilité et de violence, qui se concentrent pour l'essentiel dans l'est de la République Démocratique du Congo, le nord de la République centrafricaine et du Tchad semblent de plus en plus résulter d'agissements criminels perpétrés dans un climat d'impunité persistante et de carence institutionnelle, plutôt que de conflits armés. Des efforts devraient être engagés afin de sécuriser les frontières, lutter contre la prolifération des armes légères et de petits calibres, finaliser les processus de démobilisation, de désarmement et de réinsertion des groupes paramilitaires et développer un cadre de coopération sous- régionale sur les questions de sécurité.

La gouvernance sécuritaire en Afrique centrale

La gouvernance sécuritaire en Afrique centrale est, en raison de la permanence des conflits tant internes qu'externes, une urgence. Dans cette zone, où en raison de l'évolution de l'histoire diplomatique les États ont tous opté au lendemain de leur accession aux indépendances pour un système monolithique adossé sur une politique sécuritaire et répressive, il faut une implication des gouvernés aux réflexions et décisions portant sur la sécurité. En effet, la gouvernance sécuritaire doit ouvrir une brèche démocratique dans la forteresse que constitue le champ

sécuritaire dans ces pays. Le souci de sécurité est devenu si actuel dans le monde contemporain qu'aucun Etat ne saurait y rester indifférent. L'Afrique centrale figure en bonne place parmi les zones les plus troublées du continent, en raison de nombreux conflits et de guerres latents qui s'y déroulent pour diverses causes.

Le programme Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP) distingue les sources de conflits selon leurs origines qui peuvent être internes, interétatiques, ou extrarégionales. Font aussi partie des sources internes l'exacerbation des particularismes ethniques, culturels, religieux et politiques, l'apprentissage et la gestion de la démocratie, le non-respect des droits de l'homme, les velléités de sécession, les coups d'Etat, les mouvements d'opposition armés, les catastrophes de grande ampleur, les injustices sociales, etc. Les sources interétatiques comportent les problèmes frontaliers, notamment ceux relatifs à la délimitation et au voisinage, la volonté de puissance, les problèmes des réfugiés, des personnes déplacées et d'immigration clandestine. Sont considérées comme sources extrarégionales des conflits les agressions de toutes sortes menées par des Etats tiers, les ingérences de toutes sortes, la posture de force et la volonté de puissance.

Les sources externes ou les causes externes constituent des facteurs aggravants qui accroissent les probabilités de déclenchement des conflits ou contribuent à en exacerber l'intensité ou la persistance. Entrent dans cette catégorie les ingérences extérieures, la prolifération des armes légères et de gros calibre, les convoitises et le contrôle des ressources naturelles par les grandes puissances ou les multinationales qui n'hésitent pas à financer des troubles ou des opérations de déstabilisation, avec, à la clé, la prise du pouvoir par la force par leurs hommes de main, le soutien aux rebelles par des Etats voisins, la constitution passive ou active des bases arrière aux mouvements armés menaçant ou combattant les pays voisins, le grand banditisme armé, etc.

La gouvernance sécuritaire, composante essentielle de la gouvernance générale ou globale, est en bonne voie en Afrique centrale, en dépit de nombreux obstacles qui jonchent son parcours. Elle repose sur une double architecture juridique et militaire, en perpétuelle évolution et adaptation constante. Cette double architecture juridique et militaire est solidement ancrée aux socles juridiques nationaux, sous-régionaux, continentaux et internationaux. Cette gouvernance sécuritaire est conduite avec l'aide de la communauté internationale et de certains pays amis intéressés qu'il nous a été donné d'analyser. La jeunesse, la disparité économique et socioculturelle, les fractures sociales, les convoitises étrangères et autres maux qui caractérisent les Etats membres de la sous-région fragilisent, à coup sûr, la mise en place et la mise en œuvre d'une bonne gouvernance sécuritaire en Afrique centrale.

Dans la sous-région, la gouvernance sécuritaire vit au pluriel et puise ses forces sur l'organisation, l'harmonisation, la discipline, les compétences et le

concours actif et efficace de tous les acteurs sociaux qui y participent. Une bonne gouvernance sécuritaire suppose par ailleurs que les Etats membres de l'Afrique centrale fassent la chasse à toutes les formes de complexes, de frustrations plus ou moins mal refoulés et de préjugés qui contribuent à éloigner les nations et les peuples les uns des autres, développant ainsi des situations conflictogènes ou belligères lancinantes. Pour ce faire, les Etats et les peuples doivent apprendre à vivre et à évoluer ensemble, à remplacer les conflits armés qui abondent dans la sous-région par les palabres africaines où la diplomatie, la médiation et le dialogue joueraient un rôle déterminant, à développer une dynamique d'intérêts, de cohabitation pacifique et de concertation permanente entre les Etats et entre les populations, à instaurer des mécanismes d'évaluation du système sécuritaire propre à la sous-région et à construire des projets d'intérêts communs, à l'instar de ceux préconisés par le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ; à développer la culture de l'alternance démocratique et la pratique de la diplomatie de présence effective aux rencontres interafricaines de haut niveau.

La colonne vertébrale de la gouvernance sécuritaire est une réalité palpable, mais ses vertèbres méritent d'être solidifiées, restructurées, et renforcées pour atteindre les objectifs poursuivis. Les pays de la sous-région d'Afrique centrale devraient avoir en partage les valeurs cardinales que sont la paix, la stabilité, la sécurité des personnes et des biens, la coopération mutuellement bénéfique, le mieux-être et l'épanouissement, le développement et le progrès des populations.

L'urgence de sécuriser les frontières

La géopolitique de la méfiance ne manque pas de se manifester aussi dans le domaine de la libre circulation des personnes. Bien qu'il s'agisse d'un principe de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), certains Etats y voient un risque d'envahissement déstabilisateur de la part de leurs voisins et mènent une politique de refoulement vigoureuse. La constitution d'un pôle de sécurité régionale homogène et coopératif en Afrique centrale se heurte à une contrainte majeure : la méfiance héritée de contentieux irrésolu et des guerres civiles interconnectées des années 1990. Certains gouvernements demeurent très circonspects à l'égard du principe d'intégration régionale tandis que, pour d'autres, il y a des sujets tabous dans l'enceinte collective de la CEEAC. Cette méfiance aboutit à un jeu à somme nulle en termes de leadership régional.

Pour de nombreux analystes, la zone comprise entre les Etats comme le Gabon, le Cameroun, la Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Principe semble la plus en proie à l'insécurité maritime. Un protocole d'accord a été signé lors de la 14^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et

de Gouvernement de la CEEAC qui a tenu ses assises le 24 octobre 2009 à Kinshasa en République Démocratique du Congo, en présence de plusieurs hauts responsables régionaux. Ce protocole est en fait l'instrument général qui se devait d'être mis en œuvre par un accord technique relatif aux aspects pratiques de la sécurisation des intérêts vitaux des Etats de la CEEAC en mer. Il concerne tous les Etats de la CEEAC, de l'Angola le plus au sud au Cameroun, limitrophe du Nigeria dans le nord du golfe de Guinée. C'est donc la plateforme commune aux Etats de la CEEAC désirant viabiliser les eaux au large de leurs territoires à façade maritime, et ainsi redonner confiance à tous les opérateurs économiques de ce milieu hautement stratégique. Les rigueurs du respect scrupuleux des frontières maritimes en dehors des accords spécifiques des Etats concernés rend du même coup très difficile l'harmonisation de la lutte contre les actes illicites dans la zone « D », dans l'hypothèse où les auteurs de ces actes trouvent refuge dans les eaux sous juridiction nigériane. Et c'est là que l'on observe toutes les limites du droit international spécifique à la lutte contre les actes illicites en mer.

La parade juridique et opérationnelle opérée par les stratégies de la CEEAC est appelée à reposer sur un dispositif associant non pas les Etats de la zone « D » avec leur voisin nigérian, mais plutôt les deux ensembles régionaux voisins : CEEAC-Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Car, et il faut le souligner, les eaux du golfe de Guinée version CEEAC ne peuvent être durablement calmes si les Etats voisins, surtout le Nigeria, ne sont fortement pris en compte et associés aux instruments juridiques développés et aux stratégies militaires mises en œuvre.

La coopération régionale est la seule voie possible pour lutter contre l'ensemble de ces fléaux-et la piraterie figure ici sur le même plan que le trafic de drogues et le terrorisme. La volonté de nombreux Etats du golfe de Guinée de se doter d'outils juridiques conséquents, de développer leurs marines, de mutualiser leurs moyens humains, matériels et financiers, ainsi que la détermination de la CEEAC à assumer la sûreté maritime le long de ses côtes laisse présager des évolutions positives à brève échéance. Le Gabon et la Guinée Equatoriale ont décidé de régler le problème de l'île de Mbanji en dehors du programme frontière de la CEEAC, tout comme l'Angola et la RDC la délimitation de leurs frontières maritimes.

Nécessité de surveiller les côtes maritimes par des garde-côtes

A l'heure où l'on parle de la lutte mondiale contre le terrorisme, de la piraterie et du crime organisé, les côtes africaines ne sont pas sécurisées. Cette carence est renforcée par l'absence d'une école régionale de formation des garde-côtes. Une telle formation peut facilement voir le jour dans chaque région d'Afrique s'il y a une volonté de coopération entre les pays en matière de

sécurité maritime. Il est possible de créer une école régionale des garde-côtes de l'Afrique centrale (GCAC) sur le modèle des garde-côtes japonais (GCJ). Les GCAC seront chargés de la sécurité et de la sûreté maritimes. Des compagnies maritimes étrangères puisent, depuis les côtes et la haute mer, souvent sans contrôle étatique suffisant, des quantités considérables de pétrole.

Pendant que le reste du monde s'organise, l'Afrique centrale reste dans l'expectative. En tout cas, elle ne fait pas assez pour la sécurité maritime régionale. Mais il n'est pas encore trop tard pour mettre sur pied des patrouilles maritimes conjointes et un dispositif de lutte régionale contre la piraterie. Le volet pétrolier est très préoccupant dans ce domaine. Des pays qui ont une large frontière naturelle avec l'océan Atlantique, comme l'Angola, le Congo-Brazzaville, le Gabon, le Cameroun, doivent jouer un rôle important en investissant davantage de ressources financières et humaines dans la formation des garde-côtes et dans la sécurité maritime au niveau régional. Ils le feront dans leur propre intérêt en tant que nations côtières. Il existe des obstacles à aplanir parmi lesquels la mise en place d'un cadre solide de coopération, le manque de savoir-faire, l'absence de fonds et d'équipements.

Si les pays de l'Afrique centrale désirent jouer un rôle moteur pour protéger leurs richesses et leur pétrole, il est important qu'ils travaillent ensemble en commençant par former les garde-côtes qui s'occuperont de la sécurité maritime en empêchant les actes de piraterie en mer. En Afrique centrale, les problèmes sont nombreux en ce qui concerne la sécurité maritime, mais le plus urgent est sans doute l'absence de cadres compétents.

Coopérer davantage pour mieux sécuriser les côtes et les ressources pétrolières

L'absence de coopération entre les pays de l'Afrique centrale permet une exploitation éhontée des richesses naturelles des pays de cette région, en particulier le pétrole et le gaz naturel. On a beaucoup parlé du pétrole koweïtien et irakien pillé par des compagnies étrangères, du coltan volé en RDC par le Rwanda et l'Ouganda, avec la complicité des États étrangers et des firmes transnationales. Or une meilleure gestion de la dominante pétrolière peut structurer la région côtière de la même façon que la dominante minière de l'économie a structuré le territoire de l'Afrique australe.

Jusqu'à présent, l'Afrique ne s'est pas beaucoup intéressée à ses eaux maritimes et à son espace aérien. C'est là une très grosse erreur qui doit être corrigée rapidement afin de rattraper le retard. Pourquoi le Gabon, l'Angola, le Nigeria, la Guinée Equatoriale et le Cameroun ne mèneraient-ils pas des opérations conjointes en haute mer pour sécuriser ensemble toute cette zone ? A travers la lutte contre la piraterie, les pays côtiers du golfe de Guinée ne doivent-ils pas chercher, avant tout, à établir leur statut d'États indépendants

et garants de la souveraineté nationale, mais aussi côtière, afin que le reste du monde compte avec eux dans les relations économiques ?

Les pays autour du golfe de Guinée n'auront pas un avenir certain tant qu'ils n'auront pas une force navale et aérienne dissuasive qui protégera l'exploitation des concessions pétrolières de la région. Cette force navale et aérienne dissuasive devra se concrétiser dans le cadre de l'intégration régionale et des accords commerciaux entre pays de la région, dans l'achat (et dans la construction future) commun des bateaux marchands, des bateaux de guerre, des sous-marins et des avions de guerre.

Conclusion

L'Afrique centrale est l'une des sous-régions d'Afrique qui subit le plus de violence. Si certains Etats connaissent une violence politique quasi cyclique, d'autres semblent être à l'abri de ces violences à répétition, les dégâts collatéraux de l'insécurité de leurs voisins entretiennent chez eux le redoutable phénomène de coupeurs de routes, de criminalité transfrontalière et banditisme de grand chemin. L'insécurité dans cette partie du continent demeure une préoccupation majeure, car elle y hypothèque tous les efforts de développement.

La dynamique conflictuelle de ces dernières années a permis la redéfinition de nouvelles frontières, la délimitation de nouveaux espaces politiques et la régionalisation sécuritaire comme enjeu de la souveraineté des Etats.

La sécurité n'est pas une notion abstraite : elle n'est pas réductible à de simples déclarations, elle se construit. Elle est fondée sur la confiance et se redéfinit tout le temps, en fonction des exigences sociales, institutionnelles ou diplomatiques. La fin de la bipolarité a ouvert la voie à la transcendance des frontières, le désordre conflictuel et le développement des zones grises. La sécurisation des enjeux paraît désormais au cœur de la recomposition géopolitique et stratégique en Afrique centrale.

Notes

1. La configuration des intérêts de la communauté internationale, notamment des États-Unis, de la Libye et de la France dans le conflit au Darfour a constitué un véritable enjeu sécuritaire. Les enjeux militaires et symboliques, qui ont pris forme à la suite des négociations menées depuis 2006 avec les différents mouvements armés, ont montré l'incapacité du régime d'Idriss Déby de se réformer de l'intérieur et d'élargir sa base sociale.
2. L'incursion du Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) au Tchad en 2004 et le déploiement par l'armée tchadienne des unités antiterroristes dans le Nord pour lutter contre les groupes de trafiquants liés à Alqaida au Maghreb islamique (Aqmi) montrent combien de fois la situation sécuritaire est instable dans

cette zone. A la suite de la guerre en Libye, les islamistes d'Al-Qaïda ont profité du pillage des arsenaux en zone rebelle pour s'approvisionner en armes, y compris en missiles sol-air, qui ont été par la suite exfiltrés dans leurs sanctuaires du Ténééré. Avec la guerre au Mali, il convient de noter qu'Aqmi est en passe de devenir une véritable armée, la mieux équipée de la région.

3. A première vue, il ne s'agit que des rebelles « centrafricains » en désaccord avec les autorités politiques centrafricaines qu'elles accusent de ne pas remplir les obligations qui sont les leurs et contenues dans les Accords de paix signés avec les mouvements rebelles de l'Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement (UFDR), de la Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix (CPJP), les recommandations du Dialogue politique inclusif tenus en 2008 à Bangui. A cela il faut ajouter des revendications d'ordre subsidiaire ayant trait aux circonstances de la mort du colonel Charles Massi, de Hassan Ousman, chef rebelle du Mouvement des Libérateurs centrafricains pour la Justice (MLCJ) ou encore de feu Me Goungaye Wanfiyo, président d'alors de la Ligue centrafricaine des droits de l'homme ou, encore, le fameux projet de modification constitutionnelle.

Références

- Abe, C., 2007, « Pratiques et productivité de la criminalité transfrontalière en Afrique centrale : l'exemple des Zarguina », *Bulletin de l'APAD*, N° 25, pp. 51-55.
- Badie, B., 1992, *L'Etat importé : l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Karthala.
- Bagayoko-Penone, N., 1994, *Afrique : les stratégies françaises et américaines*, Paris, L'Harmattan.
- Balencie, J.M, Grange, A., 1996, *Mondes rebelles. Acteurs, Conflits et violences politiques*, Paris, Michalon.
- Bayard, J.F., 1989, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Bayart, J.F., 1996, *La greffe de l'Etat, les trajectoires du politique*, Paris.
- Bayart, J.F., Ellis, S. et Hibou, B., 1997, *La criminalisation de l'Etat en Afrique*, Paris/Complexe.
- Buijtenhuijs, R., 1998, *Transition et élections au Tchad (1993-1997)*, Paris, Karthala.
- Copinschi, P. et Noel, P., 2005, « L'Afrique dans la géopolitique mondiale du pétrole », *Afrique contemporaine*, N° 216, pp. 35-36.
- Crisis Group, 2007, *République centrafricaine : anatomie d'un Etat fantôme*, Rapport N° 136.
- Ewangue, J.L., 2009, *Enjeux géopolitiques en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, Fédération Internationale des Droits de l'Homme, (2003), *Crimes de guerre en Centrafrique. Quand les éléphants se battent, les herbes souffrent*, Paris.
- Foguetedom, A., 2009, « Du Concept de Sécurité », in FES, *Femmes et sécurité en Afrique Centrale*, Yaoundé, Presse Universitaires d'Afrique.
- Friedrich Ebert Stiftung, 2009, *Femmes et sécurité en zone CEMAC et République Démocratique du Congo*, Yaoundé, Presse Universitaire d'Afrique.
- Hugon, P., 2009, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, SEDES.
- Hugon, P., 2009, « La crise mondiale, l'Afrique et les enjeux géopolitiques », *Afrique contemporaine*, N° 231, pp. 132-136.

- Hugon, P. et Michalet C.A., (sous la direction de), 2007, *Les nouvelles régulations de l'économie mondiale*. Paris, Karthala.
- Kovana, V., 1994, *Précis des guerres et conflits au Tchad*, Paris, L'Harmattan.
- Lacoste, Y., 2006, « Géopolitique du pétrole », *Géopolitique*, Paris, La Découverte.
- Lafargue, F., 2003, « Etats-Unis, Chine, Inde, rivalité pétrolière en Afrique », in *Afrique contemporaine*, pp. 48-56.
- Médard, J.F., 1991, *Etats d'Afrique noire : formations, mécanismes et crises*, Paris, Karthala.
- Mwayila Tsiyembe, 1990, *L'État post-colonial facteur d'insécurité en Afrique*, Dakar, Présence africaine.
- Ngodi, E., 2008, *Pétrole et géopolitique en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan.
- Ngodi, E., 2010, *L'Afrique centrale face à la convoitise des puissances*, Paris, L'Harmattan.
- Ngodi, E. et Owona Nguini, M. E., 2006, « Le pétrole off-shore comme ressource stratégique en Afrique centrale : une richesse au cœur des tensions frontalières et des appétits », *Enjeux*, N° 26, pp. 12-14.
- Ngoupandé, J.P., 1997, *Chronique de la crise centrafricaine 1996-1997 : le syndrome Barracuda*, Paris.
- Ntuda Ebodé, J. (sous la direction), 2010, *Terrorisme et piraterie. De nouveaux enjeux sécuritaires en Afrique centrale*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique.
- Saibou Issa, 2006, « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier », *Polis, RCSP*, Vol. 1-2, 2006.
- Telemadi, B., 2005, *Violence politique et conflits en Afrique. Cas du Tchad*, Paris, L'Harmattan.
- UNODC, 2011, *Criminalité organisée et instabilité en Afrique centrale*, Vienne.
- Yele, R., et Doko, P., 2011, *Les défis de la Centrafrique : gouvernance et stabilisation du système*, London, ABC.
- Zaiki Laidi, 1993, *L'ordre mondial relâché. Sens et puissance après la guerre froide*, Paris, PFNSP.

6

Les facteurs explicatifs de prévalence du VIH/SIDA en Afrique subsaharienne : expérience des pays de la CEDEAO

Tito Nestor Tiehi

Introduction

L'Afrique subsaharienne est la région la plus mal lotie du monde sur le plan des services de santé. Cette région qui compte 11 pour cent de la population mondiale supporte 24 pour cent de la charge de morbidité mondiale et représente moins de 1 pour cent des dépenses mondiales de santé. Selon l'ONUSIDA (2010), dans cette région, rares sont les pays qui consacrent 34 à 40 dollars par habitant, c'est-à-dire le minimum nécessaire pour assurer des soins de base. Singulièrement, la situation sanitaire reste marquée par la prévalence du virus de l'immunodéficience humaine (VIH), cause de l'épidémie du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA). Trente ans après l'apparition de cette maladie, 22,4 millions de personnes sont infectées en Afrique subsaharienne et environ 1,4 million de gens en sont morts en 2008, contre 2,3 millions en 2004.

Malgré la baisse de 19 pour cent des nouvelles infections grâce à l'accès aux antirétroviraux (ONUSIDA 2010), très peu de malades peuvent accéder à un traitement en Afrique subsaharienne où l'on trouve 67 pour cent des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Dans cette région, l'épidémie du VIH/SIDA demeure un problème à la fois médical et économique majeur, car elle y touche sensiblement les femmes et les jeunes adultes en âge de travailler (personnes âgées de 15 à 49 ans). La propagation de la maladie chez les femmes est assez spectaculaire. En effet, au début de l'épidémie (en 1980), les femmes étaient moins infectées que les hommes, quinze ans plus tard, 57 pour cent

des personnes vivant avec le virus en Afrique subsaharienne était des femmes (ONUSIDA, 2006). Le VIH/SIDA prend ainsi une dimension féminine et les jeunes filles de 15 à 24 ans sont deux fois et demie plus exposées que les jeunes garçons du même groupe d'âge (Mishra *et al.* 2007).

Les effets pervers de l'épidémie du VIH/SIDA sont nombreux et multiformes. Au niveau économique, la pénurie de main-d'œuvre liée à la mortalité et à la morbidité entraîne une très forte baisse de la productivité dans les secteurs primaire et secondaire. L'Afrique est ainsi devenue, du fait du VIH/SIDA, depuis plus d'une décennie, le seul continent où la production agricole par habitant décline régulièrement et où la dégradation de l'environnement s'accroît. Parallèlement, le coût de la main-d'œuvre est en augmentation, impliquant un accroissement des coûts de production et donc une réduction de la compétitivité (Audibert *et al.* 2003). L'épidémie provoque également la baisse du produit intérieur brut (PIB), érode l'épargne, amenuise l'investissement et accroît ainsi les dépenses de santé des ménages et des gouvernements. Au niveau social, le VIH/SIDA menace le système éducatif et la transmission du savoir, génère de lourdes charges sociales liées à la prise en charge des personnes infectées et des orphelins.

La progression du VIH/SIDA n'est pas homogène. Il existe une grande disparité entre les régions d'Afrique subsaharienne. La prévalence en Afrique australe est plus élevée qu'en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. A titre d'exemple, en 2004, la prévalence nationale au Botswana et en Zambie était d'environ 40 pour cent alors qu'elle était de 16 pour cent en Ouganda et d'environ 7 pour cent en Côte d'Ivoire. De même, dans l'espace CEDEAO¹, sans le Cap Vert², le VIH/SIDA ne touche pas les pays de façon uniforme.

Tableau 6.1: Taux de prévalence moyen du VIH/SIDA entre 1990 et 2010 dans les pays de la CEDEAO

Pays	Moyenne	Ecart-type	Min	Max
Benin	1,755	0,5236	1.3	3.7
Burkina Faso	3,03	1,2728	1.5	4.8
Côte d'Ivoire	7,04	1,7385	3.9	8.9
Gambie	1,50	0,5170	1.1	2.9
Ghana	2,21	0,3242	1.5	2.6
Guinée	3,305	1,7355	1.6	7.6
Guinée-Bissau	1,92	0,9367	0.4	3.0
Liberia	3,375	1,5677	0.6	5.6
Mali	2,21	0,8129	1.3	3.7
Niger	0,735	0,3265	0.1	1

Nigeria	4,2	0.6609	2.1	5.0
Sénégal	0 ,635	0.2739	0.2	1
Sierra Leone	1,305	0.6954	0.1	2.1
Togo	3,465	1.0348	1.2	4.3

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de World Development Indicators

Le tableau ci-dessus montre que la Côte d'Ivoire présente le taux de prévalence moyen le plus élevé (7,04%) au cours de la période 1990-2010. Ce pays est suivi du Nigeria avec un taux moyen de 4,2 pour cent. En dehors de ces deux pays où la prévalence se situe au-delà de quatre points, le Togo (3,465 pour cent), le Liberia (3,375%), la Guinée (3,305%) et le Burkina Faso (3,03%), sont les pays les plus touchés au cours des deux dernières décennies. Le Ghana et le Mali présentent le même taux moyen (2,21%) sur la période alors que la Guinée-Bissau (1,92 %), la Gambie (1,50%) et la Sierra Leone (1,305%) ont des taux de prévalence en dessous de 2 pour cent. Enfin, le Sénégal et le Niger sont les pays où la prévalence est la plus faible avec un taux moyen respectif de 0,635 pour cent et 0,735 pour cent.

Bien que l'épidémie connaisse une relative chute depuis ces dernières années (ONUSIDA 2010), ces chiffres montrent l'ampleur de l'épidémie qui menace les pays de la CEDEAO et, partant, l'avenir de leurs populations. Aussi trouver des réponses communes à la prévalence du VIH/SIDA apparaît-il comme une nécessité incontournable. Cette réponse pourrait résider dans l'identification des facteurs explicatifs de l'évolution de cette épidémie si l'on veut définir des stratégies communes de lutte. Aussi notre étude s'est-elle fixée pour objectif d'identifier et d'apprécier les effets des facteurs explicatifs de l'évolution du VIH/SIDA dans les pays de la CEDEAO.

Pour ce faire, notre réflexion, basée sur une approche économétrique de données de panel, a été structurée en quatre sections. La première consacre une revue de la littérature de l'impact du VIH/SIDA sur la croissance économique et les déterminants de cette épidémie. La deuxième expose le cadre méthodologique en spécifiant les données et les variables de l'étude puis la méthode de génération des données manquantes et le modèle économétrique. La troisième section présente les principaux résultats et, enfin, la quatrième section discute les résultats issus de l'estimation du modèle de base.

Revue de littérature

VIH/SIDA et croissance économique

Le problème majeur auquel l'épidémie du VIH/SIDA expose l'Afrique subsaharienne est la dégradation de la compétitivité des économies des pays de cette

région. Dans ces pays durement frappés par l'épidémie, la disparition prématurée de personnes à l'âge le plus productif affecte non seulement les familles, mais aussi les exploitations agricoles, les systèmes éducatifs et sanitaires et les actions gouvernementales.

Les ménages ressentent l'impact le plus immédiat du VIH/SIDA dans la mesure où pendant les longues périodes de maladie, la perte de revenus et le coût du traitement d'un membre de la famille peuvent faire sombrer les ménages dans la pauvreté. A cet égard, Barnett et Halswimmer (1995), dans une étude sur les conséquences de l'épidémie du VIH/SIDA sur les systèmes agricoles et d'élevage en milieu rural tanzanien et zambien, établissent l'existence de relations croissantes entre les pénuries alimentaires, l'appauvrissement des ménages dans certaines régions et les problèmes familiaux ou sociaux occasionnés par la forte mortalité et le taux de morbidité élevé dans la population active.

De même, Aventin et Huard (2000), examinant les effets pervers du VIH/SIDA sur le secteur manufacturier ivoirien, concluent que la viabilité des entreprises (surtout celles de petites tailles) est compromise par la perte des travailleurs, l'absentéisme, l'augmentation des coûts des prestations des services de santé (y compris les médicaments pour le traitement du VIH/SIDA) et le paiement des indemnités de décès.

Par ailleurs, la stabilité économique et politique se trouve menacée du fait des préjudices subis par les entreprises et le secteur agricole. Ainsi, selon Nay (2005), le VIH/SIDA est une menace pour la stabilité politique de certains pays d'Afrique, car il accentue les risques d'insécurité et de conflit dans des zones déjà affectées par les guerres civiles. L'ONUSIDA (2010) estime à 8 pour cent la baisse du PIB au cours de la décennie 2000-2010 dans les pays les plus touchés d'Afrique subsaharienne.

Les déterminants de l'infection au VIH/SIDA

Comparativement à l'analyse de l'impact du VIH/SIDA sur l'économie et la société qui sont abondantes et ont justifié le grand élan de financement de la lutte contre cette maladie, la recherche empirique sur les facteurs susceptibles d'entretenir la propagation du VIH/SIDA est récente et rare. Toutefois, en dépit du récent intérêt de la recherche empirique, la portée de ces études (Gilbert 1996 ; O'Farrell 2001 ; Hargreaves et al. 2002) a facilité l'ouverture d'un discours nouveau sur le VIH/SIDA qui, sans ignorer l'intérêt de l'analyse des conséquences néfastes de la maladie sur la productivité, met l'accent sur ses déterminants.

Ainsi, les travaux de O'Farrell (2001) et plus récemment ceux de Fox (2010) ont permis de relativiser des positions devenues « *quasi dogmatiques* » selon lesquelles les couches de populations les plus pauvres sont les plus atteintes par le VIH/SIDA. Sans totalement remettre en cause cette thèse, ces auteurs montrent qu'en Afrique subsaharienne, les pays les plus touchés ne

sont pas nécessairement les plus pauvres du continent. Dans la même logique, (Gillespie *et al.* 2007) montre qu'au niveau géographique, les zones les plus riches (qui sont généralement les villes) présentent une plus forte concentration de l'épidémie que les zones rurales pauvres. Au niveau individuel, Baker et al. (2008) et Hargreaves *et al.* (2002) estiment que comparativement aux pauvres, les personnes les plus riches ont des taux d'infection du VIH/SIDA plus élevés en Afrique subsaharienne.

Lorsque l'on cherche à comprendre la relation entre l'infection au VIH/SIDA et le niveau d'instruction des personnes infectées, l'une des conclusions des études est l'existence d'une relation positive entre le nombre d'infection et le niveau d'instruction des individus. Ainsi, Forston (2008) montre que les adultes avec six années de scolarité sont trois fois plus susceptibles d'être infectés par le VIH/SIDA que les adultes n'ayant jamais été scolarisés. En Tanzanie, selon une Enquête Démographique et de Santé (EDS), les travailleurs du secteur moderne sont deux à trois fois plus susceptibles d'être infectés que les travailleurs agricoles (Fox 2010).

Outre le niveau de richesse et le niveau d'éducation, la multiplicité des partenaires sexuels extraconjugaux (Mishra et al. 2007) et la probabilité d'avoir des relations sexuelles avant le mariage (Forston 2008) augmentent le risque d'infection. Également, l'on note le rôle des normes sociales complexes mis en exergue par Leclerc-Madlala (2008) et Gilbert (1996), qui expliquent que la vulnérabilité disproportionnée des femmes au VIH/SIDA est le résultat de leur dépendance économique aux hommes. En conséquence, les femmes sont sujettes à la coercition et sont donc dans une situation nécessitant un échange de sexe contre argent ou logement.

Temah (2009) et Tiruneh (2009) trouvent également que les croyances culturelles et les convictions religieuses peuvent influencer le taux de prévalence. Dans leurs études respectives sur les déterminants du VIH/SIDA en Afrique, ils montrent que contrairement aux autres régions du continent, dans les sociétés à forte obédience islamique, l'obligation de fidélité et les sanctions qui s'y rattachent limitent significativement la progression du VIH/SIDA. Auparavant, Smith (2007) observe dans son étude au sud-est du Nigeria, qu'en dépit de l'engagement des églises chrétiennes en faveur de la monogamie, les traditions et l'essor économique de la région ont conduit les hommes à dissimuler leur état de polygame et leurs relations extraconjugales.

Méthodologie

Cette section expose dans un premier temps les données de l'étude en présentant explicitement les variables utilisées et, dans un second temps, elle présente la méthode de génération des données manquantes et le modèle économétrique.

Description des données

Les données sont issues des statistiques des *World Development Indicators*. L'étude couvre la période allant de 1999 à 2009. Le choix de l'année 1999 comme point de départ de l'étude s'explique par le fait que cette année est marquée par un pic de la prévalence de l'épidémie et depuis cette date, le nombre de nouvelles infections dans le monde a reculé de près de 20 pour cent (ONUSIDA 2010). De plus, la seconde moitié de la décennie 90-2000 a vu naître de nouveaux indicateurs (exemple l'indicateur de participation des femmes -IPF-), qui appréhendent les questions du genre et de la pauvreté. Or le VIH/SIDA est qualifié de maladie de pauvre et à forte dimension féminine ; ne pas prendre en compte ces facteurs risquerait de biaiser sérieusement les conclusions et les recommandations de notre étude.

La variable dépendante est le taux de prévalence du VIH/SIDA chez les personnes âgées de 15 à 49 ans infectées dans la population totale par an. Le choix de cette tranche d'âge est lié à son importance dans la population. En effet, cette couche est considérée comme la tranche de la population la plus active ; elle capte de façon plus pertinente l'incidence de la maladie sur l'ensemble de la population et sur la productivité globale des économies (Temah 2009). Dans notre approche, nous considérons que la prévalence du VIH/SIDA peut être expliquée par : (i) l'indicateur de participation de la femme, (ii) le niveau d'alphabétisation des femmes, (iii) le niveau d'instruction de la population, (iv) l'accès à la radio, (v) les dépenses de santé et (vi) le revenu par habitant.

La participation de la femme (ipf) mesure les inégalités entre hommes et femmes en fonction de trois aspects essentiels de la responsabilité des individus et des groupes, à savoir la participation aux décisions économiques, la participation aux décisions politique et le contrôle des ressources économiques (PNUD 2004). Cette variable vise à traduire le poids de la culture et l'expression de l'ampleur de la pauvreté féminine. Plus cette participation est importante, plus le degré d'affranchissement de la femme l'est également ; en conséquence, cette variable devrait impacter négativement la prévalence du VIH/SIDA. Quant à l'alphabétisation de la femme (*educ.fem*), c'est le pourcentage des femmes âgées de quinze ans et plus qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court sur leur vie quotidienne. In extenso, le taux d'alphabétisation des adultes (*educ*) représente l'ensemble des personnes âgées de plus de quinze ans qui peuvent en faire de même.

Dans la mesure où l'acquisition de connaissances cognitives accroît le capital humain, un niveau d'éducation élevé devrait contribuer à freiner l'évolution du VIH/SIDA dans l'espace CEDEAO. L'accès à la radio (*a.radio*) est appréhendé par la proportion de la population qui dispose d'une poste récepteur radio. Cette variable capte l'influence des moyens de communication et d'information sur les populations à l'usage des moyens de prévention au VIH/SIDA. Aussi son impact attendu est-il positif sur la baisse de la prévalence de la maladie.

Les dépenses de santé (*dep.sant*) appréhendent le degré de priorité accordée à la santé par les autorités gouvernementales des pays de la CEDEAO. L'intérêt d'examiner l'influence des dépenses de santé sur la prévalence du VIH/SIDA tient au fait que les systèmes de santé subissent des demandes considérables au fur et à mesure de l'expansion du VIH/SIDA, de sorte que l'épidémie semble avoir paralysé les systèmes de santé déjà faibles en Afrique. Enfin, le revenu par habitant (*rev.hbt*) mesure les inégalités économiques et sociales et a posteriori la situation de la pauvreté des populations ; partant, un niveau de revenu élevé devrait influencer significativement la baisse de la prévalence du VIH/SIDA (voir Tableau 6.2).

Tableau 6.2 : Description des variables de l'étude

Variables	Description	Impact attendu
Variable dépendante		
Hiv	Proportion des personnes infectées par le virus du VIH/SIDA	
Variables indépendantes		
Ipf	Participation des femmes à l'activité économique	négatif
educ.fem	Niveau d'instruction des femmes	négatif
Educ	Niveau d'instruction de la population	négatif
a.radio	Proportion des ménages disposant d'un poste radio	négatif
a.radio	L'importance que les gouvernants accordent à la santé	négatif
rev.hbt	Appréhende la répartition de la richesse nationale	négatif

Spécification du modèle économétrique

Les données de panel, ou données longitudinales complètes, sont généralement cumulées à partir d'enquêtes répétées à travers le temps sur un même échantillon d'unités de base comme des individus, des ménages, des entreprises ou encore des pays. Ces données sont très utiles pour étudier la dynamique intertemporelle des comportements individuels. L'avantage principal des panels résulte du caractère désagrégé des observations et de la grande richesse d'information qui en découle (Paquet et Bolduc 2004).

Lorsque l'information est incomplète à travers le temps, et selon l'importance de l'information manquante, l'on est en présence de panels dits incomplets ou non cylindrés (Baltagi 2008). Le premier à avoir formalisé la méthodologie appropriée pour traiter des données manquantes est Deaton (1985). La solution qu'il propose est de créer des moyennes à partir de groupes d'unités classées selon des critères d'homogénéité. Ces moyennes des groupes d'unités, calculées à chaque période, constituent des pseudo panels. Cette approche permet l'étude de comportements dynamiques et elle est, au

sens de Paquet et Bolduc (2004), une technique *conventionnelle* pour traiter le problème des données manquantes.

Pendant, dans les échantillons de très petite taille, un autre moyen de contourner le problème des données manquantes est le recours à la méthode des moyennes pondérées. Pour décrire cette approche, nous partons d'une variable aléatoire X_i susceptible d'être observée dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire qu'à chaque date $t = 1, \dots, T$, l'on observe sur n individus donné l'évènement $X_{1,t}, \dots, X_{n,t}$. En supposant que sur un individu j la variable $X_{j,t}$ est observée à la date t , il nous est alors possible d'écrire :

$$\begin{aligned} J &= (t = 1, \dots, T / X_{j,t} \text{ observée}) \\ A &= (1, \dots, n / X_{i,t} \text{ observée}) \end{aligned} \quad 1$$

Par ailleurs, si nous désignons \bar{m}_j la moyenne empirique de la série observée sur l'individu j et \dot{m}_t la moyenne empirique des observations à la date t , l'on peut formellement écrire ces deux moyennes (\bar{m}_j et \dot{m}_t) comme suit :

$$\begin{aligned} \bar{m}_j &= \frac{1}{\text{Card}(J)} \sum_{j \in J} x_{j,t} \\ \dot{m}_t &= \frac{1}{\text{card}(A)} \sum_{i \in A} x_{i,t} \end{aligned} \quad 2$$

La méthode de la moyenne pondérée qui est assez souvent utilisée dans les cas de données de panel consiste à remplacer $X_{j,t}$ par :

$$\begin{aligned} x_{j,t}^* &= \alpha \cdot \dot{m}_t + (1 - \alpha) \bar{m}_j \\ \text{avec } \alpha &\in [0, 1] \end{aligned} \quad 3$$

α est appelé « coefficient de pondération ». La difficulté dans cette méthode réside dans le choix de α . Plus on pense que les observations des autres individus à la même date contiennent assez d'informations sur la valeur manquante, plus α est grand. Et α sera plus petit lorsqu'on supposera que les informations sur la valeur manquante sont plus contenues dans la série observée sur l'individu.

La méthodologie de départ de la formalisation des pseudo panels est un modèle linéaire dont la forme expressive est la suivante :

$$\begin{aligned} y_{i,t} &= \beta \cdot x_{i,t} + u_i \\ u_i &= \theta_i + \varepsilon_i \\ i &= 1, 2, \dots, I \quad t = 1, 2, \dots, T \end{aligned} \quad 4$$

En considérant que θ_i est un effet aléatoire invariant dans le temps et que ε_i représente le terme d'erreur résiduel, les termes d'erreurs θ_i et ε_i sont considérés comme étant indépendants entre eux. De plus, si nous postulons que x_i est indépendant de θ_i et ε_i pour tout i et tout t , la structure des termes d'erreurs s'écrit comme suit :

$$\theta_i \rightarrow N(0, \sigma_\theta^2)$$

$$\varepsilon_i \rightarrow N(0, \sigma_\varepsilon^2)$$

5

De ces postulats, il est possible d'écrire la matrice de variances-covariances de l'erreur composée u_i comme suit :

$$\text{var}(u_i) = \sigma_\theta^2 + \sigma_\varepsilon^2 \quad \text{quelque soit } i \text{ et } t$$

$$\text{cov}(u_i, u_k) = \begin{cases} \sigma_\theta^2 + \sigma_\varepsilon^2 & \text{si } i = m, t = s \\ \sigma_\theta^2 & \text{si } i = m, t \neq s \\ 0 & \text{Sinon} \end{cases} \quad 6$$

A partir de l'équation (4), nous pouvons réécrire notre modèle qui décrit l'évolution de la prévalence du VIH/SIDA et l'ensemble des variables indépendantes censées expliquer cette évolution. Ainsi, l'équation explicite devient :

$$\text{hiv}_i = \beta_1 \text{ipf}_i + \beta_2 \text{educ.fem}_i + \beta_3 \text{educ}_i + \beta_4 \text{a.radio}_i + \beta_5 \text{dep.sant}_i + \beta_6 \text{rev.hbt}_i + \theta_i + \varepsilon_i \quad 7$$

hiv = taux de prévalence du VIH/SIDA ;

ipf = indicateur de participation de la femme ;

educ.fem = alphabétisation des femmes ;

educ = niveau d'instruction de la population ;

a.radio = accès de la population aux moyens de communication et d'information ;

dep.sant = importance accordée à la santé par les autorités ;

rev.hbt = répartition du revenu au niveau de la population.

Résultats

Le taux moyen de prévalence du VIH/SIDA entre 1999 et 2009 est de 2,45 pour cent dans les pays de la CEDEAO. Ce taux est assez faible comparativement aux régions d'Afrique australe et centrale. La participation de la femme aux décisions politiques et économiques est tout aussi faible (42,87 %) comparativement à certaines régions du monde ayant un niveau de développement quasi identique à celui des pays de la CEDEAO. Le niveau moyen d'instruction de la femme est de 30,09 pour cent et le niveau global moyen est 42,87 pour cent. Par ailleurs, deux ménages sur trois disposent d'un poste récepteur radio et les autorités consacrent en moyenne par habitant six dollars et demi là où la norme minimale de l'Organisation Mondiale de la Santé est trente quatre à quarante dollars par habitant. Enfin, le revenu moyen par habitant, qui est de 414,80 dollars, présente de très fortes dispersions allant de minima de 110 dollars à des maxima de 1 190 dollars (voir Tableau 6.3).

Tableau 6.3 : Statistiques descriptives

Variables	Moyenne	Ecart type	Min	Max
hiv	2,4577	1,4495	0,6	8
ipf	42,8765	5,8572	30,491	52,1519
educ.fem	30,0959	12,4857	6,897	55,099
educ	43,4409	15,6078	15,5	77
a.radio	66,3691	12,2936	35,751	92,01
dep.sant	6,4339	2,4802	3,4586	15,624
rev.hbt	414,8052	243,6574	110	1190
		N=154	n=14	T=11

Source : Calculs de l'auteur

Notre approche estime un modèle à effets fixes, car bien que ce type de modèle conduise à des problèmes d'identification, son utilisation est plus pertinente que les modèles à effets aléatoires dans les cas d'échantillon de petite taille comme le nôtre. En effet, les modèles à effets aléatoires donnent des estimateurs non convergents lorsque la corrélation entre θ_i et x_i n'est pas prise en compte, comme il est d'usage lorsque les échantillons sont de petite taille. De plus, le test de spécification de Hausman, comme le montre le tableau 6.4, milite en faveur du choix du modèle à effets fixes dans la mesure la probabilité du test est de 1 pour cent donc inférieur au seuil de décision (10 %) entre un modèle à effets fixes et un modèle à effets aléatoires.

Tableau 6.4 : Test de spécification de Hausman

Variables	(b) Eq 1	(B) .	(b-B) Différence	Sqrt (diag(vb-vB)) S.E.
Ipf	-0,3813	-0,1106	-0,2707	0,1023
educ.fem	-0,0853	-0,0755	-0,0097	0,0020
educ	0,0074	0,0215	-0,0140	-
a.radio	0,0474	0,0314	0,0160	-
dep.sant	-0,1226	-0,1041	-0,0184	-
rev.hbt	0,00031	0,0005	0,00025	-
<i>Chi2=84,93</i>				
<i>Prob>Chi2=0,0000</i>				

L'estimation du modèle à effets fixes (Tableau 6.5) montre que les variables explicatives sont conjointement significatives ($F_{6, 134} = 14,34$), de même que les effets fixes introduits dans le modèle ($F_{13, 134} = 61,21$).

Tableau 6.5 : Coefficients du modèle

Hiv	Coef.	t	Prob.
Const	18,559***	3,67	0,000
Ipf	-0,3813***	-3,20	0,002
educ.fem	-0,0853***	-5,03	0,000
Educ	0,0074	0,67	0,502
a.radio	0,0474***	4,19	0,000
dep.sant	- 0,1226**	-2,19	0,006
rev.hbt	0,0003	1,01	0,315
	Cov(ui ;xi)=-0,0889		Prob >F=0,000
	F(13,134)=61,21	Prob >F=0,000	

** significativité au seuil de 5 pour cent

*** significativité au seuil de 1 pour cent

Discussions

L'autonomisation de la femme

La participation de la femme à la prise de décisions (économiques, politiques et sociales) influence négativement la prévalence du VIH/SIDA de façon significative dans les pays de la CEDEAO. Autrement dit, à mesure que les inégalités entre hommes et femmes se réduisent, la prévalence du VIH/SIDA baisse. Cette vulnérabilité féminine a été préalablement dépeinte par Mann (1996), qui liait la diffusion du VIH/SIDA en Afrique aux inégalités. Ces inégalités trouvent leurs sources dans les discriminations sociales et économiques. Les discriminations sociales résultent de l'idéologie patriarcale qui existe en Afrique et qui fait de la femme un être inférieur à l'homme à tout point de vue, de sorte que cette dernière peut difficilement imposer l'usage du préservatif, voire refuser un rapport sexuel sans risquer la violence de la part de son conjoint. Quant aux discriminations économiques, elles résultent de l'assujettissement (plus important) des femmes à des événements tels que le chômage et la pauvreté qui les exposent à des transactions sexuelles et le sexe trans-générationnel. En clair, la jeune femme en quête d'emploi se retrouve bien souvent devant un choix cornélien : celui d'accepter un rapport sexuel en échange d'un emploi ou celui de le refuser et prolonger dans ce cas sa durée de chômage. La pauvreté conduit ainsi certaines jeunes femmes à monnayer les relations sexuelles pour des besoins de survie.

Ce résultat matérialise l'argument selon lequel les discriminations contre les femmes seraient un frein aux efforts déployés par les gouvernants pour

circonscire ou limiter l'expansion de l'épidémie et met en lumière une des raisons pour lesquelles les politiques de lutte contre le VIH/SIDA peinent à donner des résultats à la dimension des moyens consentis. Ainsi, plus les possibilités d'émancipation sont grandes (c'est-à-dire l'IPF est élevé), plus la femme s'affranchit des contraintes qui l'exposent au VIH/SIDA et, en conséquence, la prévalence baisse.

L'éducation

Le niveau d'éducation globale de la population n'a aucun impact sur la réduction de la prévalence du VIH/SIDA. Cependant, l'on note que le niveau d'éducation de la femme est une limite significative à l'évolution de l'épidémie. Ce résultat est intéressant dans la mesure où, en dépit du niveau très faible de la scolarisation de la fille dans les pays de la CEDEAO, il montre qu'un accent important sur la scolarisation de fille contribue à réduire la prévalence du VIH/SIDA. En effet, dans ces pays comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, l'analphabétisme est plus prononcé chez les femmes ; aussi les femmes, du fait de leur ignorance des moyens de protection contre les infections sexuellement transmissibles, sont-elles exposées à de hauts risques de contamination.

Malheureusement, l'école formelle, telle qu'elle existe dans ces pays, oppose de nombreuses forces au changement de comportement par rapport au VIH/SIDA et est bien souvent un lieu très important de sa propagation. L'école est à l'image de la société et les déviations comportementales trouvent un champ favorable à leur expression dans le cadre de l'école. Les abus sexuels, les relations sexuelles trans-générationnelles, la sexualité transactionnelle sont autant de comportements qui sont susceptibles de favoriser la propagation du VIH/SIDA. De la sorte, une femme mieux éduquée constitue un vecteur privilégié de protection contre le VIH/SIDA.

Les moyens de communications et d'information

La proportion des personnes disposant d'un récepteur radio explique positivement la prévalence du VIH/SIDA. Autrement dit, les individus ayant accès à un moyen de communication sont moins enclins à adopter des comportements qui minimisent les risques d'infection. Ce résultat trouve son explication dans le fait que les médias audiovisuels en Afrique subsaharienne contribuent bien souvent à la promotion de la sexualité comme élément d'émancipation de la jeunesse. En effet, les émissions et autres sites internet de rencontres (bien souvent à caractère sexuel) entre jeunes sont autant de voies qui contribuent à favoriser l'expansion de la séro-prévalence en Afrique de l'Ouest.

Les dépenses de santé

Les estimations montrent que les dépenses de santé affectent négativement le taux de prévalence du VIH/SIDA. Ce résultat est intéressant dans la mesure où, bien que les dépenses de santé dans les pays soient prioritairement affectées aux soins curatifs (Tiehi 2011) et, partant, très peu orientées à la lutte contre l'épidémie du VIH/SIDA, toute augmentation de la part du budget consacré à la santé entraîne une baisse significative de la séro-prévalence. En conséquence, le fait que les coûts associés au traitement du VIH/SIDA et des infections opportunistes continuent à augmenter alors que les ressources des pays s'amenuisent du fait des crises ne devrait pas limiter la volonté des gouvernants à investir dans la lutte contre le VIH/SIDA.

Conclusion

La réduction de la prévalence du VIH/SIDA constitue non seulement une préoccupation d'ordre médical, mais plus encore un objectif fondamental de développement économique et social, car elle peut contribuer à améliorer (tout chose égale par ailleurs) la croissance économique. En Afrique subsaharienne, le VIH/SIDA réduit les capacités productives des populations et fragilise les économies des pays. Face à cette situation, les engagements des autorités gouvernementales sont en deçà des attentes parce que bien souvent individuels et non convergents. Notre étude, qui s'est donné pour objectif d'identifier des facteurs explicatifs de la prévalence de cette épidémie dans le cas des pays de la CEDEAO, se veut une contribution se situant dans la logique des travaux (Fox 2010 ; Temah 2009 ; Tiruneh 2009 ; Barnett et Halswimmer 1995) qui ont appréhendé les déterminants dans la lutte contre le VIH/SIDA.

Pour ce faire, nous identifions des variables (indicateur de participation de la femme, niveau d'alphabétisation des femmes, niveau d'instruction de la population, accès à la radio, les dépenses de santé et revenu par habitant) susceptibles d'expliquer la prévalence de l'épidémie. Les résultats montrent que l'indicateur de participation de la femme influence négativement la prévalence du VIH/SIDA. Le niveau d'éducation de la femme est une limite significative à la prévalence de l'épidémie. En outre, notre étude montre que le fait de disposer d'un moyen d'information tel que le poste récepteur radio participe significativement à l'accroissement de la prévalence de la maladie. Enfin, nous trouvons que les dépenses de santé par tête influence négativement l'épidémie, alors que le revenu par habitant n'a aucun impact sur la chute du taux de prévalence du VIH/SIDA dans les pays de la CEDEAO.

De ces résultats, l'étude dégage quelques recommandations dans le souci d'améliorer les efforts de lutte contre le VIH/SIDA. Ainsi, au regard de l'influence négative de la participation de la femme sur l'épidémie, il est

important de faire en sorte que les femmes soient financièrement indépendantes des hommes. L'impact négatif de l'alphabétisation de la femme sur le VIH/SIDA corrobore cette assertion. En effet, les femmes non instruites sont plus fragiles et plus dépendantes des décisions des hommes. Il convient donc de créer des programmes de promotion des activités génératrices de revenu et un cadre plus propice d'accès aux emplois salariés en faveur des femmes diplômées du système scolaire formel. Par ailleurs, l'influence positive sur la prévalence de la maladie par l'accès à la radio laisse entrevoir la nécessité d'accentuer la communication sur les risques du VIH/SIDA par des campagnes radiophoniques et de développer la sensibilisation de proximité en faveur des couches (les femmes et les jeunes en particulier) les plus susceptibles d'être infectées. Enfin, l'impact négatif des dépenses de santé par habitant pose la question (non nouvelle) de l'importance de la santé des populations dans la politique sociales des Etats. Ainsi, une réorganisation des politiques sanitaires allant dans le sens de la mise en place d'un modèle adéquat de prise en charge des personnes malades réduirait les charges des Etats et améliorerait l'efficacité globale du système de santé.

Notes

1. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) comprend, depuis le retrait de la Mauritanie en décembre 1999, quinze pays qui sont : Benin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.
2. L'indisponibilité de statistiques sur la prévalence du VIH/SIDA au Cap Vert nous a conduit à exclure ce pays de notre analyse.

Références

- Audibert, M., Mathonnat, J. et Henty, M.C., 2003, 'Social and Health Determinants of the Technical Efficiency of Cotton Farmers in Northern Côte d'Ivoire', *Social Science and Medicine*, Vol. 56, pp. 1705-1717.
- Aventin, L. et Huard, P., 2000. 'The costs of AIDS to three manufacturing firms in Côte d'Ivoire', *Journal of African Economies*, Vol. 9, N° 2, pp. 161-188.
- Baker, D P., Collins, J. M., et Leon, J., 2008, 'Risk factor or social vaccine? The historical progression of the role of education in HIV and AIDS infection in sub-Saharan Africa. Prospects, *Quarterly Review of Comparative Education*, Vol. 38, pp. 467-486.
- Baltagi, B.H., 2008, *Econometric Analysis of Panel Data*, New York, John Wiley & Sons.
- Barnett, T. et Halswimmer, M., 1995, *The Effects of HIV/AIDS on forming systems in Eastern Africa*, Rome, FAO.
- Deaton, A., 1985, 'Panel Data from Time Series of Cross Sections', *Journal of Econometrics*, Vol. 30, pp. 109-126.

- Forston, J.G., 2008, 'The gradient in sub-Saharan Africa: socioeconomic status and HIV/AIDS', *Demography*, N° 45, pp. 303-322.
- Fox, A., 2010, 'The social determinants of HIV serostatus in sub-Saharan Africa : An inverse relationship between poverty and HIV', *Public Health Reports*, Supp 4, pp. 16-24.
- Gilbert, L., 1996, 'Urban violence and health in South Africa', *Social Science and Medicine*, Vol. 43, pp. 873-886.
- Gillespie, S., Kadiyala, S. et Greener R., 2007, « Is poverty or wealth driving HIV transmission ? », *AIDS*, N° 21 Supp. 7, pp.5-16.
- Guiella, G. et Madise, N.J., 2007, 'HIV/AIDS and Sexual-Risk Behaviors among Adolescents: Factors influencing the use of condoms in Burkina Faso', *African Journal of Reproductive Health*, Vol. 11, N° 3, pp. 182-196.
- Hargreaves, J.R., et Glym J.R., 2002, 'Educational attainment and HIV-1 infection in developing countries: a systematic review', *Tropical Medicine and International Health*, Vol.7, pp. 489-498.
- Leclerc-Madlala, S., 2003, 'Transactional sex and the pursuit of modernity', *Social Dynamics*, Vol. 29, N°2, pp. 213-233.
- Mishra, V., Assche, S.B., Greener R., Vaessen, M., Hong, R., Ghys P.D., *et al.*, 2007, 'HIV infection does not disproportionately affect the poorer in sub-Saharan Africa', *AIDS*, N° 21, Suppl. 7, pp.17-28.
- Nay, O., 2005, 'Sida et développement: l'Afrique dans l'impasse?', *Questions Internationales*, N°14, pp. 95-104.
- O'Farrell N., 2001, 'Poverty and HIV in sub-Saharan Africa' *The Lancet*, Vol.357, pp. 636-637.
- OMS, 2009, *Statistiques sanitaires mondiales 2009*, Genève.
- ONUSIDA, 2006, *Rapport sur l'épidémie mondiale de sida 2006*, Genève, ONUSIDA, (<http://www.unaids.org/en/KnowledgeCentre/HIVData/GlobalReport/2006/>) 15/05/2011.
- ONUSIDA., 2010, *Rapport sur l'épidémie mondiale de sida 2010*, Genève, ONUSIDA. (<http://www.unaids.org/en/KnowledgeCentre/HIVData/GlobalReport/2010/>), 15/05/2011.
- Paquet, M-F et Bolduc, D., 2004, 'Le problème des données longitudinales incomplètes : une nouvelle approche', *L'Actualité économique*, Vol. 80, N°s 2-3, pp. 341-361.
- PNUD, 2004, *Rapport sur le développement humain: la liberté culturelle dans un monde diversifié*, Paris, Economica.
- Temah, T.C., 2009, 'Les déterminants de l'épidémie du VIH/SIDA en Afrique subsaharienne', *Revue d'Economie du Développement*, Vol. 23, N°s1-2, pp. 73-106.
- Tiehi, T. N., 2011, 'Population's health status in WAEMU countries : an analysis according to the theory of convergence', in Kondlo K., Ejiogu C. (eds), *Africa In Focus : Governance in the 21st century*, Cape Town, HSRC Press.
- Tituneh, G., 2009, 'Determinants of adult HIV/aids prevalence in Africa: do cultural variations matter?', *Midsouth Political Science Review*, Vol.10, pp. 103-124.

